

NOTE D'INFORMATION
BANQUE CENTRALE POPULAIRE



EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 000 000 000 DH
MATURITE : 7 ANS

	Obligations non cotées à taux révisable
Plafond	1 000 000 KMAD
Nombre de titre maximum	10 000 obligations
Valeur nominale	100 000 MAD
Maturité	7 ans
Taux	Taux révisable annuellement, pour la 1 ^{ère} année, le taux d'intérêt facial est calculé sur la base du taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé en référence de la courbe secondaire des BDT publiée le 21 novembre 2014 par Bank Al Maghrib, soit 2,80%. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs, soit un taux de 3,55%
Prime de risque	75 pbs
Négociabilité des titres	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune
Mode de remboursement	In fine
Mode d'allocation	Au prorata

Emission réservée aux investisseurs qualifiés cités dans la présente note d'information

Conseiller financier et Coordinateur Global



Organisme chargé du placement et domiciliataire des titres



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 27 novembre 2014 sous la référence n° VI/EM/045/2014.

ABREVIATIONS

ABI	Atlantic Bank International
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AWB	Attijariwafa bank
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPC	Banque Populaire Casablanca
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéene
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIB	Chaabi International Bank Offshore
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
EGAC	Etablissement Gestionnaire Al Istitmar Chaabi
FCFA	Francs CFA
FP	Fonds Propres
GBP	Groupe Banque Populaire
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LAN	Land Area Network
LLD	Location Longue Durée
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SFI	Société Financière Internationale
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain
WAN	Wide Area Network

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Société et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

En vertu des dispositions de l'article 31 de la loi n°12/96, le Comité Directeur exerce sa mission de contrôle sur la société et ses filiales par l'intermédiaire de l'Inspection Générale, ou de toute autre personne qu'il commissionne à cet effet.

Les modalités d'intervention de l'Inspection Générale sont déterminées par le Comité Directeur.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS.....	3
AVERTISSEMENT	6
PREAMBULE.....	7
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	9
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	10
III. Le conseil financier.....	26
IV. Le conseil juridique	27
V. Le responsable de l'information et de la communication financières	27
VI. Agence de notation	27
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION.....	28
I. Cadre légal de l'opération.....	29
II. Objectifs de l'opération	29
III. Structure de l'offre.....	29
IV. Caractéristiques des obligations subordonnées.....	30
V. Calendrier de l'opération	32
VI. intermédiaires financiers.....	32
VII. Modalités de souscription et d'allocation	33
VIII. Modalités de traitement des ordres	34
IX. Modalités de règlement/livraison.....	35
X. Modalités de publication des résultats de l'opération.....	35
XI. Régime fiscal des obligations à émettre	35
XII. Charges relatives à l'opération	36
PARTIE II PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	37
I. Renseignements à caractère général	38
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	42
III. Nantissements d'actifs	48
IV. Marché des titres de la BCP.....	48
V. Notation de la BCP	50
VI. Assemblées Générales	51
VII. Organes d'administration et de contrôle de la BCP.....	54
VIII. Organes de direction	63
IX. Gouvernement d'entreprise.....	67
PARTIE III ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	73
I. Historique et faits marquants de la BCP.....	74
II. Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc.....	77
III. Filiales et fonds d'investissement de la BCP.....	91
IV. Activité de la BCP	131
V. Ressources humaines	142
VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP	145
VII. Stratégie de développement de la BCP sur la période 2011-2013.....	150
PARTIE IV SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	155
I. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	161
II. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	178
III. Tableau des flux de trésorerie.....	193
PARTIE V PERSPECTIVES.....	195
I. Orientations stratégiques du Groupe BCP	196

II.	Données financières estimées pour 2014.....	199
III.	Plan d'investissement de la BCP pour l'exercice en cours et les deux prochains exercices 199	
PARTIE VI	FACTEURS DE RISQUES.....	200
I.	Risques de crédit.....	201
II.	Risques de marche	202
III.	Risques ALM.....	204
IV.	Risques opérationnels	206
V.	Ratio de solvabilité	207
PARTIE VII	FAITS EXCEPTIONNELS.....	208
PARTIE VIII	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	210
PARTIE IX	ANNEXES.....	212
	Données comptables & financières de la BCP	213
I.	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	214
	Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP.....	234
II.	Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP.....	242
	Bulletin de souscription.....	270
	Traduction du Rapport de Standard & Poor's sur la Notation de la Banque Centrale Populaire.	272

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

La BCP ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni Upline Corporate Finance, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par la BCP.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination, l'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Upline Corporate Finance, agissant en qualité de conseiller financier et coordinateur global.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2011, 2012, 2013 et l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes consolidés de la BCP en IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels consolidés en IFRS et sociaux au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais aux souscripteurs de la présente opération
- Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - ✓ BCP, au 101, Bd Zerktouni – Casablanca, Tél : (0522) 20 25 33.
 - ✓ Upline Corporate Finance, au 37 Bd Abdellatif Benkaddour – Casablanca, Tél : (0522) 99 71 71
 - Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	0522 20 25 33
Numéro de télécopieur	0522 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

« Pour le Conseil d'Administration »
Mohamed BENCHAABOUN
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 Bd Abdelmoumen- Casablanca	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 423 423,	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	Fax : 0522 423 402	05 22 22 47 59
Adresse électronique	abdou.diop@ mazars.ma	fbritel@deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat actuel & renouvellement du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2016

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2011, 2012 et 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information d'émission obligataire de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés semestriels de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées semestrielles contenues dans la présente note d'information d'émission obligataire de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse semestriels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2011, 2012 et 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information d'émission obligataire de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Objet : Emetteur : Banque Centrale Populaire

Opération : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales semestrielles contenues dans la présente note d'information d'émission obligataire de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse semestriels sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION
INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2014**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan , le compte de résultat , l'état du résultat global , le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 33.091.578 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.694.073 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, 09 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan , le compte de résultat , l'état du résultat global , le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 32.993.778 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.667.246 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 10 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Deloitte Audit
Mazars Audit et Conseil

Fawzi BRITEL
A. Benabdelkhalek
Associé

K. Mokdad
Associé Gérant

Mazars Audit et Conseil

K. Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 34.465.659 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.205.721 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F.Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

K. Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 30.979.752 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.208.791 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le renforcement au 31.12.2012 des provisions sur base individuelle en IFRS selon les modalités décrites dans l'annexe 2.9.

Casablanca, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

A. Benabdelkhalek
Associé

K. Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS DE LA BCP AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **la Banque Centrale Populaire** et ses filiales comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 27.861.938 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.039.150 KMAD.

Responsabilité de la Direction.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2.1 de l'annexe, qui expose les effets de l'élargissement du périmètre de provisionnement sur base collective en IFRS.

Casablanca, le 26 mars 2012.

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Audit et Conseil
K.Mokdad
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2014

En application des dispositions du Dahir portant la loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire qui faisait ressortir un montant des capitaux propres et assimilés totalisant 22.546.233 KMAD dont un bénéfice net de 965.661 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, 09 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2013

En application des dispositions du Dahir portant la loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire qui faisait ressortir un montant des capitaux propres et assimilés totalisant 22.465.634 KMAD dont un bénéfice net de 899.398 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 10 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

K.Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 22.354.741 dont un bénéfice net de KMAD 1.685.271.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la présentation en charges non courantes d'une dotation aux provisions pour risques généraux de 672.118 KMAD.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel

Associé

Mazars Audit et Conseil

K.Mokdad

Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 22.095.860 dont un bénéfice net de KMAD 1.706.362.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2012 :

- BP OUTSOURCING PROCESS : Prise de participation représentant 52% de son capital social.
- ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI) : Prise de participation représentant 50% de son capital social.

Casablanca, le 25 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

A. Benabdelkhalek
Associé

K. Mokdad
Associé Gérant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BCP EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Banque Centrale Populaire** (BCP), comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 18.188.647 dont un bénéfice net de KMAD 1.651.660.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement la présentation états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluateur du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous signalons qu'une provision pour risques généraux de 800 MMAD a été dotée en charges non courantes par la Banque en couverture des risques qu'elle considère non avérés.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par la Banque Centrale Populaire au cours de l'exercice 2011 :

- BANK AL AMAL : Participation complémentaire représentant 15% de son capital social, le taux de participation est passé à 24%.

- UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT : Prise de participation représentant 39% de son capital social.

Casablanca, le 26 mars 2012

Les commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Audit et Conseil
K.Mokdad
Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Mouhssine CHERKAOUI
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2011, 2012, 2013 et l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels consolidés en IFRS et sociaux au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe Banques Populaires) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mouhssine CHERKAOUI

Administrateur Directeur Général

Upline Corporate Finance

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	Me Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	05 22 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	05 22 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Objet : Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt.

Toutefois, en cas de liquidation de la Banque Centrale Populaire, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et chirographaires.

M^e Abdelaziz AMRAOUI

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Rachid Agoumi
Fonction	Directeur Général la Banque de l'Entreprise et de l'International
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 90 36
Numéro de télécopieur	05 22 20 19 32
Adresse électronique	ragoumi@cpm.co.ma

VI. AGENCE DE NOTATION

STANDARD & POOR'S

23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France

Tél. : 00 33 1 44 20 66 50

Fax : 00 33 1 44 20 66 51

Adresse électronique : FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 23 mai 2014, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire, et en faisant usage de la faculté qui lui est réservée par l'article 294 de la loi n 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à trois milliards de dirhams (3 000 000 000 DH).

L'autorisation ainsi conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de tenue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, et à toutes personnes désignées par lui, à l'effet de procéder aux époques qu'il jugera convenables et avant l'expiration du délai de cinq (5) années susvisé à la réalisation d'une ou plusieurs émissions obligataires subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à trois milliards de dirhams (3 000 000 000 DH), et d'arrêter les proportions, conditions et modalités de ou des emprunts obligataire subordonnés selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, le tout, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la BCP du 23 mai 2014, le Président du conseil d'administration a arrêté le montant de la présente opération d'émission obligataire subordonnée à un milliard (1.000.000.000) de dirhams sur une maturité de 7 ans à un taux révisable annuellement.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de sa stratégie de développement, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage bancaire.

La présente émission a pour objectif principal de :

- Financer les projets de développement de la Banque Centrale Populaire sans altérer ses fonds propres réglementaires actuels ;
- Renforcer les fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer le ratio de solvabilité du CPM.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

BCP envisage l'émission de 10 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à 1 000 000 000 Dh (un milliard de dirhams) à un taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond de 1 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 Dh ;

Le montant total adjugé ne devra en aucun cas excéder la somme de 1 000 000 000 de dirhams.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirent acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV. CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination, l'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Les caractéristiques des obligations se présentent comme suit :

Nature des titres	Obligations non cotées, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Plafond de l'émission	1 000 000 000 DH
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dh
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 08 au 10 décembre 2014 inclus
Date de jouissance	17 décembre 2014
Date d'échéance	17 décembre 2021
Prime de risque	75 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh à la date de jouissance
Mode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité de ces obligations.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 17 décembre de chaque année. Le nouveau taux sera communiqué par l'émetteur 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire Le paiement des intérêts interviendra le jour de la date anniversaire ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement Pour la 1 ^{ère} année, le taux d'intérêt facial est calculé sur la base du taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé en référence de la courbe secondaire des BDT publiée le 21 novembre 2014 par Bank Al Maghrib, soit 2,80%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 75 pbs, soit un taux de 3,55%. Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs.
Mode de calcul du taux de référence	A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes : Le taux de référence des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque de 75 points de base

Paiement du coupon	<p>Les coupons seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'émission, soit le 17 décembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 17 décembre si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $[\text{Nominal} \times \text{Taux facial}] \times [\text{nombre de jours exacts}] / 360$. Ils cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
Remboursement du principal	<p>L'emprunt obligataire de la BCP, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP.</p>
Remboursement anticipé	<p>La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations, objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, la BCP se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.</p>
Clause d'assimilation	<p>Il n'existe aucune assimilation des obligations, objet de la présente note d'information, aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>
Rang / Subordination	<p>Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.</p> <p>En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.</p>
Garantie de remboursement	Les obligations émises par la BCP ne font l'objet d'aucune garantie particulière.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable / Jurisdiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca.
Représentation de la masse des obligataires	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Président du Conseil d'Administration de la BCP a désigné Mr Hdid, expert-comptable, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription.</p> <p>La BCP s'engage à convoquer l'assemblée générale des obligataires afin de procéder à la nomination du mandataire permanent de la masse des obligataires, et ce, dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la souscription</p>

V. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Étapes	Au plus tard
1	Obtention du visa du CDVM	27 novembre 2014
2	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	03 décembre 2014
3	Ouverture de la période de souscription	08 décembre 2014
4	Clôture de la période de souscription	10 décembre 2014
5	Allocation des titres	11 décembre 2014
6	Communication des résultats de l'opération aux souscripteurs	11 décembre 2014
7	Règlement / Livraison	17 décembre 2014
8	Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	18 décembre 2014

VI. INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Nom
	Upline Corporate Finance
Conseiller financier	37, Bd Abdellatif Ben kaddour, Casablanca Tél.: 05 22 99 71 71
	Banque Centrale Populaire
Organisme Centralisateur	101, Bd Zerktouni, Casablanca Tél.: 05 22 22 02 17
	Banque Centrale Populaire
Collecteur d'ordre de souscription	101, Bd Zerktouni, Casablanca Tél.: 05 22 22 02 17

VII. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION

VII.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription de la présente émission débutera le 08 décembre 2014 et sera clôturée 10 décembre 2014 inclus.

VII.2. SOUSCRIPTEURS

Les souscripteurs visés par la présente émission obligataire, sont les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définies ci-après :

1. Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
2. Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
3. Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
4. Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
5. La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
6. Les organismes de pension et de retraite sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quel que soit la catégorie de souscripteurs.

VII.3. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

La BCP doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, elle doit obtenir la copie du document qui atteste de cette identification et la joindre au bulletin de souscription.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Documents à joindre
OPCVM	<ul style="list-style-type: none">• Photocopie de la décision d'agrément ;• Pour les fonds communs de placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ;• Pour les SICAV, le numéro du registre de commerce.
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

VII.4. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le taux souscrit par palier d'un point de base. Les demandes de souscription sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations objet de la présente note d'information, dans la limite du montant de l'opération, soit 1 Mrds de dirhams.

La BCP est tenue de recueillir les ordres de souscriptions auprès des souscripteurs à l'aide des bulletins de souscriptions, fermes, dûment remplis, signés et horodatés par les souscripteurs selon le modèle joint en annexe.

La BCP doit s'assurer de la capacité financière des souscripteurs à la présente émission.

Par ailleurs, la BCP s'engage à ne pas accepter de souscription en dehors de la période de souscription.

Les ordres de souscription seront collectés, tout au long de la période de souscription, par le biais de la BCP. Ces derniers ne devront pas accepter de souscriptions collectées par une entité autre que la BCP.

Tout bulletin de souscription doit être rempli, signé et daté par le souscripteur ou son mandataire et transmis à la BCP. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre.

Chaque souscripteur devra formuler son ou ses ordre(s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le montant de sa souscription. Chaque souscripteur devra remettre à 14h00 au plus tard, tout au long de la période de souscription, un bulletin de souscription ferme, selon le modèle joint en Annexe.

Les bulletins de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

VIII. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

VIII.1. MODALITES D'ALLOCATION

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Dans le cas où le nombre des obligations demandé serait supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation.

Le taux d'allocation sera déterminé par le rapport :

« Quantité offerte / Quantité demandée ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués est inférieur à 1 000 000 000 MAD, les souscriptions seront annulées.

VIII.2. MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 3 jours ouvrés, à compter de la date d'allocation des titres.

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par le chef de file.

IX. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON

IX.1. MODALITES DE REGLEMENT/LIVRAISON

Le règlement / livraison entre l'émetteur (la BCP) et les souscripteurs interviendra dans le cadre de la filière de gré à gré offerte par la plateforme de dénouement Maroclear et se fera à la date de jouissance prévue le 17 décembre 2014. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le 17 décembre 2014.

IX.2. DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

La BCP est désignée en tant que domiciliataire de l'opération, chargée d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission, objet de la présente note d'information.

X. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la BCP dans un journal d'annonces légales, le 18 décembre 2014.

XI. REGIME FISCAL DES OBLIGATIONS A EMETTRE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XI.1. FISCALITE DES REVENUS

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- ✓ leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ;
- ✓ leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

XI.2. FISCALITE DES PLUS-VALUES

Personnes Morales

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

XII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,3% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les honoraires du conseil juridique ;
- Les honoraires du conseil financier ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- Les frais liés à la communication ;
- Les frais relatifs au Visa Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- La commission du Dépositaire Central (Maroclear).

PARTIE II

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de dix (10) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi N° 20-05 ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. ▪ La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. ▪ A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 16-96 telle que modifiée et complétée

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :
 - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
 - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
 - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc ;
 - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96.

En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, à titre transitoire, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

3- Activités pour le compte du Comité Directeur

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.
- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.
- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

	<p>4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes : <p>4.1- Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité. <p>4.2- Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel. <p>4.3- Prises de participations dans le capital des BPR</p> <p>Les prises de participations par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit Populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe les niveaux et les modalités.</p> <p>4.4- Autres prises de participations et filiales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°34-03, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur : ▪ Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local. ▪ Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires. ▪ Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. ▪ Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social actuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au 31 décembre 2013, 1 731 419 230 Dirhams divisé en 173 141 923 actions.
Documents juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la BCP.

Textes législatifs et réglementaires applicables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05; ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, et la loi 44-08 relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie le Dahir N° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin2004 entré en vigueur le 22 novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008; ▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ; ▪ Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre2001 ; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008
Régime fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR		10	5 339 424 300	13282150*	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	16448483*	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230

*nombre de titres cédés

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 12 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

De ce fait, le capital social de la BCP, au 30 avril 2011 et avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves prévue après l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, est de 664 107 480 dirhams réparti en 6 641 074 800 actions de même catégorie de valeur nominale de 10 Dh par action.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, aujourd'hui, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires inscrits à la date du 01 novembre 2011, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne. Ces actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

II.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-11		31-déc-12		31-déc-13		30-sept-14	
	Nombre de titres détenus*	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	54 948 059	35,16%	76 357 911	44,10%	78 635 423	45,42%	90 949 635	52,53%
Trésor	26 869 360	17,20%	10 420 877	6,02%	10 420 877	6,02%	1	0,00%
Salariés CPM	8 484 454	5,43%	7 664 326	4,43%	6 805 537	3,93%	5 522 324	3,19%
OCP	8 752 736	5,60%	8 752 736	5,06%	8 752 736	5,06%	8 752 736	5,06%
Institutionnels sélectionnés	19 096 158	12,22%	15 952 335	9,21%	18 017 555	10,41%	20 196 185	11,66%
Divers flottant (dont en bourse)	38 109 819	24,39%	53 993 738	31,18%	50 509 795	29,17%	47 721 042	27,56%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	156 260 586	100%	173 141 923	100%	173 141 923	100%	173 141 923	100%

*Le nombre de titres détenus a été multiplié par deux suite à l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de réserves
Source : BCP et Bourse de Casablanca

A fin 2010 et suite à l'opération de fusion entre la BP Casa et la BCP le capital de la BCP est passé à 664 107 480 DH.

Le 13 septembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de son capital selon les voies suivantes :

- Une augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés. Le montant global de cette opération s'est élevé à 3 140 838 060 dirhams portant sur 7 813 030 actions BCP à un prix de 402 dirhams par action.
- Une augmentation de capital réservée au personnel de la Banque. Le montant global de cette opération s'est élevé à 1 336 028 130 dirhams portant sur 3 906 515 actions BCP à un prix de 342 dirhams par action.

Le 02 novembre 2011, la BCP a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 781 302 930 dirhams, par voie d'incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78 130 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. Ainsi, le capital social de la BCP est passé à 1 562 605 860 DH divisé en 156 260 586 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

L'actionnariat de la BCP, au 30 septembre 2014, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	90 949 635	52,53%
<i>BP MEKNES</i>	<i>9 967 854</i>	<i>5,76%</i>
<i>BP AGADIR</i>	<i>9 982 745</i>	<i>5,77%</i>
<i>BP EL JADIDA</i>	<i>6 160 804</i>	<i>3,56%</i>
<i>BP FES</i>	<i>9 971 754</i>	<i>5,76%</i>
<i>BP LAÂYOUNE</i>	<i>4 937 490</i>	<i>2,85%</i>
<i>BP TANGER</i>	<i>9 971 010</i>	<i>5,76%</i>
<i>BP MARRAKECH</i>	<i>9 970 641</i>	<i>5,76%</i>
<i>BP RABAT</i>	<i>9 972 145</i>	<i>5,76%</i>
<i>BP NADOR</i>	<i>10 005 207</i>	<i>5,78%</i>
<i>BP OUJDA</i>	<i>10 009 985</i>	<i>5,78%</i>
PERSONNEL	5 522 324	3,19%
OCP	8 752 736	5,06%
BPCE Maroc	8 224 241	4,75%
Groupe SFI	8 657 096	5,00%
Autres	56 558 215	32,67%
Total	173 141 923	100%

Source : BCP

Au cours de l'exercice 2012, le nombre d'actions BCP détenu par les Banques Populaires Régionales a augmenté pour atteindre 74 880 861 actions (contre 54 948 059 actions à fin 2011). Cette augmentation est due, d'une part, à l'acquisition de nouvelles actions BCP sur le marché et d'autre part, à la cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat au profit des BPR en date du 26 septembre 2012.

Par ailleurs, le 30 mai 2012, la BPCE Maroc est rentrée dans le capital de la BCP à hauteur de 5,00%. Ainsi, le capital de la Banque est passé de 1 562 605 860 DH à 1 644 848 270 DH divisé en 164 484 827 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

Enfin, le 22 octobre 2012, la SFI est rentrée dans le capital de la BCP à hauteur de 5%. Ainsi, le capital de la Banque a atteint 1 731 419 230 DH divisé en 173 141 923 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de près de 2 milliards de DH.

II.3. DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES AU CAPITAL DE LA BCP

Selon l'article 17 de la loi n°42-07¹ modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

II.4. PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

II.5. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou de droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse, l'un de ces seuils de participation ».

¹ La loi 42-07 a été instituée suite au Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008.

II.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 42 des statuts de la BCP, les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la loi 12/96 précitée, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 44 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2011	2012	2013
Résultat social	1 652	1 706	1 685
Dividendes distribués (1)	531	688	822
Taux de distribution des dividendes (2)	32%	42%	49%
Résultat net par action (DH) (3)	24,9	10,9	9,7
Dividende par action (DH) (1) (3)	8	4,4	4,7

Source : BCP-Comptes sociaux

(1) : les dividendes distribués et le dividende par action sont des dividendes relatifs aux résultats de l'exercice précédent

(2) : (Dividendes n/Bénéfices n-1)

(3) valeur nominale de 10 DH/action

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au titre de l'exercice 2013, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 822 MDH soit 4,7 dirhams par action correspondant aux résultats de l'exercice 2012.

III. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Aucun actif de la BCP n'est nanti.

IV. MARCHE DES TITRES DE LA BCP

Programme de rachat de la BCP

En 2013, la Banque Centrale Populaire a mis en œuvre un programme de rachat de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 5 juin 2013 au 04 décembre 2014
Nombre maximum d'actions à détenir	8 657 096 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	1 999 789 176 DH
Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
▪ Prix minimum unitaire de vente	171 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	231 DH

Titres de Capital :

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP.

Titres de Créances:

En avril 2009, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné de 1,5 milliard de dirhams avec un taux nominal de 5,00%, réservés aux investisseurs institutionnels.

En décembre 2010, la BCP a émis des certificats de dépôts de 2 milliards de dirhams sur une durée de 52 semaines avec un taux d'intérêt de 3,95%.

En mai 2011, la BCP a émis des certificats de dépôts de 3 milliards de dirhams sur une durée de 52 semaines avec un taux d'intérêt de 3,82%.

Le 27 avril 2012, la BCP a émis 2 tranches de certificats de dépôts de 1 milliard de dirhams chacune sur une durée respective de 26 semaines et 52 semaines au taux d'intérêts respectifs de 3,68% et 3,83%.

Le 25 mai 2012, la BCP a émis 2 tranches de certificats de dépôts de 400 millions de dirhams sur une durée de 26 semaines et de 2 milliards de dirhams sur une durée de 52 semaines au taux d'intérêts respectifs de 3,70% et 3,90%.

Le 29 juin 2012, la BCP a émis des certificats de dépôts de 600 millions de dirhams sur une maturité de 26 semaines avec un taux d'intérêt de 3,70%.

Le 31 décembre 2012, la BCP a émis des certificats de dépôts de 150 millions de dirhams sur une maturité de 13 semaines avec un taux d'intérêt de 3,70%.

Le 15 avril 2013, la BCP a émis 2 tranches de certificats de dépôts de 2,65 milliards de dirhams sur une durée de 26 semaines et de 700 millions de dirhams sur une durée de 52 semaines au taux d'intérêts respectifs de 4,40% et 4,55%.

En date du 5 juin 2013, la BCP a émis des certificats de dépôts suivants :

- 1,65 milliards de dirhams sur une maturité de 26 semaines avec un taux d'intérêt de 4,42%.
- 1,9 milliards de dirhams sur une maturité de 52 semaines avec un taux d'intérêt de 4,57%.

Les dernières émissions de la BCP datent du 16 décembre et portent sur les émissions suivantes :

- 1,7 milliards de dirhams sur une maturité de 52 semaines avec un taux d'intérêt de 4,42% ;
- 500 MDH sur une maturité de 26 semaines avec un taux d'intérêt de 4,03%.

Le tableau ci-dessous présente les dernières émissions de titres de créances et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal	Remboursement
Obligations	09/04/2009	09/04/2016	1,5 milliard	7 ans	5,00%	In fine
<i>Emissions échues</i>						
CD	21/12/2010	20/12/2011	2 milliards	52 semaines	3,95%	In fine
CD	19/05/2011	17/05/2012	3 milliards	52 semaines	3,82%	In fine
CD	27/04/2012	26/10/2012	1 milliard	26 semaines	3,68%	In fine
CD	27/04/2012	26/04/2013	1 milliard	52 semaines	3,83%	In fine
CD	25/05/2012	23/11/2012	400 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD	29/06/2012	28/12/2012	600 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD	31/12/2012	02/04/2013	150 millions	13 semaines	3,70%	In fine
CD	25/05/2012	24/05/2013	2 milliards	52 semaines	3,90%	In fine
CD	15/04/2013	14/10/2013	2,65 milliards	26 semaines	4,40%	In fine
CD	05/06/2013	04/12/2013	1,65 milliards	26 semaines	4,42%	In fine
CD	04/11/2013	03/02/2014	10 millions	13 semaines	3,68%	In fine
CD	28/11/2013	27/02/2014	300 millions	13 semaines	3,65%	In fine
CD	15/04/2013	14/04/2014	700 millions	52 semaines	4,55%	In fine
CD	05/06/2013	04/06/2014	1,9 milliards	52 semaines	4,57%	In fine
CD	28/10/2013	28/04/2014	1,0 milliards	26 semaines	4,05%	In fine
CD	16/12/2013	16/06/2014	500 millions	26 semaines	4,03%	In fine
CD	41575	41939	1,55 milliards	52 semaines	0,0445	In fine
<i>Emission à échoir</i>						
CD	16/12/2013	15/12/2014	1,7 milliards	52 semaines	4,42%	In fine
TOTAL						
ENCOURS au 31/10/2014			1,7 milliards			

Source : BCP

V. NOTATION DE LA BCP

Le 13 janvier 2014, l'agence de notation *Standard & Poor's* a attribué à la BCP la notation de : BB+/Stable/B.

Sur les 3 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2011	2012	2013
Notation de la BCP	BBB-/Stable/A-3	BBB-/Stable/A-3	BB+/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de *Standard & Poor's* sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP) constitué, principalement, de la BCP et des Banques Populaires Régionales. Les faiblesses de la notation sont liées à une approche de croissance des crédits plus agressive et son impact potentiel sur la rentabilité et le financement du groupe.

Selon S&P, le groupe dispose d'un fort ratio réglementaire, dans le cadre de Bâle II, conformément aux directives du régulateur national. Ceci dit, le ratio de capital ajusté par le risque du groupe, conformément à ses critères, est inférieur à la moyenne calculée pour les pairs internationaux et constitue une faiblesse relative. Ces éléments sont en partie compensés par la place de premier plan du groupe au sein du système bancaire en tant que deuxième banque universelle au Maroc, un profil financier et de liquidité satisfaisant ainsi que le statut d'entité publique apparentée.

Par ailleurs, Standard & Poor's considère que la probabilité que le gouvernement fournisse un soutien extraordinaire à la banque, en cas de besoin et en temps opportun, est très élevée.

La BCP agit en tant qu'organisme central pour le groupe et assure la responsabilité de sa gestion financière et de sa supervision. Elle fournit également aux Banques Régionales un certain nombre de services financiers, effectue certaines opérations bancaires de masse du groupe et s'engage dans des opérations bancaires internationales. En outre, la BCP est la structure holding qui contrôle les participations et les filiales communes spécialisées du groupe. Standard & Poor's se base, dans son analyse, sur le groupe consolidé, parce que celui-ci opère de façon solidaire et dans lequel la BCP occupe une position centrale.

Standard & Poor's s'est basée dans son estimation sur le fait que le soutien de l'Etat au groupe, en cas de besoin, serait très élevé, eu égard :

- au rôle «très important» du groupe dans le secteur bancaire marocain et l'économie en raison, particulièrement, de sa haute importance dans l'univers bancaire marocain, et sa position dominante en matière de transferts des MRE, de financement de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (PME) et les prestations de services bancaires dans les régions ;
- aux liens «très forts» avec l'Etat marocain, du fait de la participation majoritaire de ce dernier dans le capital de la banque et son rôle dans la nomination de la plupart des membres des instances de management du GBP.

La notation à long terme est augmentée d'un cran au-dessus du profil autonome du crédit de la banque en vue de refléter l'estimation de S&P d'un soutien de l'Etat. Ce différentiel est limité à un cran parce que la note est limitée par le rating souverain du Maroc en devises.

VI. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

VI.1. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration

Quorum

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VI.2. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des Finances prévue par la loi n° 12/96 précitée, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VI.3. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par:

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation. Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

VI.4. ORDRE DU JOUR

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

VI.5. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Selon l'article 33 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

VI.6. QUORUM - DROIT DE VOTE

Selon l'article 36 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VII. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA BCP

VII.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La BCP est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres dont 5 représentants des Banques Populaires Régionales (BPR). Le Conseil d'Administration de la BCP est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de la banque tels qu'ils sont prévus par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 à l'exception de ceux réservés par la loi 12-96 au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les lois 17-95, telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 et 12-96 précitées, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la loi 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

En revanche, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société et sur décision préalable du conseil, les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par le Commissaire du Gouvernement, sur la base d'un ordre du jour déterminé et préalablement communiqué aux membres du Conseil et ce, après obtention de l'accord de l'Autorité Gouvernementale Chargée des Finances.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre le Conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des statuts.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.
La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

A fin septembre 2014, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination ou de cooptation	Date renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président Directeur Général	Assemblée Générale du 23/05/2008	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Mohamed BELGHAZI	administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 25/03/2010	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
OCP S.A.	Représenté par M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Cooptation par le Conseil d'Administration du 18/03/2009	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Mme Fouzia ZAABOUL	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	Cooptation par le Conseil d'Administration du 14/07/2010	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Rabat-Kenitra	Représentée par son Président du Directoire M. Jalil Sebti	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	Représentée par son Président du Directoire M. Abdelkhalek BENDRISS	Conseil d'Administration du 25/09/2009	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Meknès	Représentée par son Président du Directoire M. Abdelaziz TRACHEN	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Tanger-Tétouan	Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed BOULGHMAIR	Assemblée Générale du 24/05/2011	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de El Jadida Safi	Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed ADIB	Assemblée Générale du 24/05/2011	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
BPCE MAROC	Représentée par M. François PEROL Président du Directoire de la Banque Populaire et Caisse d'Épargne	Conseil d'Administration du 04/09/2012	Assemblée générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)	Représentée par M. Hicham BELMRAH	Assemblée Générale du 24/05/2013	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 20-05.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

Suite à l'augmentation de capital de la BCP réservée à BPCE Maroc, le Conseil d'Administration de la BCP a coopté BPCE Maroc en tant qu'administrateur qui est représenté par M. François PEROL à partir du 03 septembre 2012. Cette décision a été ratifiée par l'AGO du 24 mai 2013. Cette assemblée a également nommé M. Adriano Arietti et La MCMA en tant que nouveaux membres du conseil d'administration.

VII.2. LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur est composé, en plus du Président, de 9 membres dont :

- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Quatre représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Au 30 septembre 2014, la composition du Comité Directeur se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHABOUN	Président du conseil d'administration de la Banque populaire	1 ^{er} Février 2008 / 24-mai-11	déc.-16
Mme Fouzia ZAABOUL	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	14-Juillet-2010 / 24-mai-11	déc.-16
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	13-sept-11	déc.-16
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	13-sept-11	déc.-16
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Meknès	13-sept-11	déc.-16
M. Jalil SEBTI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	24-mai-11	déc.-16
M. Abdelhadi BERRADA EL AZIZI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Marrakech Beni-Mellal	13-sept-11	déc.-16
M. Abdellah El BOURKADI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Taza	13-sept-11	déc.-16
M. Abdelaziz TRACHEN	Président du Directoire de la Banque Populaire de Meknès	19-décembre-2012	déc.-16
M. Nouredine BELMAHJOUBI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Tanger-Tétouan	19-décembre-2012	déc.-16

Source : BCP

En vertu de la loi 44-08, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. Le Président actuel du Comité Directeur est Monsieur Mohamed BENCHABOUN.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après l'article 2 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée par la loi n°42-07, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc et veiller à leur adéquation avec l'objectif de création de valeur à long terme ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP et sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;
- Etablir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Ratifier les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- Proposer à l'agrément du Ministre chargé des Finances, dans les conditions, prévues par la loi 34/03 précitée, la création et la suppression de Banques Populaires Régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs Banques Populaires Régionales ;
- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Ratifier la nomination des Présidents et Vice-Présidents des Conseils de Surveillance des Banques Populaires Régionales, ainsi que celle des membres de leurs Directoires.

Aussi, le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;
- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau de participation de chacune des Banques Populaires Régionales dans le capital de la Banque Centrale Populaire ;
- Après accord des Banques Populaires Régionales concernées, les conditions de transfert partiel entre elles de leurs actif et passif ;
- Annuellement, sous réserve de l'accord du Ministre chargé des Finances, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit Populaire du Maroc à affecter au Fonds de Soutien ;
- Les plafonds du capital des Banques Populaires Régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales qui le composent, compte tenu du mode de calcul de leur valeur annuelle prévu par les statuts des Banques Populaires Régionales ;
- Pour chaque organisme du C.P.M, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Le Comité Directeur est aussi habilité à :

- Autoriser les prises de participation des organismes du Crédit Populaire du Maroc dans des entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local ;
- Agréer la création ou la suppression, par la Banque Centrale Populaire, de filiales chargées de gérer ou d'exploiter des activités communes au groupe ;
- Charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions ;
- Créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la loi 12/96 précitée, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Prendre les sanctions disciplinaires à l'encontre des membres du Conseil d'Administration, des conseils de surveillance et des Directoires des organismes du CPM, dans les conditions prévues aux articles 20 et 21 du présent règlement intérieur.

Ce comité est en outre, chargé de :

- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque Centrale Populaire et de chaque Banque Populaire Régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la loi 12/96 et de celles de la loi 34/03 précitées et des textes pris pour leur application ;
- Approuver la politique de risques et veille à l'adéquation des fonds propres au profil de risque ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit Populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit Populaire du Maroc ;
- Veiller à la mise en place de règles et codes d'éthique, de déontologie professionnelle et de bonne gouvernance ;
- Administrer le Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, dont la gestion est assurée par la Banque Centrale Populaire et en déterminer les modalités de financement et d'utilisation ;
- Déterminer les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement du Comité Directeur ;
- Statuer sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit Populaire du Maroc consentent aux membres de leur Conseil d'Administration, de leurs Conseils de Surveillance et de leurs Directoires ;
- Approuver les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

En termes d'information du Comité Directeur sur les décisions contenues dans les procès-verbaux des organes des organismes du CPM, ces derniers sont tenus, en application des dispositions de l'article 5 de la loi 12/96, de notifier au Comité Directeur les procès-verbaux des réunions de leurs Assemblées, de leur Conseil d'Administration et de leurs Conseils de Surveillance. Le secrétariat du Comité Directeur est chargé de centraliser et de traiter ces procès-verbaux et de dresser un compte rendu au Comité Directeur sur les résolutions et les décisions contenues dans ces procès-verbaux.

Au cas où une décision de ces organes n'obtient pas l'assentiment du Comité Directeur, le Président du Comité en informe par écrit l'organisme concerné. Le Président du Conseil de Surveillance, ou selon le cas le Président du Directoire, doit convoquer dans un délai maximum d'un mois, l'organe concerné pour procéder à une seconde délibération de la résolution ou de la décision rejetée par le Comité Directeur. Le procès-verbal de cette seconde délibération doit être adressé au Comité Directeur pour validation de la résolution ou de la décision y contenue.

VII.3. COMITE ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la BCP a mis en place un comité d'audit en 2001, chargé de l'assister en matière de contrôle interne. Ce comité est composé de :

- **Mme Faouzia ZAABOUL** (Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances) : **Président**
- **Madame Ghizlane GUEDIRA** (représentant de l'OCP S.A): **Membre**
- **M. Jalil SEBTI** (Président du Directoire de la BP Rabat Kénitra) : **Membre**
- **M. Abdelaziz TRACHEN** (Président de Directoire de la BP Meknès) : **Membre**

Assistent également M. Aziz ALOUANE, Commissaire du Gouvernement auprès du CPM, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité se réunit semestriellement et a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

VII.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED BENCHAABOUN

M. Mohamed BENCHAABOUN est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP et d'autres institutions.

Entité	Mandat
Chaabi Bank "BCDM"	Président du Conseil d'Administration
Upline Group	Président du Conseil d'Administration
Vivalis Salaf	Président du Conseil d'Administration
Maroc Leasing	Président du Conseil d'Administration
Mediafinance	Président du Conseil de Surveillance
Maroc Assistance Internationale	Président du Conseil d'Administration
Multi-Assistance Internationale	Président du Conseil d'Administration
Chaabi LLD	Président du Conseil d'Administration
Fondation B.P pour le Micro Crédit	Président du Conseil d'Administration
Fondation Création d'Entreprises	Président du Conseil d'Administration
Fondation Education & Culture	Président du Conseil d'Administration
Chaabi Moussahama	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama I	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama II	Président du Conseil d'Administration
Chaabi Capital Investissement	Président du Conseil d'Administration
Fonds IGRANE	Administrateur
Fonds AM Invest Morocco	Administrateur
OCP SA	Administrateur
MARTCO	Administrateur
British Arab Commercial Bank (BACB)	Administrateur
Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF)	Administrateur
Arab Italian Bank Rome (UBAE)	Administrateur
Entités Hors Groupe	Mandat
Barid Al Maghrib	Administrateur
CIMR	Administrateur
ISCAE	Administrateur
Fondation Mohamed V pour la solidarité	Administrateur
GPBM	Administrateur

Source : BCP

VII.5. ORGANES DE CONTROLE DE LA BCP

La BCP est soumise au contrôle de Bank Al-Maghrib dans les conditions du Dahir portant loi 34-03 et les textes pris pour son application.

Le contrôle est également exercé par deux ou plusieurs commissaires aux comptes chargés des missions de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 22-05, et par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Commissaire du Gouvernement dans les conditions des chapitres VI et VII de la loi 12-96 telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

✓ COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois exercices éventuellement renouvelable, qui expire après la réunion statuant sur les comptes du dernier exercice pour lequel ils sont nommés.

Ils doivent être inscrits au tableau de l'ordre des Experts Comptables.

Le commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Si, à l'expiration de ses fonctions, il est proposé à l'Assemblée de ne pas renouveler son mandat, le commissaire aux comptes a le droit d'être entendu par l'Assemblée, s'il le demande.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 10% du capital social peuvent demander, dans les conditions prévues par la loi, la récusation du ou des commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou de plusieurs commissaires qui exercent leurs fonctions en leur place.

Si l'Assemblée Générale omet de nommer un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal statuant en référé d'en désigner un, les Administrateurs dûment appelés.

En cas de faute ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social, être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale, sinon par le Président du tribunal statuant en référé.

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de l'immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs, livres et documents comptables de la société, et de vérifier la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur.

Ils vérifient également la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Les commissaires aux comptes s'assurent que l'égalité a été respectée entre les actionnaires, sauf les restrictions légales.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes peuvent remplir séparément leur mission, mais ils établissent un rapport commun. En cas de désaccord entre les commissaires aux comptes, le rapport indique les différentes opinions exprimées.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire, les résultats de leurs observations.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de l'exécution des missions qui leurs ont été confiées. Ce rapport sera déposé au siège social quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, laquelle peut déléguer ce pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

✓ **CONTROLE DE L'ETAT**

Le contrôle de l'Etat sur la BCP est assuré par un Commissaire du Gouvernement qui a pour mission de veiller pour le compte de l'Etat au respect par les organismes du Crédit Populaire du Maroc des dispositions de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée ainsi que des missions qui sont confiées au Crédit Populaire du Maroc et en rend compte au Ministre chargé des Finances.

Cette fonction est assurée par Mr Aziz ALOUANE, nommé en 2013 par décret du Premier Ministre pour une durée ne dépassant pas 6 ans et renouvelable une fois.

Le Commissaire du Gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil d'Administration de la Société, ainsi qu'à celles des instances qui en émanent.

Il peut exiger la communication de tout document qu'il estime devoir consulter.

Le Commissaire du Gouvernement dispose du pouvoir de s'opposer, dans un délai de huit jours, à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il peut demander au Conseil d'Administration de procéder à une seconde délibération de toute décision préalablement à sa mise en exécution ; en cas de différend, la décision est réservée au Ministre Chargé des Finances.

Le Commissaire du Gouvernement peut faire au Conseil d'Administration, ainsi qu'aux instances qui en émanent toutes propositions qu'il juge utiles, et ce après obtention de l'accord de Ministre Chargé des Finances.

VIII. ORGANES DE DIRECTION

VIII.1. ORGANISATION

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°34-03.»

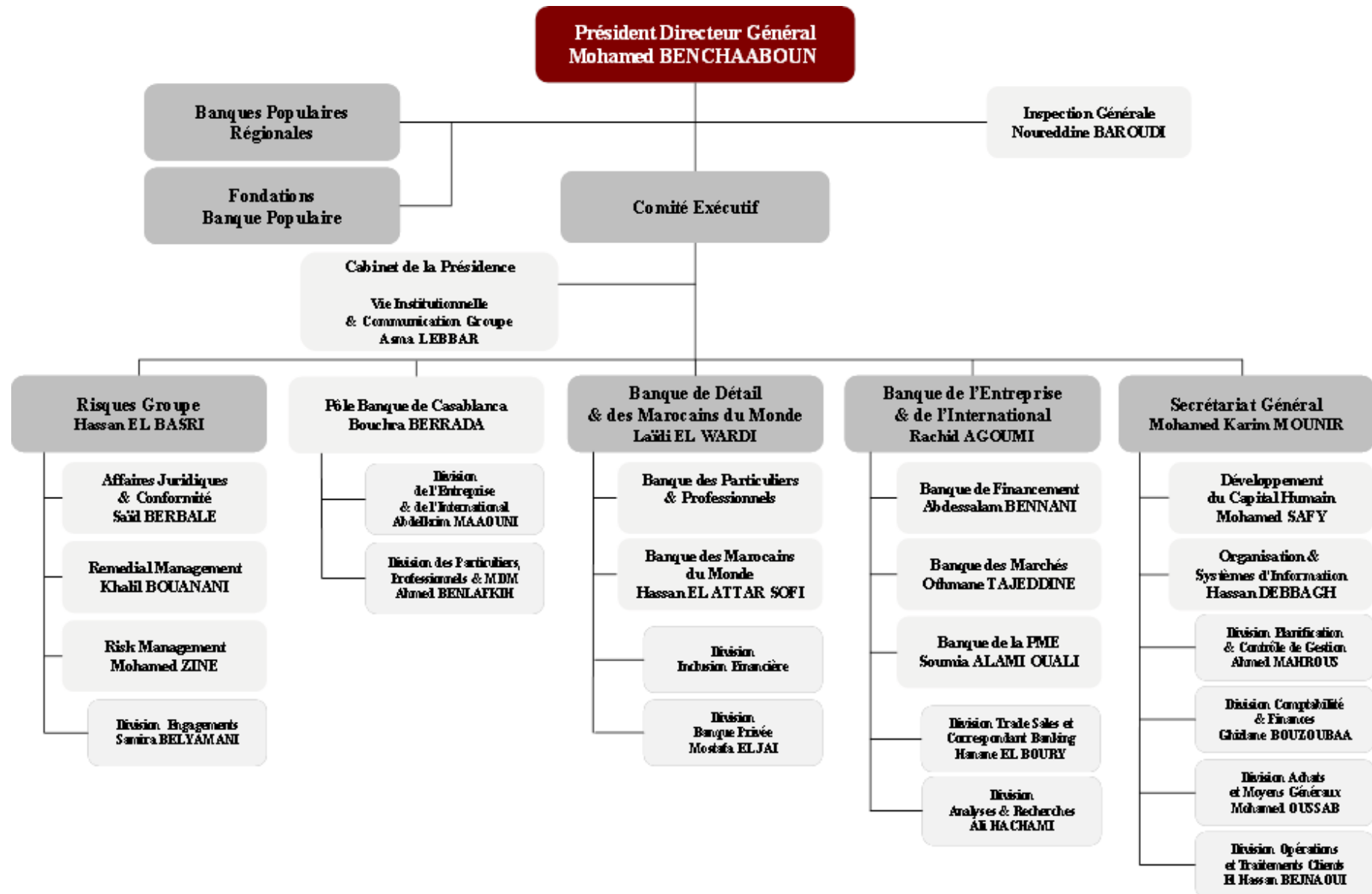
L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

Un premier ajustement de l'organisation de la BCP a été adopté le 07 mars 2011 et complété le 1^{er} juillet 2011, résultant du rapprochement de la BCP et de la BPC.

Cet ajustement porte sur trois points fondamentaux :

- Refonte de l'organisation par lignes de métier : consiste en le regroupement des quatre Business Units antérieures au sein de deux directions générales : une Direction Générale en charge de l'Entreprise et de l'International, qui regroupe les Business Unit BEN et BCP Bank, et une Direction Générale en charge des particuliers, des Professionnels et des Marocains du Monde qui regroupe les Business Units B2P et BMDM. Le but ainsi recherché est d'une part, d'assurer une meilleure cohérence et coordination aux interventions de la Banque sur les marchés ciblés, et d'autre part, fusionner les unités fonctionnelles à forte synergie ;
- une attention particulière aux structures en charge de la gestion du risque qui consiste à les mettre en proximité au sein d'une nouvelle Direction Générale en charge de la Gestion Globale des Risques qui intègre les fonctions suivantes :
 - o les études de crédit ;
 - o le Recouvrement amiable et Contentieux ;
 - o le Risk Management et les Etudes Sectorielles ;
- Mise en œuvre des directives d'organisation issues des travaux de réingénierie des back-offices. Elle porte sur le renforcement des rôles et responsabilités des fonctions support en les regroupant au sein d'une Direction Générale en charge des Services Groupe.

L'organigramme de la BCP à fin septembre 2014 se décline comme suit : *Source : BCP*



VIII.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- M. Mohamed BENCHAABOUN : Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (1984). Il a entamé sa carrière dans le Groupe Alstom Maroc où il a notamment occupé le poste de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contrôle de Gestion avant d'être chargé de la Direction Industrielle. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. M. Benchaaboun a rejoint la Banque Centrale Populaire en septembre 1999. En tant que Directeur Général Adjoint, il a été successivement chargé des Services Communs puis du Pôle Développement. Durant cette période, il était administrateur des fondations et de certaines filiales du Groupe. En 2003, il a été nommé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur Général de l'ANRT. M. Benchaaboun est un expert auprès du FMI et a été élu Président du FRATEL (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications) entre 2005 et 2006. En Février 2008, Sa Majesté le Roi a nommé M. Benchaaboun en tant que Président Directeur Général de la BCP.
- M. Hassan EL BASRI : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'Université Mohamed V Rabat en 1982 et du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de L'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des Projets Publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor, notamment en tant que chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du CPM en 2001. Entre 2002 et 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Il a été ensuite nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Ressources et Production. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général chargé de la Gestion Globale des Risques.
- M. Mohamed Karim MOUNIR : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000). Il a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. Actuellement, M. MOUNIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohamed V et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement. Actuellement, M. Mounir est Secrétaire Général de la BCP ;
- M. Laïdi EL WARDI : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (1983). Il a entamé sa carrière au sein de la Direction Générale des Impôts où il a contribué à la modernisation du Système d'Information et de Gestion de cette administration. Il a rejoint la Banque Centrale Populaire en avril 1986 en tant que Chef de Projet en charge du Système d'Information Agence. Après un parcours au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, M. EL WARDI est nommé Directeur de la Division Organisation et Procédures en 2001, puis Directeur de la Division Marketing en 2003. En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint successivement en charge du Pôle Marketing et Communication, puis du Pôle Stratégie et Contrôle de Gestion. Actuellement, M. EL WARDI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail et des Marocains Du Monde.

-
- M. Rachid AGOUMI : Né en 1964 est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, Electrotechnique, Informatique, Hydraulique et Télécommunications de l'Institut Polytechnique de Toulouse (1987). Il a entamé sa carrière dans l'industrie Automobile chez Berliet Maroc en tant que Directeur Informatique. Il a ensuite exercé dans le conseil et le service informatique en tant que Directeur Associé avant d'intégrer la Banque Centrale Populaire en Octobre 1993. Il a occupé successivement plusieurs postes de direction : Informatique, Administratif et financier, Logistique, Organisation et Qualité, Stratégie et Contrôle de gestion, Marketing et Communication. Il a été nommé Directeur Général Adjoint en 2005. Il est actuellement Directeur Général de la Banque de l'Entreprise et de l'International. Depuis 2010, Monsieur AGOUMI occupe également les fonctions suivantes au sein d'Upline Group: Administrateur Directeur Général d'Upline Group, Président Directeur Général d'Upline Corporate Finance et d'Upline Alternative Investments et Président du Conseil de Surveillance d'Upline Securities.

IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités d'animation du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité de la Stratégie (à la demande) ;
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;
 - Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- Un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).
- Un Comité de rémunération chargé par le Conseil d'administration d'examiner les questions relatives, à la détermination de la rémunération et des avantages des membres de direction et d'administration.

Ce comité est composé d'au moins trois membres du Conseil d'administration, dont le président du Conseil d'Administration qui en assure la présidence. Les membres du Comité de Rémunération sont nommés par le Conseil d'administration pour une durée fixée lors de leurs nominations par le Conseil d'Administration, sans que cette durée ne dépasse celle de leur mandat d'Administrateur. Quant au secrétariat des travaux du Comité de Rémunération, il est assuré par le Secrétaire Général de la Banque Centrale Populaire.

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de la Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité Directeur - Secrétaire Général du CPM - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances au sein du Comité Directeur - Représentant du Trésor, au sein du Comité Directeur - Représentant des Présidents de Conseil de Surveillance de BPR, au sein du Comité Directeur - Commissaire du gouvernement auprès du CPM 	<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ; - Assure l'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; - Procède à l'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique 	A la demande
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units. 	Hebdomadaire

Comité Organisation & Systèmes d'Information	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence 	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens. 	Hebdomadaire
Comité d'Evaluation des Performances	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs 	Mensuel
Comité de Placement	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord 	Mensuel

Comité Gestion des Risques et de la Conformité	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des biens Risques - Conformité Groupe - Banque de l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale - Audit BCP 	<p>avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites...); - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents. - Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM 	Bimestriel
Comité Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens. 	Trimestriel ou à la demande

Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses. 	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations 	<ul style="list-style-type: none"> - Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques 	Semestrielle

IX.1. CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

IX.2. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1 336 MDH soit 5% du capital post-augmentation de capital. Au 30 septembre 2014, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 3,19%.

IX.3. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA BCP ET DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

L'AGO du 23 mai 2014 a alloué des jetons de présence pour un montant de 1.100 000 DH bruts.

IX.4. REMUNERATION DES COMITES INSTITUES AU SEIN DE LA BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

IX.5. PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, OU AUX DIRIGEANTS

Le Conseil d'Administration est composé de membres représentant différents départements ministériels, des BPR, de l'OCP S.A, BPCE, SFI et MCMA.

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP aux administrateurs représentant les départements ministériels représentés au sein dudit conseil, ni aux représentants permanents des BPR ni aux représentants de BPCE, SFI et MCMA.

S'agissant de l'OCP S.A, il bénéficie d'un crédit auprès de la BCP dans le cadre d'un financement normal de l'activité clientèle.

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP.

PARTIE III

**ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE**

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BCP

1961	Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; ▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : <ul style="list-style-type: none"> - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;

2001	<ul style="list-style-type: none"> - L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ; - L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ; - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ; - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ; ▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Noureddine OMARY, Président de la BCP ; ▪ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ; ▪ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ; ▪ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
2002	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ; ▪ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
2003	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ; ▪ Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ; ▪ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ; ▪ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ; ▪ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
2004	Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ; ▪ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ; ▪ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ; ▪ Lancement du nouveau programme Business Project ; ▪ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ;

2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ; ▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ; ▪ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; ▪ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction. <p>Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apport de 5 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital ▪ Apport de 1 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,6 % du capital. <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams - Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs
2010	<ul style="list-style-type: none"> - Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing - Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) - Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » - Participation au MFD (Moroccan Financial Board) - Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP - Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne - Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis - Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 - Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
2011	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat - Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR - Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août. - Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
2012	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai. - Prise de participation dans le capital de Atlantic Bank International - Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre - Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.
2013	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des parts sociales des BPPR réservée au personnel du CPM
2014	<ul style="list-style-type: none"> - Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR

II. APPARTENANCE DE LA BCP AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par une évolution de la loi 12-96 pour mieux accompagner le développement du Groupe.

En effet, huit ans après sa promulgation, le texte de référence du Crédit Populaire du Maroc : la Loi 12-96 portant réforme du CPM (Dahir n°1-00-70 du 17 Octobre 2000 publié au B.O n°4840 du 19/10/2000), évolue à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008) qui le modifie et le complète au niveau des articles 7, 17 et 55 :

Loi 12-96

Article 7 : « Le Comité Directeur détermine :

- Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque centrale populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.
- Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédits doivent lui être soumises.

Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc »

Article 17 : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Toutes autre personne physique ou morale ne peut

Loi 42-07

Article 7 : « Le Comité Directeur détermine :

- Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.
- Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché.

Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc ».

Article 17 : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Ils représentent à eux-seuls la

détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque centrale populaire. »

Article 55 : « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement.

Elle établit et soumet pour approbation au Comité directeur, dans un délai de 6 mois, à compter de la publication de la présente loi, un programme permettant aux Banques populaires régionales de disposer, dans un délai maximum de cinq ans, de leur propre personnel de direction. Dans l'intervalle, le personnel de direction des Banques populaires régionales relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité directeur.

Le règlement intérieur du Comité directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées. »

Banque Centrale Populaire au sein du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque centrale populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. »

Article 55 : « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement.

Le personnel de direction des Banques populaires régionales et de la Banque centrale populaire relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité Directeur. Le règlement intérieur du Comité Directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

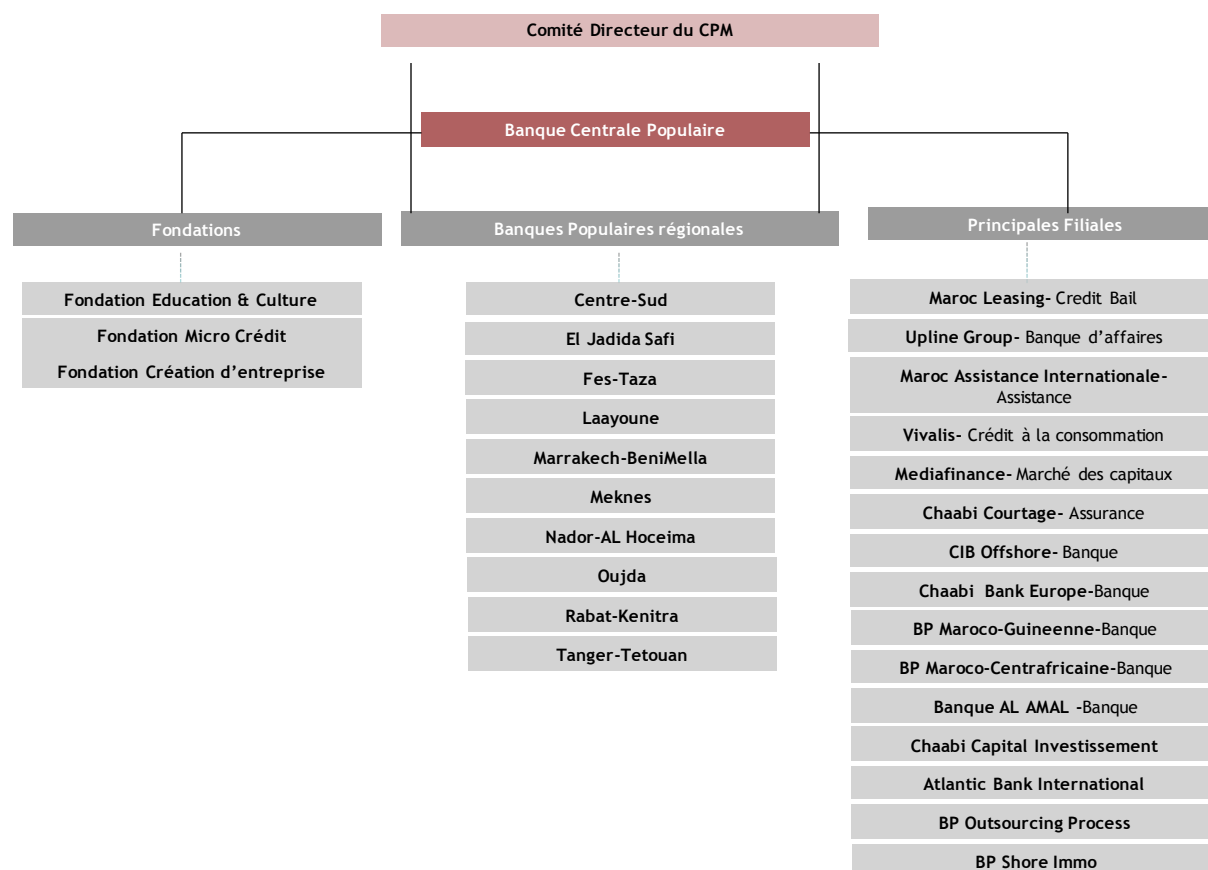
Article 21 Bis :« La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

II.2. STRUCTURE DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC A FIN DECEMBRE 2013

A titre d'information, le CPM détient la majorité dans le capital des filiales citées ci-dessus. Ci-dessous, l'illustration sur l'organigramme juridique.

Crédit Populaire du Maroc



Source : BCP

FILIALES ET FONDATIONS DU CPM

II.2.1. Filiales

A fin juin 2014, le CPM contrôle plusieurs filiales qui interviennent dans des domaines divers :

Filiales	Domaine d'activité	%de contrôle et de détention
Médiafinance	Marché des Capitaux	60,00% **
Maroc Leasing	Crédit-Bail	53,11%
Upline Group	Banque d'affaires	100,00%
Vivalis (ex-Assalaf Chaabi)	Crédit à la Consommation	87,24%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%
Chaabi Bank Europe (ex-BCDM)	Banque	100,00%
Banque Populaire Maroc-Guinéenne 'BPMG'	Banque	77,25%
Banque Populaire Maroc-Centrafricaine 'BPMC'	Banque	62,50%
Chaabi International Bank offshore	Banque offshore	100,00%
Chaabi LLD	Location Longue Durée	73,62%
BP Shore Immo	Immobilier	100,00%
BP Shore Back Office*	Services	5,00%
BP Outsourcing Process	Holding	100,00%
Chaabi Doc Net	Archivage	99,97%
Bank Al Amal	Banque	35,90%
Dar Ad Damane	Cautionnement de crédit	52,63%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	100,00%
Chaabi Capital Investissement	Fonds de fonds d'investissement	100,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100,00%
Atlantic Bank International	Banque	50,00%

*Le reste étant détenu par BP Outsourcing Process contrôlée à 100% par le Groupe.

** Médiafinance : 89,95% de droit de vote

Source : BCP

II.2.2. Fondations

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

>> FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO CREDIT

- Au titre de l'exercice 2013, le nombre de dossiers débloqués se chiffre à 177.284 dossiers.
- Les produits d'exploitation composés des intérêts sur prêts, des frais de dossiers des commissions d'accompagnement solidaire, ont enregistré une progression de 6% par rapport à l'année précédente, passant de 426,3 millions de DH à 450,8 Millions de DH.

L'excédent de l'exercice se chiffre au 31-12-2013 à 75 ,3 millions de DH, contre 71,5 millions de DH une année auparavant, soit un accroissement de 5%.

Variations au 30/06/2014

Au titre du premier semestre de l'exercice 2014, le nombre de dossiers débloqués se chiffre à 97.492 dossiers.

Les produits d'exploitation composés des intérêts sur prêts, des frais de dossiers des commissions d'accompagnement solidaire, ont enregistré une progression de 11% par rapport à l'année précédente, passant de 218,4 millions de DH à 242 Millions de DH.

L'excédent de l'exercice se chiffre au 30 juin 2014 à 41.2 millions de DH, contre 49.3 millions de DH une année auparavant, soit une baisse de 16%.

Source : BCP

>> FONDATION CREATION D'ENTREPRISES

Au titre de l'année 2013 la fondation a enregistré 61 863 intentions de création d'entreprises au niveau national, et a augmenté d'à peine 0.63%.

Le nombre d'entreprises, nouvellement créées a atteint 31 687 nouvelles immatriculations, soit une légère augmentation de 1.7%.

Le portefeuille clientèle de la FCE a atteint 2933 clients dont plus de 650 drainés grâce au lancement de l'appel à projet. Dans ce total, il y a 529 clients qui sont issus de la population des MDM, ce qui représente un peu plus de 18% de l'ensemble du portefeuille.

Par rapport à l'objectif de l'année, le niveau de réalisation de portefeuille cible atteint :

- 94% des clients locaux contre un taux de réalisation de 111% en 2012.
- 111% pour les clients MDM contre un taux de 95% en 2012.

Variations au 30/06/2014

Au titre du premier semestre de l'année 2014 l'activité a été marquée par les points suivants:

- Le nombre de créations a connu une baisse de 20% : 101 contre 126 en 2013. Le taux de réalisation des objectifs pointe à 46%. Cette baisse s'explique notamment par l'ajournement de l'appel à projets et particulièrement par les changements au sein de la structure.
- 19 reviennent à des investisseurs MDM contre 26 l'année dernière, soit une baisse de plus de 27 %.
- Les produits annuels n'arrivent pas à couvrir les charges, ce qui engendre des écarts négatifs qui viennent grever les fonds propres. Le cumul des déficits de la FCE est enregistré dans la rubrique report à nouveau dont le solde est passé de - 45,4 MDH à 46,4 MDH avec l'intégration du résultat dégagé en 2013.

Les six premiers mois de l'exercice 2014 ont dégagé un déficit de 965 KDH contre 1,3 MDH en juin 2013.

Source : BCP

>> FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex FONDATION EDUCATION ET CULTURE)

L'activité de la Fondation au titre de l'exercice 2013, peut être appréciée à travers les indicateurs suivants :

- Les charges relatives à l'activité Mécénat et sponsoring se chiffrent à 21 224 KDH en 2013, enregistrant une hausse de 16,03% par rapport à 2012. La Fondation a par ailleurs reconduit de sa participation à la majorité des festivals organisés au plan national en tenant compte de la qualité de l'événement et de l'offre de visibilité
- Sur le plan de l'environnement, la Fondation a poursuivi ses actions dans le cadre de l'opération plages propres initiée par la Fondation Mohamed VI.
- Les droits de scolarité ont enregistré un total de 13 624 KDH en 2013 en hausse de 3,17% par rapport à l'année d'avant.
- Les investissements se sont élevés à 678 KDH, soit une baisse de 80,94% par rapport à 2012.
- La fondation a réalisé un résultat positif de 155 KDH en 2013.

Variations au 30/06/2014

L'activité de la Fondation au 30 juin 2014, peut être appréciée à travers les indicateurs suivants :

- Les charges relatives à l'activité Mécénat et sponsoring se chiffrent à 7 992 KDH au 30 juin 2014, réalisant ainsi 23% du budget prévu pour 2014.
- Les droits de scolarité ont enregistré un total de 8 324 KDH au 30 juin 2014 en hausse de 3,42% par rapport à l'année d'avant.
- Les investissements se sont élevés à 794 KDH, soit 18% du budget 2014.
- La fondation a réalisé au 30 juin 2014 un résultat positif de 2 480 KDH.

Source : BCP

II.3. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir n°1-05-178 portant loi n°34-03 du 14 février 2006), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 10 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est détenu par des sociétaires qui sont en même temps des clients des BPR et est constitué de parts sociales rémunérées. A cet égard, trois cas de figure se présentent pour l'attribution des parts sociales :

- Les parts sociales ordinaires sont de deux types :
 - Parts sociales à souscription obligatoire : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire auprès de la BPR de concours sous forme de crédit. Dans ce cas, le sociétaire souscrit un nombre de parts sociales suivant un barème déterminé par le Comité Directeur du CPM ;
 - Parts sociales à souscription facultative : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire d'autres produits ou services de la banque et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée ;
- Les parts sociales privilégiées peuvent être souscrites, à l'occasion de leur création, par toute personne physique ou morale bénéficiaire de services de la BPR et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée. Ce type de parts bénéficie d'une rémunération prioritaire, sans droit de vote.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.3.1. Evolution de la structure des sociétaires des BPR

Catégories	2011	Structure	2012	Structure	Var12/11	2013	Structure	Var13/12	30/06/2014	Structure	Var13/12
Particuliers Locaux	291 929	69%	298 182	70%	2%	326 833	76%	10%	327 024	76%	0,10%
Sociétaires MRE	102 798	25%	101 704	24%	-1%	99 860	23%	-2%	99 441	23%	-0,40%
Entreprises	27 360	7%	26 713	6%	-2%	2 745	1%	-90%	2 671	1%	-3%
Total	422 087	100%	426 599	100%	1%	429 438	100%	1%	429 136	100%	-0,10%

Source : BCP

En 2012, le nombre des sociétaires a enregistré une hausse de 1,1% pour s'établir à 426 599 sociétaires. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des particuliers locaux (2,1%).

En 2013, le nombre de sociétaires se situe à 429 438, soit une hausse de 0,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette légère hausse découle essentiellement de l'augmentation des particuliers locaux de 9,6%.

A fin juin 2014, le nombre de sociétaires a enregistré une baisse de 0,1% pour s'établir à 429 136 sociétaires. Cette hausse résulte principalement par la hausse des particuliers locaux (0,1%).

II.3.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR

En MDH BPR	2011			2012			2013			30/06/2014		
	D (1)	C (2)	RN (3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)
Centre Sud	15 051	9 723	189	15 720	9 357	155	14 986	8 495	206	15 696	8 519	182
El Jadida –Safi	7 556	6 438	99	8 001	6 229	91	8 604	6 567	109	8 815	6 850	75
Fès-Taza	12 563	7 556	91	12 907	7 598	108	13 361	7 951	160	13 713	8 017	5
Laâyoune	1 697	2 786	53	1 960	2 556	60	2 960	2 499	55	3 032	2 608	40
Marrakech - Beni Mellal	15 174	10 995	188	15 253	9 843	115	16 882	10 906	91	17 550	11 002	59
Meknès	10 005	7 220	138	10 281	6 817	117	9 678	6 517	141	10 009	6 497	75
Nador - Al Hoceima	21 428	4 243	170	22 011	4 205	174	22 696	4 189	194	22 685	4 019	140
Oujda	12 942	6 219	113	13 522	5 894	137	14 133	6 572	171	14 324	6 689	123
Tanger –Tétouan	15 068	7 939	161	15 518	7 606	94	16 122	7 510	153	16 352	7 594	52
Rabat-Kénitra	20 318	14 178	186	20 394	12 714	175	23 746	14 053	217	24 831	14 266	146
Total	131 801	77 296	1 388	135 569	72 819	1 227	143 168	75 261	1 497	147 006	76 061	898

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

Source: BCP

Durant l'exercice 2012, des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 135 569 MDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région centre sud (+ 669 MDH), Nador Al Hoceima (+583 MDH) et Oujda (+580 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une baisse de 6% à fin 2012, s'établissant ainsi à 72 819 MDH. Cette baisse découle essentiellement de la régression des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (-1 464 MDH) et Marrakech BéniMellal (- 1 211 MDH).

A fin 2012, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 227 MDH. Cette régression s'explique principalement par la baisse du résultat net des régions Marrakech-Béni Mellal (-73 MDH), Tanger Tétouan (-67 MDH) et Centre Sud (-34 MDH).

Durant l'exercice 2013, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 6% pour se situer à 143 168 MDH. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des dépôts de la région de Laâyoune (+1 000 MDH) et Marrakech Béni Mellal (+1 629 MDH).

De leur côté, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour se situer à 75 261 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des créances de la région Rabat-Kénitra (+1 339 MDH) et celles de Marrakech-Béni Mellal (+1 063 MDH).

A fin 2013, le résultat global des BPR se situe à 1 497 MDH, soit une hausse de 22%. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse du résultat net des régions Tanger-Tétouan (+ 59MDH), Fès-Taza (+52 MDH) et de la région Centre Sud (+51 MDH).

A fin juin 2014, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 147 006 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépôts de la région Rabat-Kénitra (+ 1 085 MDH) et de la région centre sud (+710 MDH).

De leur côté, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 1% pour s'établir à 76 061 MDH. Cette hausse résulte notamment de la hausse de 4% des créances de la région El Jadida-Safi (+283 MDH).

A fin juin 2014, le résultat global des BPR se situe à 898 MDH, principalement constitué des résultats des régions Centre Sud (182 MDH), Rabat-Kénitra (146 MDH) et Nador-Al Hoceima (140 MDH).

II.3.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

- **Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :**

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

- **Refinancement des BPR et de la BCP**

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

- **Gestion du Fonds de Soutien**

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP. En 2009, une dotation complémentaire de 500 millions de dirhams a été allouée au fonds de soutien.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

- **Gestion du Fonds Social**

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés¹, exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements consorciés en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec la Banque Populaire de Casablanca uniquement et sur des crédits d'investissement avec toutes les autres BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR (hors Casablanca), la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

¹ Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejab 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - les délégations et représentations à l'étranger ;
 - le réseau monétique ;
 - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - des achats d'imprimés ;
 - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES ET FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 30 juin 2014, les filiales de la BCP se présentent comme suit :

Filiales	Domaine d'activité	% en capital et Droits de vote
Maroc Leasing	Crédit-Bail	53,11%
Vivalis (ex-Assalaf Chaabi)	Crédit à la Consommation	64,02%
Upline Group	Banque d'affaires	74,87%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%
Chaabi Bank Europe (ex-BCDM)	Banque	100%
BPMG	Banque	77,25%
BPMC	Banque	62,50%
Chaabi International Bank offshore	Banque off-shore	70,00%
Chaabi LLD	Location longue durée	73,62%
BP Shore Immo	Immobilier	51,00%
BP Outsourcing Process	Holding	52,00%
Médiafinance	Marché des capitaux	60%*
Chaâbi Capital Investissement	Fonds de fonds d'investissement	49,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100.0%
Atlantic Business International	Holding	50,00%

Source : BCP

(*) Médiafinance : 89,95% de droit de vote

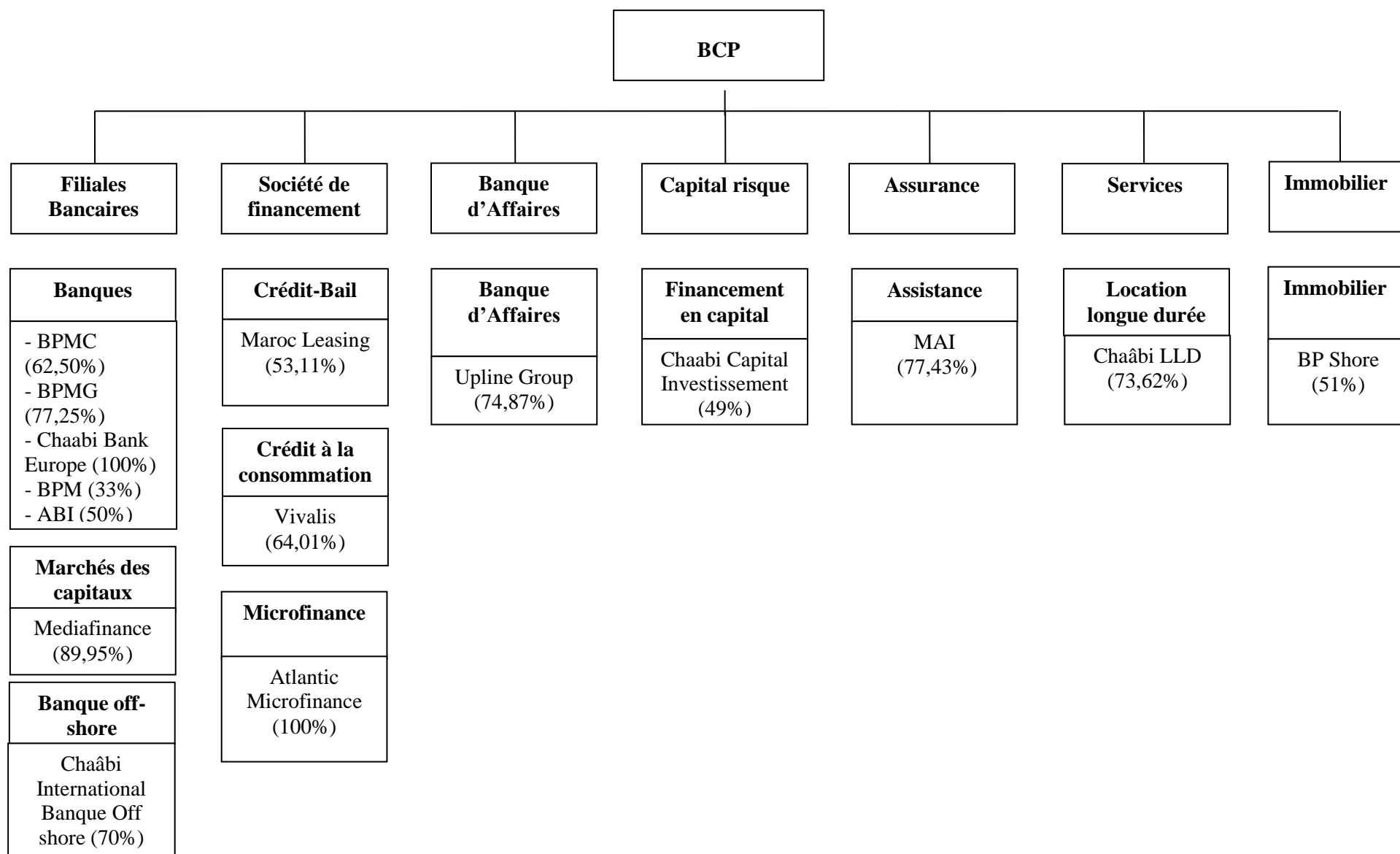
(**)

Suite à la décision du conseil d'administration du 19/12/2012, l'exercice 2013 a connu une opération de restructuration des fonds d'investissement visant à réaliser les opérations suivantes :

-Cession du fonds Moussahama I au fonds chaabi capital investissement et à l'apport du fonds Moussahama II au fonds chaâbi capital investissement.

-Restructuration et recapitalisation du fonds chaâbi capital investissement à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 de chaâbi capital investissement et son financement par un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.

L'organigramme suivant présente les filiales de la BCP au 30 septembre 2014 (Source : BCP):



III.2. FLUX ENTRE BCP ET FILIALES

En MDH	2011	2012	2013	30/06/14
Actif				
FBPMC - Créances sur établissements de crédit	223	999	1 093	1 040
CIBOR - Créances sur établissements de crédit	4 819	4 447	5 786	6 430
VIVALIS - Créances sur établissements de crédit	1 188	3 009	2846	2 238
Chaabi LLD - Créances sur clientèle	295	265	237	39
VIVALIS - Créances sur établissements de crédit			40	
MLE - Créances sur établissements de crédit	4 497	8 631	8 967	8 578
CHAABI BANK - Créances sur établissements de crédit		284	283	282
MEDIAFINANCE - Créances sur établissements de crédit		712	786	789
BPMC - Créances sur établissements de crédit		2	0	2
ATLANTIC FINANCE - Créances sur établissements de crédit		32	37	50
BURKINA FASO - Créances sur établissements de crédit		109	365	453
BENIN - Créances sur établissements de crédit		24	146	215
COTE D'IVOIRE - Créances sur établissements de crédit		228	882	1 230
MALI - Créances sur établissements de crédit		247	411	408
NIGER - Créances sur établissements de crédit		64	355	316
SENEGAL - Créances sur établissements de crédit		349	631	519
TOGO - Créances sur établissements de crédit		140	302	309
MAI- Créances sur clientèle		78	0	0
ATLANTIC FINANCE - Créances sur clientèle		2	2	0
ATLANTIC TECHNOLOGIE - Créances sur clientèle		3	0	0
ATLANTIC TECHNOLOGIE - Comptes de régularisationfs et autres actifs		9	17	0
BURKINA FASO - Comptes de régularisationfs et autres actifs		2	3	0
BENIN - Comptes de régularisationfs et autres actifs		2	3	3
COTE D'IVOIRE - Comptes de régularisationfs et autres actifs		9	23	11
MALI - Comptes de régularisationfs et autres actifs		3	0	2
NIGER - Comptes de régularisationfs et autres actifs		2	2	0
SENEGAL - Comptes de régularisationfs et autres actifs		4	2	0
TOGO - Comptes de régularisationfs et autres actifs		2	2	0
Passif				
CIBOR - Dettes envers établissements de crédit	4 016	4 687	5 208	6 611
MLE - Dettes envers établissements de crédit	18		102	10
VIVALIS - Dettes envers établissements de crédit		2	33	0
CHAABI BANK- Dettes envers établissements de crédit		42	61	164
ATTAWFIQ MICRO CREDIT- Dettes envers établissements de crédit		31	72	31
CHAABI LLD- Dettes envers établissements de crédit			15	5
BPMG- Dettes envers établissements de crédit		4	3	1
BANK AL AMAL- Dettes envers établissements de crédit		136	26	8
ATLANTIC FINANCE- Dettes envers établissements de crédit		5	111	158
BURKINA FASO- Dettes envers établissements de crédit		113	94	31
BENIN- Dettes envers établissements de crédit		61	80	9
COTE D'IVOIRE- Dettes envers établissements de crédit		927	811	950
MALI- Dettes envers établissements de crédit		10	94	18

NIGER- Dettes envers établissements de crédit	8	18	11
SENEGAL- Dettes envers établissements de crédit	7	9	12
TOGO- Dettes envers établissements de crédit	14	29	258
MAI- Dettes envers la clientèle	100	30	30
ATLANTIC BANK- Dettes envers la clientèle	2	1	19
ATLANTIC FINANCE- Dettes envers la clientèle	206	0	0
ATLANTICTECHNOLOGIE- Dettes envers la clientèle	1	0	0
BURKINA FASO- Dettes envers la clientèle	3	0	0
MAI-Titres de créances émis	5	20	20
CHAABI BANK- Comptes de régularisation et autres passifs	231	247	218
ATLANTIC BANK- Comptes de régularisation et autres passifs	15	0	14
ATLANTIC TECHNOLOGIE- Comptes de régularisation et autres passifs	6	6	0
BURKINA FASO- Comptes de régularisation et autres passifs	10	0	21
BENIN- Comptes de régularisation et autres passifs	9	6	18
COTE D'IVOIRE- Comptes de régularisation et autres passifs	3	4	17
MALI- Comptes de régularisation et autres passifs	13	2	12
NIGER- Comptes de régularisation et autres passifs	4	2	6
TOGO- Comptes de régularisation et autres passifs	4	0	6
CPC - Produits			
FBPMC - Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	46	0	0
CIBOR - Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	85	4	9
VIVALIS - Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	40	0	0
CHAABI BANK - Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit		1	0
Chaabi LLD – Intérêts et produits assimilés avec la clientèle	16	0	0
MAROC LEASING – Intérêts et produits assimilés avec la clientèle	0	0	0
MAI - Commissions sur prestations de service	17		0
MAI - Produits d'exploitation non bancaire	5		0
MLE - Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	165		0
BP Shore - Produits d'exploitation non bancaire	4		0
ATLANTIC TECHNOLOGIE- Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	1		0
BURKINA FASO- Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	2	3	0
BENIN- Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	1	1	0
COTE D'IVOIRE- Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	5	28	22
TOGO- Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	1	1	0
Upline - Commissions sur prestations de service	15	36	33
CHAABI BANK - Commissions sur prestations de service	392	414	218
BP SHORE - Commissions sur prestations de service	68	90	71
ATLANTIC BANK - Commissions sur prestations de service	14	87	0
ATLANTIC FINANCE - Commissions sur prestations de service	1	8	4
COTE D'IVOIRE - Commissions sur prestations de service	2	3	6
SENEGAL - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1	0	0
CHAABI LLD - Produits des autres activités	4	5	4
MAI - Produits des autres activités	13	10	6
ATLANTIC TECHNOLOGIE- Produits des autres activités	17	84	0
ABI- Produits des autres activités	0	0	0

CPC - Charges

BCDM - Charges générales d'exploitation	385			
CIBOR - Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	70	90	72	49
FPCT SAKANE - Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit				9
BP Shore - Charges générales d'exploitation	19	13	0	4
Upline - Commissions servies	21		0	0
Upline - Charges générales d'exploitation		23	16	10
FBPMC - Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		57	63	20
CCI - Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				6
VIVALIS- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		125	104	56
Chaabi LLD - Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		16	13	
MAROC LEASING- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		406	404	208
ATLANTIC BANK- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				2
BURKINA FASSO- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				7
BENIN- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit				6
COTE D'IVOIRE- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		8	1	17
MALI- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		3	24	7
NIGER- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		2	5	8
TOGO- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit		2	10	5
SENEGAL- Intérêts et charges assimilés avec les établissements de crédit			1	7
VIVALIS - Commissions servies		10	0	0
BURKINA FASSO - Commissions servies		2	0	1
BENIN - Commissions servies		3	11	3
MALI - Commissions servies		1	1	0
COTE D'IVOIRE - Commissions servies			6	4
SENEGAL - Commissions servies		4	24	10
NIGER - Commissions servies			1	0
TOGO - Commissions servies			1	0
MAI - Charges des autres activités		1	0	0
FBPMC - Charges générales d'exploitation		3	3	19
ATLANTIC BANK - Charges générales d'exploitation		8	40	25
BENIN - Charges générales d'exploitation		2	9	11
COTE D'IVOIRE - Charges générales d'exploitation		5	51	33
BURKINA FASSO - Charges générales d'exploitation			22	11
MALI - Charges générales d'exploitation		2	10	12
NIGER - Charges générales d'exploitation		4	16	7
ATLANTIC FINANCE - Charges générales d'exploitation			4	4
SENEGAL - Charges générales d'exploitation		4	9	10
TOGO - Charges générales d'exploitation		4	18	12
Dividendes perçus				
Maroc Leasing	29	22	22	22
Mediafinance	8	-	0	0
MAI	20	20	20	20
BPMC	25	-	0	0
BPMG	1	4	5	4

Vivalis Salaf	11	19	19	23
Chaabi International Bank off shore	8	27	28	25
Chaabi Bank Europe (BCDM)	12	-	0	0
BP Shore IMMO	6	4	4	3
UPLINE GROUP	-	44	44	44
BP SHORE OUTSOURCING PROCESS	-	3	3	11
BP SHORE BACK OFFICE	-	3		0
ABI				24

Source : BCP

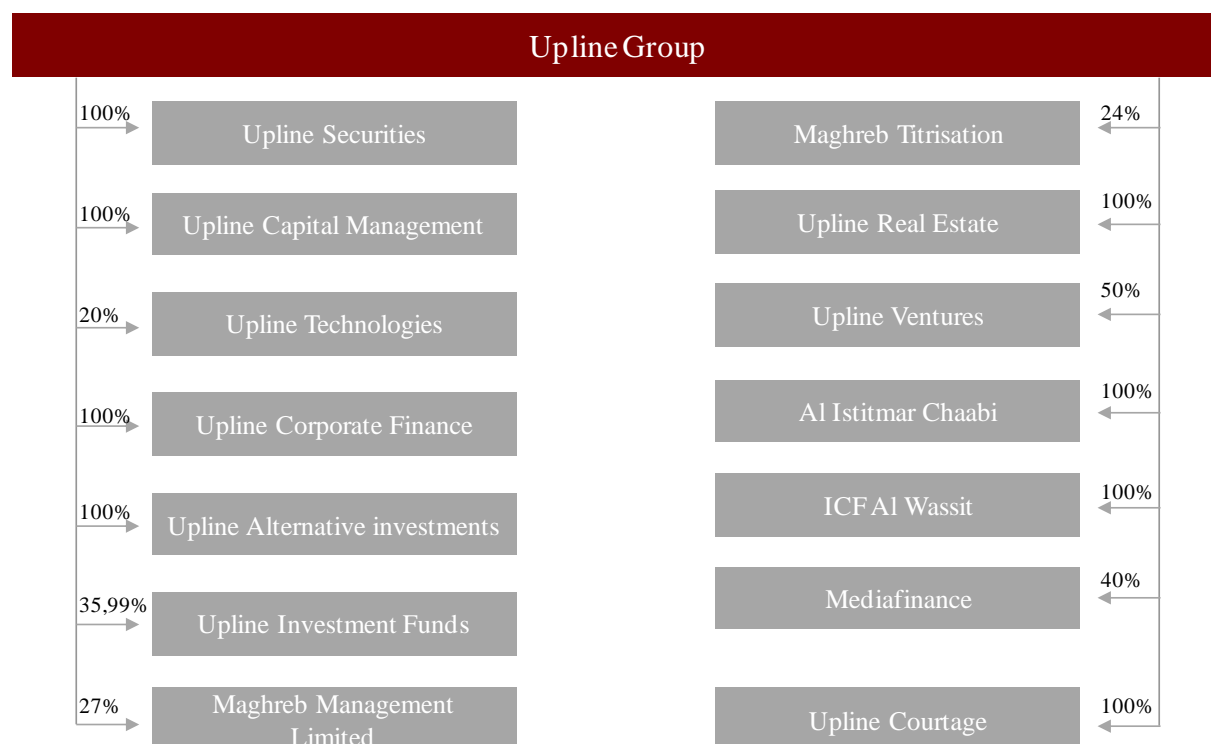
Les flux entre la BCP et ses filiales concernent principalement les créances et dettes envers les filiales.

III.2.2. UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.
- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse des valeurs de Casablanca.
- ICF AI Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de valeurs de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;
- Upline Courtage : est un courtier en assurance et en réassurance.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 46 783 600 DH
 Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	350 284	74,87%	74,87%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - TAZA	11 755	2,51%	2,51%
BP MEKNES	11 755	2,51%	2,51%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP EL JADIDA - SAFI	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	7	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Fonds Propres	423 943	440 458	434 364	402 540	412 939	3,90%	-1,38%	2,58%
Chiffre d'affaires consolidé	194 349	190 129	166 706	74 102	94 093	-2,17%	-12,32%	26,98%
Résultat net consolidé part du Groupe	65 695	66 493	52 906	20 711	37 577	1,21%	-20,43%	81,43%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une baisse de 2,1% due à la régression au niveau de la ligne d'Intermédiation boursière amortie en partie par la bonne performance enregistrée dans l'Asset Management, la Corporate Finance ainsi que le Courtage en assurance.

La rentabilité du Groupe s'est améliorée enregistrant un résultat net de l'ordre de 66,5 MDH contre 65,7 MDH en 2011.

Les fonds propres consolidés se sont également appréciés de 3,9% pour s'établir à 441 MDH.

Au titre de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une baisse de 12% qui fait suite essentiellement à la régression constatée au niveau de la ligne métier de l'activité intermédiation boursière (-60%) par rapport à 2012. A noter que les synergies avec le Groupe Banques Populaires, notamment le volet commercial, sont toujours dans une logique de mise en œuvre graduelle depuis la date d'entrée d'Upline Group dans le périmètre de la BCP, et les résultats affichés sont en nette amélioration.

Le résultat net a affiché à fin 2013 un total de 53 Millions de DH contre 66 Millions de DH un an auparavant.

Les fonds propres consolidés ont totalisés à fin 2013 434 Millions de DH contre 440 Millions en 2012. Les dividendes remontés au titre de l'exercice 2012 ont totalisés 59 Millions de DH.

Au titre du premier semestre de 2014, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une augmentation de 27%.

Le résultat net a affiché au 30 juin 2014 un total de 37,6 MDH contre 20,7 MDH un an auparavant.

Les fonds propres consolidés à fin juin 2014 ont totalisé 413 Millions de DH.

III.2.3. Maroc Leasing :

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997 elle devient la première entreprise introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

En 2007, Maroc leasing adopte une nouvelle identité visuelle et inaugure son nouveau siège.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

D – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,13%	9,80%
Total	2 776 768	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Produits d'exploitation bancaire	3 497 011	3 756 142	3 630 088	1 831 915	1 804 758	7,41%	-3,36%	-1,48%
PNB	181 938	229 744	247 618	128 082	130 806	26,28%	7,78%	2,13%
Résultat net	64 669	60 047	62 845	34 495	35 372	-7,15%	4,66%	2,54%

Source : BCP

Comparativement à l'exercice 2011, les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de plus de 7.4% et ont généré un PNB de 229,7 MDH en accroissement de 26,28%.

L'exercice 2012 s'est soldé par un Résultat Net de 60,04 MDH contre 64,6 M DH en 2011, soit une baisse de 7,15%.

Les produits d'exploitation bancaire se sont établis à 3.630 MDH en 2013, en baisse par rapport à l'exercice précédent, avec un taux de -3.36%.

Le PNB s'établit à 247.6 MDH à fin 2013 et est en hausse de 7.78% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net à fin 2013 est de 62,8 MDH contre 60 MDH à fin 2012, soit une évolution de 5%.

A fin juin 2014, les produits d'exploitation de 1 805 MDH sont en baisse de 1,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le PNB s'établit à 131 MDH et est en hausse de 2.1% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net affiche un montant de 35,4 MDH contre 34,5 MDH à fin juin 2013, soit une évolution de 2,5%

III.2.4. Vivalis Salaf (ex-Assalaf Chaabi):

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés. Les principaux crédits distribués par la société sont :

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;
- Crédit équipement domestique ;
- Crédit Mourabaha ;
- Crédit Ijara.

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf», avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

Le Groupe Banques Populaires ambitionne de devenir un acteur majeur dans la distribution du crédit à la consommation. A cet effet, il envisage de maximiser la synergie avec Vivalis. La stratégie de développement de cette filiale devrait lui permettre d'évoluer vers son positionnement cible de 20% contre 10,6% à fin 2010 et d'affirmer sa vocation de centre d'excellence et de création de la valeur dans l'activité de crédit à la consommation.

Le projet de repositionnement stratégique a permis à VIVALIS SALAF de prendre une nouvelle dimension notamment avec la conduite d'importants chantiers qui visent l'industrialisation de sa chaîne de valeur.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Société de crédit à la consommation
 Secteur d'activité : Crédit à la consommation
 Adresse : Angle Bd Zerktouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 177 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 132 883	64%	64%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	41 098	2%	2%
BP CENTRE SUD	41 098	2%	2%
BP TANGER - TETOUAN	41 098	2%	2%
BP FES - TAZA	41 098	2%	2%
BP MEKNES	41 098	2%	2%
BP NADOR AL HOCEIMA	41 098	2%	2%
BP RABAT - KENITRA	41 098	2%	2%
BP EL JADIDA - SAFI	41 098	2%	2%
BP OUJDA	41 098	2%	2%
BP LAAYOUNE	41 098	2%	2%
SOUS TOTAL CPM	1 543 863	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	77 226	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Produits d'exploitation bancaire	621 283	542 228	574 897	277 013	315 966	-12,72%	6,02%	14,06%
Encours clients	4 642 677	4 773 330	5 055 542	4 976 107	5 258 273	2,81%	5,91%	5,67%
PNB	292 220	276 017	252 377	121 321	131 419	-5,54%	-8,56%	8,32%
Résultat net	40 107	63 015	71 101	27 125	35 339	57,12%	12,83%	30,28%

Source : BCP

A fin 2012, l'encours clients s'est établi à 4,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 2,8% par rapport à 2011. Cette hausse s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.

Le PNB ressort à 276 MDH accusant une baisse par rapport à 2011 de 5,5%. Cette baisse s'explique par le changement du mode de comptabilisation des commissions liées aux apporteurs d'affaires.

En effet, les commissions versées aux apporteurs d'affaires étaient réparties sur la durée du contrat de crédit, alors que les commissions sur prestations de service perçues sont comptabilisées l'année de leur constatation.

Le résultat net a atteint 63,0 MDH en progression de 57,1% par rapport à 2011, grâce notamment à une maîtrise des frais de gestion.

A fin 2013, l'encours clients s'est établi à 5 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 6% par rapport à 2012. Cette hausse s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.

Le PNB ressort à 252 MDH accusant une baisse par rapport à 2012 de 8,5%. Cette baisse s'explique par le changement du mode de comptabilisation des commissions liées aux apporteurs d'affaires.

Le résultat net a atteint 71 MDH en progression de 12,83% par rapport à 2012, grâce notamment à une maîtrise des frais de gestion.

A fin juin 2014, l'encours clients s'est établi à 5,2 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 5,67 % par rapport à la même période de 2013.

Les produits d'exploitation bancaires progressent de 14% essentiellement sous l'effet de la hausse des produits sur immobilisations LOA (+37%) et les produits accessoires.

A fin juin 2014, le PNB s'établit à 131,4 MDH en hausse de 8,3%.

A fin juin 2014, Vivalis Salaf dégage un résultat net de 35,3 MDH

III.2.5. *Chaabi Location Longue Durée :*

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaabi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaabi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : Angle Bd. Zerkoutni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 2- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 31 450 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	231 525	73,62%
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Fonds Moussahama I	31 450	10,00%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires	123 825	125 191	106 395	88 874	89 190	1,10%	-15,01%	0,36%
Résultat net	2 833	2 795	2 109	-537	1 105	-1,34%	-24,54%	>100%

Source : BCP

A fin 2012, le chiffre d'affaires de la filiale ressort à 125,1 MDH contre 123,8 MDH en 2011 enregistrant ainsi une hausse de 1,1%.

Le résultat net réalisé est de 2,7 MDH contre un résultat de 2,8 MDH en 2011.

A fin 2013, le chiffre d'affaire de la filiale ressort à 106 MDH contre 125 MDH en 2012 accusant ainsi une baisse de 15%, due aux retards cumulés des acquisitions de l'exercice 2012 et 2013.

Le résultat net réalisé est de 2,1 MDH contre 2,8 MDH en 2012.

A fin juin 2014, le chiffre d'affaires de la filiale ressort à 89,1 MDH contre 88,8 MDH en 2013 enregistrant ainsi une hausse de 0,4%.

Le résultat net réalisé est de 1,1 MDH contre un résultat négatif à la même période de 2013.

III.2.6. MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	2 064 033	100,00%

Source : BCP

Droit de vote : 89,95%

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires	32 506	43 799	45 967	21 990	28 759	34,74%	4,95%	30,78%
PNB	4 345	12 147	12 986	4 311	15 466	179,56%	6,91%	>100%
Résultat net	-882	1 221	3 360	-974	6 475	>100%	>100%	>100%

Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2012, le PNB a enregistré une hausse significative (>100%) pour s'établir à 12 MDH. Cette augmentation provient essentiellement de l'amélioration des Produits d'exploitation notamment les intérêts et produits assimilés et des autres produits bancaires. Le résultat net bénéficiaire de plus de 1,2 Mdh.

En 2013, le PNB a enregistré une légère hausse de 7% pour s'établir à 13 MDH. Le résultat net se chiffre à 3,3 MDH contre 1,2 MDH en 2012.

A fin juin 2014, le PNB réalisé se chiffre à 15,5 MDH, soit une hausse significative (>100%) par rapport à son niveau au 30 juin 2013. Il est composé essentiellement de plus-values nettes. Le résultat net s'élève à 6 475 KDH, contre un déficit de 974 KDH au 30 juin 2013.

III.2.7. Maroc Assistance Internationale :

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit:

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;
- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société anonyme
Objet social :	Assistance
Secteur d'activité :	Assurances
Adresse :	25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :**

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires	323 471	356 555	381 031	183 014	211 931	10,23%	6,86%	15,80%
Résultat net	31 736	36 218	41 483	19 726	25 155	14,12%	14,54%	27,52%

Source : BCP

A fin 2012, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 323,5 MDH à 356,5 MDH, en hausse de 10,2% par rapport à 2011. Cette évolution provient essentiellement de la hausse des ventes de produits à des clients résidents au Maroc (+17,1% en 2012).

Le résultat net s'est situé à 36,2 MDH soit un accroissement de 14,1% par rapport à 2011.

Au terme de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires s'est élevé à 381 millions de dirhams, soit une hausse de 6,86% par rapport à 2012.

Le résultat net s'est situé à 41,4 millions de dirhams soit un accroissement de 14,54% par rapport à 2012, sous l'effet de l'amélioration des primes.

A fin juin 2014, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 183 MDH à 212 MDH, en hausse de 15,8% par rapport à juin 2013.

Le résultat net s'est situé à 25,1 MDH soit un accroissement de 27,5% par rapport à juin 2013.

III.2.8. Chaabi International Bank Off Shore

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer la part de marché du Groupe en matière d'activité à l'international ;
- Développer la synergie entre les entités du groupe en profitant du caractère de banque internationale dont jouit la filiale ;
- Organiser des actions commerciales communes avec les différentes entités du groupe en faveur des clients et des prospects en offrant des produits diversifiés ;
- Diversifier la gamme des produits et services offerts à la clientèle par l'implication davantage de certaines fonctions de la BCP.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
 Secteur d'activité : Banque off shore
 Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 2 200 000 USD
 Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador/Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

Les principaux faits marquants de l'exercice 2013 peuvent être résumés comme suit:

- Poursuite du développement du portefeuille clients ;
- Tension récurrente sur la trésorerie devises (manque de liquidité sur le marché et relèvement contenu des marges) ;
- Substitution des taux Libor / Euribor par le « Cost of funds »

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 10/11	Var 12/11	Var 06/13-14
Produits d'exploitation bancaire	126 587	160 500	164 106	75 379	120 527	27%	2%	60%
PNB	33 320	46 000	74 260	31 884	59 338	38%	61%	86%
Résultat net	27 895	40 500	70 106	30 042	57 316	45%	73%	91%

Source : BCP

L'année 2012 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu de croissance pour Chaabi International Bank Offshore et l'amélioration de ses indicateurs d'activité et de rentabilité.

La maîtrise des charges, l'optimisation de la trésorerie ainsi que l'accélération de la synergie intra-groupe ont permis une progression du produit net bancaire de 38,0% pour se situer à 46 MDH et du résultat net de 45,1% pour s'établir à 40,5 MDH.

L'année 2013 a été marquée par le maintien d'un rythme soutenu de croissance pour Chaabi International Bank Offshore et l'amélioration de ses indicateurs d'activité et de rentabilité.

La maîtrise des charges, l'optimisation de la trésorerie ainsi que l'accélération de la synergie intra-groupe ont permis une progression du produit net bancaire de 61% pour se situer à 74 MDH et du résultat net de 73% pour s'établir à 70 MDH.

Les produits d'exploitation ont enregistré une hausse de 60% par rapport à la fin de juin 2013.

Le PNB a réalisé une augmentation de 86% par rapport à 2013,

Le résultat net s'est soldé à 57 MDH à fin juin 2014.

III.2.9. Chaabi Bank Europe (ex-BCDM):

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 555	99,81%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	880	0,2%
Total	429 435	100,00%

(*)Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Produits d'exploitation bancaire	444 649	479 600	507 538	22 646	22 792	8%	6%	1%
PNB	430 286	455 312	488 818	22 023	22 246	6%	7%	1%
Résultat net	1 353	279	-10	-782	-751	-79%	-104%	+4%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2012, les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de 7,86% pour atteindre 479 600 KDH ;
- Le PNB a progressé de 5,82% par rapport à 2011. Ceci est dû au bon comportement des produits d'exploitation, notamment les produits sur moyens de paiement (+41%), aux commissions diverses (+30%) et aux produits sur opérations avec la clientèle qui enregistrent également une hausse de + 5% par rapport à 2011;
- le résultat net de l'exercice 2012 a baissé de 79,38% par rapport à 2011 pour s'établir à 279 KDH.

Au titre de l'exercice 2013, les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de 6% pour atteindre 507 538 KDH ;
 - Le PNB a progressé de 7% par rapport à 2012.
- Le résultat net de l'exercice 2013 a baissé de 104% par rapport à 2012 pour s'établir à -10 KDH. Cette baisse provient de la comptabilisation de charges exceptionnelles et non récurrentes de près de 41,7 MDH

Au titre du premier semestre de 2014, les indicateurs financiers ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de 1% pour atteindre 22 792 KDH ;
- Le PNB a progressé de 1% par rapport à 2013.
- Le résultat net au 30 juin 2014 a augmenté de 4% par rapport au 30 juin 2013 pour s'établir à -751 KDH.

III.2.10. Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC):

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque;
- Veiller à la qualité des engagements;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 10 000 000 000 FCFA
 Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	625 000	62,50%
Etat Centrafricain	375 000	37,50%
Total	1 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 12/11	Var 13/12	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires (produits bancaires d'exploitation)	81	84	56	43	25	3,70%	-33,33%	-41,86%
PNB	74	76	50	40	23	2,70%	-34,21%	-42,50%
Résultat net	57	58	-44	36	8	1,75%	<-100%	-77,78%

Source : BCP

A fin 2011, le PNB réalisé a été de 74 MDH, soit une progression de 17,46% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse se justifie par la bonne évolution des emplois productifs. La Progression de l'activité d'intermédiation bancaire, la nette amélioration du taux de créances en souffrance et du coût de risque ont positivement impacté le résultat net qui ressort à 57 MDH affichant ainsi une nette amélioration comparativement à l'exercice 2010, soit + 14%.

A fin 2012, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 84 MDH ;
- Le PNB réalisé a été de 76 MDH, soit une amélioration de 2,70% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à 58 MDH contre 57 MDH l'année précédente, soit une amélioration de 1,75% due la diminution du stock de provisions de 17,1%.

A fin 2013, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 56 MDH ;
- Le PNB réalisé a été de 50 MDH, soit une régression de 234,2% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à -44 MDH contre 58 MDH l'année précédente.

A fin juin 2014, les indicateurs ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont baissé de 42% à 25 MDH ;
- Le PNB réalisé a été de 23 MDH, soit une régression de 42,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à 8 MDH contre 36 MDH l'année précédente, soit une diminution de 78%

Il est à noter que depuis 2013, la BPMC subit l'impact de la crise politique et sécuritaire que traverse la République Centrafricaine, entraînant une crise économique matérialisée par un quasi-arrêt de l'ensemble des activités économiques. Le secteur bancaire a souffert d'un mouvement de retrait massif d'argent de la part des clients et d'un assèchement des liquidités. L'activité crédits a également connu un net ralentissement avec une forte montée des impayés.

III.2.11. Banque Populaire Maroco-Guineenne (BPMG) :

La Banque Populaire Maroco-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banque Populaire pour la banque et pour le continent africain en Guinée est axée sur le transfert de son savoir-faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Entreprendre des démarches commerciales en direction de toutes les catégories de clientèle à l'effet d'améliorer le positionnement de la banque;
- Négocier la mise en place de facilités auprès de ses correspondants et d'établir des relations avec des banques au niveau régional afin de répondre aux besoins de la clientèle actuelle et potentielle notamment à l'international.
- Etendre le réseau d'agences.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	7 724 766	55,53%
Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
Sous total hors Groupe	2 275 234	22,75%
Total	10 000 000	100,00%

Source : BCP

L'année 2011 a connu, pour la Banque Populaire Maroc-Guinéenne, plusieurs événements majeurs notamment :

- Le démarrage de la monétique faisant de la BPMG la 4^{ème} banque sur 13 à disposer de GAB;
- Distribution de dividendes pour la 4^{ème} année consécutive;
- L'engagement de la BPMG d'intervenir pour la 1^{ère} fois dans le financement de l'importation du pétrole au profit de la 3^{ème} société de la Guinée.

L'année 2012 a connu, pour la Banque Populaire Maroc-Guinéenne, plusieurs événements majeurs notamment :

- Augmentation du Capital de 45 à 50 milliards GNF par incorporation des réserves ;
- Distribution de dividendes pour la 5^{ème} année consécutive;
- Réalisation d'importantes opérations de change et de transfert à répercussions positives sur le niveau de résultat.

Par ailleurs, l'exercice 2012 été marqué par la poursuite de l'extension du réseau de la banque notamment suite à l'ouverture de 2 nouvelles agences durant l'année.

L'exercice 2013 a été marqué par :

- une baisse de 13,2 % des dépôts par rapport à 2012 en raison de la baisse des dépôts en devises suite à l'arrêt de l'activité des miniers et de la baisse de 32,7 % des engagements par signature ;
- une hausse de 39,8% des emplois productifs par rapport à 2012 ;
- une baisse du niveau des créances en souffrance ramenant le taux de CDL à 4,71% à fin 2013 contre 6,8% à fin 2012.

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH		2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Produits d'exploitation bancaire		42	52	53	27	27	24%	2%	0%
PNB		39	42	42	21	23	8%	0%	10%
Résultat net		18	19	4	8	5	6%	-79%	-38%

Source : BCP

A fin 2012, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 23,81% par rapport à 2011 et ce en dépit de la baisse de la marge sur les opérations de change et du taux de la commission de transfert découlant de la vive concurrence d'une part, entre les banques et d'autre part entre différents organismes commercialisant des produits similaires (assurances et organismes de crédit) Le PNB a connu une hausse de 7,7% par rapport à 2011.

Le résultat net s'est établi à 19 MDH en hausse de 5,55% par rapport à 2011.

A fin 2013, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 2% par rapport à 2012 et ce en dépit de la baisse de la marge sur les opérations de change et du taux de la commission de transfert découlant de la vive concurrence d'une part, entre les banques et d'autre part entre différents organismes commercialisant des produits similaires (assurances et organismes de crédit) Le PNB a stagné à 42 MDH.

Le résultat net s'est établi à 4 MDH, en baisse par rapport à 2012. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La hausse des frais généraux de 58,7 % par rapport à 2012 ;
- L'augmentation des charges financières de 42,7 % par rapport à 2012.

A fin juin 2014, les indicateurs ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 27 MDH ;
- Le PNB réalisé a été de 23 MDH, soit une augmentation de 10% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à 5 MDH contre 8 MDH l'année précédente, soit une diminution de 38%

III.2.12. BP Shore (ex-Essoukna)

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 MDH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société ESSOUKNA, devenue par la suite BP SHORE, avait été retenue comme cadre juridique portant les services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

A - Orientations & objectifs stratégiques

Les actions de BP Shore portent sur :

- Réalisation des projets d'investissements de la banque en matière de construction ou aménagement de sièges des filiales, des banques régionales et de leur réseau de succursales et d'agences);
- Maintien en bon état de fonctionnement des installations techniques des sites GBP ;
- Sécurisation des sites du Groupe que ce soit dans le cadre de la sécurité physique ou encore des installations techniques et continuité d'activité ;
- Suivi & la maîtrise du patrimoine immobilier (Cession du patrimoine hors exploitation, etc.)
- Prestations de services en faveur des établissements bancaires (back office, fonctions support, etc.).

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme
Objet social :	Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
Secteur d'activité :	Immobilier
Adresse :	9 -9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :**

Capital social : 150 000 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	76500	51%
BP CENTRE SUD	13740	9,16%
BP FES-TAZA	11 475	7,65%
BP RABAT-KENITRA	11 475	7,65%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	4,59%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	4,59%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	4,59%
BP MEKNES	4 590	3,06%
BP OUJDA	4 590	3,06%
BP EL JADIDA-SAFI	4 575	3,05%
BP LAAYOUNE	2 400	1,60%
Total	150 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 11/12	Var 12/13	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires	47 126	21 814	7 110	4 320	5 446	-53,71%	-67,41%	26,06%
Résultat net	6 798	2 345	13 626	13 720	1 029	-65,50%	>100%	-93%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

Au titre de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 54% pour s'établir à 21,8 MDH contre 47,1 MDH en 2011. Le résultat net a atteint 2,3 MDH contre 6,7 MDH à fin 2011.

La baisse du chiffres d'affaires et du résultat net se justifie principalement par le transfert, courant 2012, de l'activité flux domestiques et des filières Trade Finance et Epargne & Compte au niveau de la filiale BP Shore Back office.

Au titre de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 67% à 7,1 MDH.

Le résultat net de la société s'est par contre nettement apprécié, s'établissant à 13,6 MDH suite à la comptabilisation d'un résultat non courant (reprises non courantes).

A fin juin 2014, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 26,06% pour s'établir à 5,5 MDH.

Le résultat net a enregistré une baisse de 93% pour se situer à 1 MDH à fin juin 2014.

III.2.13. *Atlantic Business International*

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km². La BCP accélère ainsi sa présence à l'international et compte dorénavant des filiales bancaires dans 10 pays Africains et sept pays Européens.

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantique Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme
Objet social :	Holding
Adresse :	Immeuble Atlantique, Avenue Noguès Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 113 964 700 000,00 XOF

Valeur nominale : 10 000,00 XOF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
Banque Centrale Populaire (BCP)	5 698 235	50,00%
Atlantic Financial Group (AFG)	5 698 235	50,00%
Total	11 396 470	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2012*	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 12/13	Var 06/13-14
PNB	322	1 542	717 301	903 426	NA	26%
Résultat net	72,9	255	37 202	204 687	NA	>100%

* 3 mois d'activité de la Holding

Source : BCP

Le dernier trimestre de l'exercice 2012 a été marqué par l'entrée effective du Groupe Atlantic dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Ainsi, l'activité d'ABI s'est soldée par un PNB et un résultat net de respectivement 322 MDH et 72,9 MDH.

Au titre de 2013, qui constitue le premier exercice complet de ABI après son rachat par la BCP, l'activité s'est soldée par un PNB et un résultat net de respectivement 1541,7 et 255,3 MDH.

L'activité d'ABI s'est soldée au premier semestre de l'exercice 2014 par un PNB et un résultat net de respectivement 903 MDH et 205 MDH.

III.2.14. *BP Outsourcing Process*

Créée en janvier 2012, BP Outsourcing Process a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...)

B - Indicateurs de la filiale

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 9-9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Quartier Gauthier – Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :**

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
B.C.P	26 000	52,00%
BP CENTRE SUD	2 400	4,80%
BP FES-TAZA	2 400	4,80%
BP RABAT-KENITRA	2 390	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	4,80%
BP MEKNES	2 400	4,80%
BP OUJDA	2 400	4,80%
BP EL JADIDA-SAFI	2 400	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	4,80%
DIVERS	10	0,02%
Total	50 000	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 12/13	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires	2 838	4 131	2 839	7 998	45,56%	>100%
Résultat net	9 297	442	9298	27 221	-95,25%	>100%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires de BP Outsourcing Process a été de 2,8 MDH tandis que le résultat net a atteint 9,3 MDH.

Au titre de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires de BP Outsourcing Process a enregistré un total de 4.1 MDh contre 2,8 MDH un an auparavant.

Le résultat net s'est soldé par un total de 442 KDH, en baisse de 95,25% par rapport à 2012. Cette baisse provient du changement de la date de clôture de l'exercice social de la holding et le résultat net de 442 KDH concerne la période allant du 1er juillet au 31 Décembre 2013.

L'intégration des dividendes au prorata temporis (6mois) porte le résultat net à 10,8 MDH.

Au titre du premier semestre de 2014, le chiffre d'affaires de BP Outsourcing Process a été de 7,9 MDH tandis que le résultat net a atteint 27,2 MDH, enregistrant ainsi une augmentation significative (>100%) par rapport à la même période de l'exercice précédent.

III.2.15. *BP Shore Back Office SA*

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,
- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

A- Orientations & objectifs stratégiques

BO Shore Back Office a pour principal objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle et pérenniser la performance de l'ensemble des entités du groupe et cela à travers ;

- La stabilisation de la transformation (processus, RH, équilibres financiers...);
- La consolidation de la qualité de la prestation des CTN ;
- La contribution à la maîtrise du risque de l'activité gérée ;
- Le développement de l'activité confiée par le Groupe et des partenaires externes.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Traitements Back Office (Traitement administratif bancaire)
 Secteur d'activité : Services
 Adresse : 72 Bd Hassan II Casablanca 20000

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :

Capital social : 3 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP OUTSOURCING PROCESS	28 485	94,95%
BP FES-TAZA	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	30 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014	Var 12/13	Var 06/13-14
Chiffre d'affaires	67 724	101 467	47 460	74 579	49,82%	57,14%
Résultat net	18 345	42 094	13 939	23 358	>100%	67,57%

Source : BCP

A fin 2012, BP Shore Back Office a réalisé un chiffre d'affaires de 67,7 MDH avec un résultat net de 18,3 MDH.

A fin 2013, BP Shore Back Office a réalisé un chiffre d'affaires de 101,4 MDH avec un résultat net de 42 MDH.

A fin juin 2014, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 75 MDH, en hausse de 57% par rapport à fin juin 2013 et un résultat net de 23 MDH, en hausse de 68% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

III.2.16. *Atlantic Microfinance For Africa*

Créée en Mai 2014, Atlantic Microfinance For Africa, société anonyme de droit marocain, dotée d'un capital de 10.000.000 MAD divisé en 100.000 actions de 100 MAD chacune.

La société a pour objet, les prises d'intérêts, la création et la gestion des institutions de micro finance en Afrique et dans la région MENA.

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2014 :**

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	99.995	99,99500%
DIVERS	5	0,00005%
Total	100 000	100%

Source : BCP

III.3. CONVENTIONS BCP / FILIALES

III.3.1. **Conventions conclues au cours de l'exercice 2013**

Néant

III.3.2. **Conventions conclues au cours des exercices précédents**

S'agissant des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013, je vous prie de noter la liste des conventions suivantes :

A. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein de ABI.
- **Date de la convention :** 25 septembre 2012
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité;
 - Stratégie, Marketing et Communication;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie;
 - Audit et Contrôle Interne;
 - Contrôle de Gestion.

En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, la rémunération annuelle de la BCP est égale à 2,5% du Produit Net Bancaire de chacune des filiales bancaires et à 2,5% du Chiffre d'Affaires Hors Taxes de ABI.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : 40 000 000 MAD HT provisionné.**

B. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein de Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : 1 578 000 MAD HT.**

C. Convention relative aux Commissions de commercialisation, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : 168 839 MAD HT.**

D. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.

- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : 893 045,84 MAD HT.**

E. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT;

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Date de la convention :** 02 novembre 2009
- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :
 - o Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
 - o Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice :** Le montant de la commission de performance comptabilisée au titre de l'année 2013 s'élève à **331.436,85 MAD (HT)**.

F. Convention avec UPLINE INVESTMENTS :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE INVESTMENTS).
- **Date de la convention :** 29 décembre 2009
- **Objet de la convention :** Contrat d'acquisition de la totalité de la participation détenue par la BCP dans le capital de la société Châabi Moussahama ;
- **Conditions et modalités de rémunération :** le prix des actions cédées est de 12.600 KMAD dont le paiement est échelonné sur une durée de cinq années civiles avec un taux intérêt de 3.69%.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2013 : 185 976 MAD HT.**

G. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).
- **Date de la convention :** 04 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.

- **Conditions et modalités de la convention** : la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :
 - o Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;
 - o Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
 - o Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.
- **Charges comptabilisés au courant de l'exercice** : La charge comptabilisée au 31 décembre 2013 s'élève à **273 237 MAD HT**.

H. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention** : 3 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention** : convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
- **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs). cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice** : le montant facturé en 2013 s'élève à **1 800 000 MAD HT**.

I. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention** : 01 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention** : convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
- **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - o Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
 - o Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice** : Le montant facturé en 2013 était de **870 039,49 MAD HT**.

J. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 07 février 2006
- **Nature et objet de la convention :** un contrat de bail, pour le local sis, 3, rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération :** un montant annuel de 420 KMAD.
- **Le Produit comptabilisé au 31 décembre 2013 s'élève à 419 520 MAD HT.**

K. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 2005
- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égale à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le Produit comptabilisé** des commissions de commercialisation en 2013 s'élève à **7 320 906 MAD HT.**

L. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 2005

- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %
FCP CNIA Addamane	0,05 %
FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le produit comptabilisé en 2013 s'élève à 5 119 508 MAD HT.**

M. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012
- **Nature et objet de la convention :** mise à disposition au profit de Médiafinance à titre de prêt à usage pour une durée de 3 ans et pour son activité professionnelle, les propriétés suivantes :
 - Les niveaux 2, 3 et 4 de la propriété dite « Jean Rône I » objet du titre foncier N° 2001/D sise au 27 Bd Moulay Youssef à Casablanca, consistant en un immeuble R+4 dont deux niveaux sont exploités pour une agence bancaire.
 - 3 (trois) places de parking au sous-sol de la propriété ci-dessus désignée.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : AUCUNE COMPTABILISATION**

N. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012.

- **Nature des prestations objet de la convention :** Le prêt à usage est consenti au profit de Médiafinance gratuitement pour une durée de 3, la propriété suivante :
 - La totalité de la propriété objet des trois titres fonciers 67840/01 – 67843/01 – 67843/01 qui consiste en des plateaux de bureaux sis au 5ème étage de l'immeuble Espace Porte d'Anfa.
 - Les places de parking rattachées aux propriétés ci-dessus désignées
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : AUCUNE COMPTABILISATION**

O. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : AUCUNE COMPTABILISATION.**

P. La convention de distribution des crédits à la consommation par les Banques Populaire Régionales, entre l'ex Banque Populaire de Casablanca et VIVALIS :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans société Vivalis SALAF
- **Date de la convention :** 26 Juillet 2010
- **Nature de la convention :** la distribution des crédits à la consommation de VIVALIS par le réseau des Banques Populaires Régionales;
- **Conditions de rémunération :**
 - o La BCP perçoit une commission équivalente à 100 points de base sur les intérêts encaissés par VIVALIS, au titre des crédits distribués à travers les agences de la Banque : les commissions perçues au titre de l'exercice 2013 sont : **6 099 882,65 Dhs.**
 - o Participation au financement de Vivalis au prorata du volume des crédits Vivalis distribués.
- **Garantie donnée :** les effets de la convention ont été suspendus depuis 2011 et ce, suite à des difficultés rencontrées lors de son exécution, d'où l'émission par la Banque d'une garantie à première demande en faveur de Vivalis SALAF, d'un montant de 78.047 KMAD suite à une sentence arbitrale rendue dans ce cadre.

Q. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention** : 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.
- **Nature des prestations objet de la convention** :
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2013** : AUCUNE COMPTABILISATION.

R. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention** : la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.
En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :
 - Frais de déplacement journalier ;
 - Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
 - Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013** : 31.853.536 MAD HT.

S. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 10 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention** : location au profit de BP Shore de :
 - o Immeuble de plateaux de bureaux sis à 79 Bd Hassan II à Casablanca ;
 - o Mobilier de bureau contenu dans les plateaux occupés
- **Conditions et modalités de la convention** : loyer mensuel de 219.000 Dhs, suivant expertise.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2013** : 1 922 400 MAD HT.

T. Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération de ces prestations,

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 19 juin 2008
- **objet de la convention :** la définition du cadre des prestations intellectuelles nécessaires à l'expertise, la coordination et le suivi des prestations, qu'offre la société BP Shore au Groupe dans la réalisation de son programme immobilier et de la gestion du patrimoine ;
- **Conditions et modalités de la convention :** Grille tarifaire des prestations, annexée à la convention, telle que décrite ci-dessous :

Domaine	Activité	Taux	Base de tarification
Maîtrise d'ouvrage Déléguée	Construction et aménagement	3,5%	Montant des travaux
	Autres missions	Forfait	Au cas par cas suivant frais ingénieurs ou techniciens dédiés
Propriétés Management	Gestion globale	5%	Valeur estimée du bien ou de la quittance
	Expertise	Forfait	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
	Acquisition / cession	1,5%	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
Facilities Management	Mise en place des contrats	6%	Prix annuel du contrat ou montant des travaux

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2013 : 7 110 997 MAD HT.**

U. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention :** loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2013 : 180 000 MAD HT.**

V. Convention d'offre de services informatiques conclue avec BP SHORE BACK OFFICE, conclue en date du 03 janvier 2011

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de BP SHORE Back Office.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 : AUCUNE COMPTABILISATION.**

W. La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP:

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention :** 05 décembre 2007
- **Nature de la convention :** Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération :**
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
 - Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
 - 4,00 DHS par message Swift.
 - Banque des Marchés: partage de la marge à hauteur de 50%.
 - Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
 - Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- **Délais de paiement :** pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- A l'exception des financements et émission de garanties pour le compte de CIB Offshore, les autres rubriques de la convention n'ont pas donné lieu à une facturation par la BCP en 2013 ;
- **Sûretés conférées :** Néant.

X. La convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc – BCDM- .

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention :** 26 mai 2008, Cette convention a été modifié par un avenant en date du 03 mars 2011 et ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011.
- **Nature de la convention :** Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération :** 20 Euros par opération.
- **Modalités de rémunération :** la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Sommes versées par la BCP à la BCDM en exécution de ladite convention au titre de l'exercice 2013 :** 37 086 KEUROS ; soit 417 412 177 MAD HT.

III.4. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.4.1. Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)

Date d'entrée dans le capital : octobre 2005

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille actuelle : 150 MDh

Engagement cible : 300 millions de DH

Engagement du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	10 750 000	7,17%
ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%
HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	150 000 000	100,00%

Source : BCP

Faits marquants :

Montant souscrit : **150 000 KDh**

Montant libéré : **135 000 KDh**

Nombre de participations : **2**

Principaux indicateurs :

En KDh	2011	2012	2013	30/06/2014
Fonds Propres	83 291	127 107	95 497	98 695
Résultat net	-2 217	-19 435	-1608	-1678

Source : BCP

III.4.2. Fonds d'investissement IGRANE :

Date d'entrée dans le capital : 2005

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille actuelle : 70 MDh

Taille cible : 500 millions de DH

Engagement du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud

Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	12 782 000	18,26%
ATTIJARIWAFI BANK	12 782 000	18,26%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	11 109 000	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	11 109 000	15,87%
HOLMARCOM (à travers Atlanta)	11 109 000	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	11 109 000	15,87%
Total	70 000 000	100,00%

Source : BCP

Faits marquants :

Montant souscrit : **70 000 KDh**

Montant libéré : **70 000 KDh**

Nombre de participations : **2**

Principaux indicateurs :

En KDh	2011	2012	2013	30/06/2014
Fonds Propres	24 188	45 021	29 180	31 786
Résultat net	-1 035	-7 063	-440	-403

Source : BCP

III.4.3. Fonds de fonds Chaabi Capital Investissement :

Date de création : juin 2009

Objectif : Fonds de fonds du Groupe Banque Populaire

Actionnaires : BCP (49%) et BPR (51% à raison de 5,1% pour 10 BPR)

Taille actuelle : 600.000.000 DH

Taille cible : 2.000.000.000 DH

Secteur cible : Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Upline Multi Investments

Faits marquants :

Montant souscrit : **600 000 KDh**

Montant libéré : **600 000 KDh**

Nombre de participations : **13**

Principaux indicateurs :

En KDh	2011	2012	2013	30/06/2014
Fonds Propres	306 187	557 961	522 371	354 036
Résultat net	-1 238	-28 218	-35 596	-26 559

Source : BCP

IV. ACTIVITE DE LA BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). L'entrée en vigueur de ces normes a été effective à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la circulaire du gouverneur de Bank Al Maghrib n° 14-G-2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- Adoption de la circulaire du gouverneur de Bank Al Maghrib n° 15-G-2013 relative au ratio de liquidité des banques.

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **40/G/2007** relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
 - La directive n°**44/G/07** de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
 - La directive n°**45/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes¹ ;
 - La directive n°**46/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
 - La directive n°**47/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
 - La directive n°**48/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - Adoption de la loi n° **43-05** relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **41/G/2007** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
 - La Lettre circulaire n° **05/07** de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.

¹ Fonds propres internes : Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bâle II, les établissements de crédit, doivent se doter d'un processus d'évaluation d'adéquation de leurs fonds propres internes dit (ICAAP). La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à l'établissement de s'assurer que ses fonds propres couvrent correctement l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°49/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
 - La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
- Réglementation du marché des changes :
 - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1^{er} mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib.
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.

IV.2. REGLES PRUDENTIELLES

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité (ou Ratio McDonough)

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 12%

Ratio de liquidité (Liquidity Coverage Ratio)

Rapport entre, d'une part, les actifs liquides de haute qualité et, d'autre part, les sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

Taux : => 100%

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : =< 20%

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 2% de leurs dépôts à vue.

Taux : = 2%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

IV.3. ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre des six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques publiques : le Crédit Populaire du Maroc (la BCP et 11 Banques Populaires Régionales) et Bank Al Amal ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- 8 banques commerciales privées qui sont : AttijariWafa Bank, BMCE, BMCI, CDM, Société Générale Marocaine des Banques, Citibank, Arab Bank, UMB ;
- Des banques spécialisées : le Fonds d'Equipeement Communal, Médiafinance, et Casablanca Finance Markets.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 61,3% et 65,2% à fin 2009 à 65,1% et 64,6% à fin 2013.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 31 décembre 2013:

	AWB	CPM	BMCE	CAM	BMCI	CDM	CIH	SGMB
Créances sur les SF	32,4%	28,6%	17,6%	0,6%	8,8%	4,0%	0,9%	7,1%
Créances sur la clientèle	25,1%	23,9%	14,9%	8,5%	6,2%	5,5%	4,2%	8,4%
Total emplois	25,7%	24,3%	15,1%	7,9%	6,4%	5,3%	4,0%	8,3%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2013, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 24,3%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 78,6% des créances sur les sociétés de financement et 63,9% des créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 31 décembre 2013 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	BMCI	CDM	CIH	SGMB
Dettes envers les SF	34,4%	15,7%	4,3%	33,0%	0,7%	2,3%	0,7%	7,7%
Dépôts de la clientèle	26,8%	24,1%	13,7%	7,5%	6,1%	5,1%	2,8%	7,5%
Emprunts Financiers Extérieurs	8,5%	0,0%	0,5%	69,6%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%
Titres de créance émis	11,7%	11,6%	17,8%	9,6%	9,9%	8,4%	12,0%	7,7%
Total ressources	26,8%	24,1%	13,7%	7,6%	6,1%	5,1%	2,8%	7,5%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2013, en termes de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en première position avec une part de marché de 26,8%.

Evolution des Créances du secteur bancaire Marocain durant la période 2011-2013 :

En millions DH	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12
Créances sur les SF	51 183	49 385	56 907	-4%	15%
Créances clientèle	634 263	673 702	691 591	6%	3%
Crédits de trésorerie	168 634	182 089	176 830	8%	-3%
Crédits à l'équipement	158 088	156 047	159 659	-1%	2%
Crédits à la consommation	40 654	44 248	39 671	9%	-10%
Crédits immobiliers	207 483	220 545	230 801	6%	5%
Autres crédits	25 601	34 773	40 563	36%	17%
Créances en souffrance brutes	33 804	36 000	44 067	6%	22%
Total emplois	685 446	723 087	748 499	5%	4%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2012, les crédits à l'économie ont progressé de 5% suite à l'évolution des créances clientèle relatives essentiellement aux crédits immobiliers et crédits de trésorerie qui sont passés respectivement de 207,5 à 220,5 Mds DH et de 168,6 à 182,0 Mds DH à fin 2012 en comparaison à fin 2011.

A fin 2013, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 4% suite à la hausse des créances sur les sociétés de financement (+15%) et des créances clientèle (+3%). De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 748 499 MDH à fin 2013.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain durant la période 2011-2013 :

En millions DH	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12
Dettes envers les SF	1 518	812	1 346	-46%	66%
Total dépôts clientèle	649 531	661 939	717 521	2%	8%
Comptes chèques	260 665	272 737	291 480	5%	7%
Comptes courants	113 453	115 653	120 478	2%	4%
Comptes d'épargne	84 622	58 252	119 315	-31%	>100%
Dépôts à terme	157 787	185 713	156 640	18%	-16%
Autres dépôts	33 005	29 584	29 609	-10%	0%
Emprunts Financiers	1 188	1 162	1 202	-2%	3%
Titres de créance émis	61 403	65 428	65 319	7%	0%
Total ressources	713 640	729 341	785 387	2%	8%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2012, les dépôts clientèle ont atteint 661,9 Mds DH contre 649,5 Mds DH à fin 2011. Cette hausse de 2% résulte essentiellement de la hausse des comptes chèques et des dépôts à terme, qui sont passés respectivement de 260,6 à 272,7 Mds DH et de 157,7 à 185,7 Mds DH à fin 2012 en comparaison à fin 2011.

Par ailleurs, les emprunts financiers ont connu une baisse de 2% au 31 décembre 2012, pour s'établir à 1,2 Mds DH. De leur côté, les titres de créances émis se sont situés à 65,4 Mds DH à fin décembre 2012, enregistrant une hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent.

A fin décembre 2013, les dépôts clientèle se sont établis à 717,5 Mds DH contre 661,9 Mds DH à fin 2012. Cette hausse découle principalement de l'augmentation significative (>100%) des comptes d'épargne à 119,3 Mds DH.

Par ailleurs les emprunts financiers ont connu une hausse de 3% pour s'établir à 1,2 Mds DH à fin 2013 contre 1,1 Mds DH à fin 2012.

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain durant la période 2011-2013 :

En millions DH	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12
Engagements de financement donnés	73 770	75 962	79 286	3%	4%
Engagements de garantie donnés	110 032	113 980	119 181	4%	5%
Provisions sur Engagements par Signature	453	505	503	11%	0%
Total engagements hors bilan	184 255	190 447	198 970	3%	4%

Source : GPBM

Les opérations hors bilan sont principalement constituées des engagements de financement et de garantie donnés.

A fin décembre 2012, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 190,4 Mds DH contre 184,2 Mds DH à fin 2011. Cette évolution est liée à la croissance conjointe des engagements de financements et des engagements de garantie donnés qui se sont accrus respectivement de 3% et 4% au cours de l'exercice 2012.

A fin décembre 2013, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 198,9 Mds DH contre 190,4 Mds DH en 2011. Cette hausse de 4% s'explique essentiellement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 4% et 5% entre 2012 et 2013.

IV.4. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.4.1. ACTIVITE DE LA DIVISION BANQUE DE FINANCEMENT

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.4.2. ACTIVITE DE LA DIVISION BANQUE DES MARCHES

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

IV.4.3. SERVICES D'INTERET COMMUN

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De part sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chèques ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de communes	charges	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure		▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale		▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde		▪ Nombre de comptes cheques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels		▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise		▪ Nombre de comptes courants entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH		▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services		▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique		▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.4.4. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE LA BCP

Evolution des crédits

IV.4.4.

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12	30/06/2014	Var 06-14/13
Crédits de trésorerie et à la consommation	31 848	33 543	32 086	5%	-4%	34 777	8%
Crédits à l'équipement	21 871	19 287	21 850	-12%	13%	21 973	1%
Crédits immobiliers	19 558	20 172	21 830	3%	8%	23 040	6%
Autres crédits	5 317	5 643	8 696	6%	54%	7 878	-9%
Encours net des crédits clientèle	78 594	78 645	84 461	0,10%	7,40%	87 668	3,80%

Source : BCP-Comptes sociaux

IV.4.4.

IV.4.4.

A fin décembre 2012, l'encours net des crédits clientèle est resté relativement stable par rapport à fin 2011 (78,7 contre 78,6 Mds DH). Les principales évolutions ont concerné les crédits de trésorerie et à la consommation qui sont passés de 31,8 à 33,5 Mds DH. Cette hausse a été compensée par la baisse des crédits à l'équipement qui sont passés de 21,9 à 19,3 Mds DH entre fin décembre 2011 et fin décembre 2012.

A fin décembre 2013, l'encours net des crédits clientèle s'inscrit en hausse par rapport à fin 2012 pour s'établir à 84,5 Mds DH. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse des crédits à l'équipement (+13% à 21,8 Mds DH) et des autres crédits (+54% à 8,7 Mds DH).

A fin juin 2014, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une hausse de 3,8% pour se situer à 87,7 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse des crédits immobiliers de 6% à 23,0 MDH et des crédits de trésorerie et de consommation de 8% à 34,7 MDH par rapport à fin 2013.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

(En Mdh)	2011	Part	2012	Part	2013	Part	30/06/2014	Part
Agriculture et pêche	1 258	1,40%	1 372	1,50%	1 584	1,60%	1 247	1,20%
Industries	10 982	12,20%	10 802	11,70%	10 453	10,50%	10 970	10,57%
Activités Financières	16 037	17,90%	17 051	18,40%	16 848	16,90%	18 038	17,38%
Commerce, Transports et Services divers	24 686	27,50%	22 089	23,90%	24 756	24,80%	23 632	22,78%
Eau et électricité	10 597	11,80%	11 228	12,10%	13 921	13,90%	15 356	14,80%
BTP et Immobiliers	20 768	23,10%	21 705	23,40%	24351	24,40%	26 205	25,26%
Administration Publique	310	0,30%	397	0,40%	377	0,40%	482	0,46%
Particuliers	2 627	2,90%	5 512	6,00%	5 370	5,40%	5 550	5,35%
Autres	2 507	2,80%	2 452	2,60%	2 274	2,30%	2 279	2,20%
Encours brut total des crédits	89 772	100%	92 608	100,00%	99 934	100,00%	103 759	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

A fin juin 2014, les secteurs du commerce, transports & services divers, des BTP & immobilier, ainsi que celui des activités financières ont représenté près de 65,5% de l'encours brut des crédits contre 66% à fin décembre 2013.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (EnMdh)	Encours 30/06/2014	Part
le 1er emprunteur	4 575	4,41%
les cinq premiers emprunteurs	17 630	16,99%
les dix premiers emprunteurs	27 969	26,96%
Encours brut total des crédits*	103 759	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

S'adressant à une clientèle diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP est légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 26,96% des crédits à fin juin 2014.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2011	Part	2012	Part	2013	Part	30/06/2014	Part
Comptes à vue créditeurs	27 909	56%	30 595	62%	30 228	59%	31 547	62%
Comptes d'épargne	3 352	7%	3 647	7%	4 040	8%	4 264	8%
Dépôts à terme (DAT)	15 676	31%	12 186	25%	14 651	29%	13 055	25%
Autres comptes créditeurs	2 940	6%	3 127	6%	2 282	4%	2 393	5%
Dépôts de la clientèle	49 877	100%	49 555	100%	51 202	100%	51 259	100%
% de croissance	11%		-1%		3%		0,10%	

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin décembre 2012, les dépôts de la clientèle se sont établis à 49,5 Mds DH soit une baisse de 1% par rapport à fin 2011. Cette évolution est due essentiellement à la baisse des dépôts à terme qui sont passés de 15,6 Mds DH à fin 2011, à 12,2 Mds DH à fin 2012.

A fin 2013, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 51,2 Mds DH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des comptes à vue créditeurs (+59% à 30,2 Mds DH) et des DAT (+29% à 14,6 Mds DH).

A fin juin 2014, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 0,1% pour s'établir à 51,3 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse de 4% des comptes à vue créditeurs, contrebalancée par la baisse de 11% des dépôts à terme.

Evolution des Engagements donnés par signature :

En MDH	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12	30/06/2014	Var 06-14/13
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	2 928	2 125	1 067	-27%	-50%	1 380	29%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	19 805	27 442	30 831	39%	12%	31 830	3%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	5 007	6 198	7 184	24%	16%	8 949	25%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 083	8 037	9 229	-1%	15%	10 710	16%
Autres titres à livrer	24	-	-	-	-	-	-
Total engagements donnés	35 847	43 803	48 310	22%	10%	52 869	9%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin décembre 2012, les engagements donnés ont augmenté de 22% pour s'établir à 43,8 Mds DH principalement suite à l'augmentation des engagements de financement en faveur de la clientèle (+39%) ainsi que les engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit (+24%).

A fin 2013, les engagements donnés ont enregistré une hausse de 10% pour se situer à 48,3 Mds DH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 12% des engagements donnés en faveur de la clientèle et la hausse de 16% des engagements de garantie d'ordre EC.

A fin juin 2014, les engagements donnés ont enregistré une hausse de 9% pour s'établir à 52,9 Mds DH. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse de 25% des engagements de garantie d'ordre d'EC et de 3% des engagements de financement d'ordre de la clientèle.

Evolution des Engagements reçus par signature :

En MDH	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12	30/06/2014	Var 06- 14/13
Engagements de financement reçus d'EC	7	6	8	-19%	26%	6	-20%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 258	6 577	5 166	-9%	-21%	6 862	33%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31	31	31	0%	0%	31	0%
Autres titres à recevoir	9	-	-	-	-	-	-
Total engagements reçus	7 304	6 614	5 204	-9%	-21%	6 900	33%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin décembre 2012, les engagements reçus ont reculé de -9% pour s'établir à 6,6 Mds DH. Cette baisse provient essentiellement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés qui sont passés de 7,3 à fin 2011 à 6,5 Mds DH à fin décembre 2012.

A fin 2013, les engagements reçus ont enregistré une baisse de 21% pour se situer à 5,2 Mds DH. Cette baisse provient principalement de celle des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 21% et qui s'établissent à 5,1 Mds DH à fin décembre 2013.

A fin juin 2014, les engagements reçus ont enregistré une hausse de 33% pour s'établir à 6,9 MDH. Cette hausse provient essentiellement de la hausse de 33% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés et qui se situent à 6,8 MDH à fin juin 2014.

V. RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1. EFFECTIFS

Evolution de l'effectif par catégorie

Catégorie	2011	%	2012	%	Var 11/12	2013	%	Var 12/13	30/06/2014	%	Var 30-06- 14/13
Employés	130	5%	248	10%	91%	249	10%	0,40%	306	12%	22,90%
Gradés	517	22%	434	18%	-16%	405	16%	-6,70%	378	15%	-6,70%
Cadres	1 753	73%	1 778	72%	1%	1 811	74%	1,90%	1817	73%	0,30%
Total	2 400	100%	2 460	100%	2,50%	2 465	100%	0,20%	2 501	100%	1,50%

Source : BCP

A fin juin 2014, l'effectif de la BCP s'est élevé à 2 501 personnes en hausse de 1,5% par rapport à fin 2013, faible hausse due pour l'essentiel à 145 entrées dont 121 recrutements contre un total départs de 109 dont 39 départs en retraite et 41 détachements auprès des filiales du CPM.

Par ailleurs, le taux d'encadrement de la BCP a enregistré une faible baisse d'un point passant de 74% de la structure de l'effectif en 2013 à 73% à fin juin 2014, et ce dû au recrutement des agents commerciaux ayant le profil bac+2 au niveau du réseau des agences de la Banque de Casablanca.

Répartition des effectifs par genre

	2011	%	2012	%	Var 11/12	2013	%	Var 12/13	30/06/2014	%	Var 30- 06- 14/13
Hommes	1 293	54%	1 302	53%	0,70%	1 272	52%	-2,30%	1292	52%	1,60%
Femmes	1 107	46%	1 158	47%	4,60%	1 193	48%	3,00%	1209	48%	1,30%
Total	2400	100%	2 460	100%	2,50%	2 465	100%	0,20%	2501	100%	1,50%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est composé de 52% d'hommes contre 48% de femmes.

Par ailleurs, il est à signaler qu'à fin juin 2014, 52% des effectifs ont une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans au sein de la banque.

	2011	2012	2013	30/06/2014
Taux d'encadrement	73%	72%	74%	73%
Turnover (*)	2,00%	5,70%	2,4%	2,8%

(*) turnover = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats)/effectif fin de période

Source : BCP

Répartition par âge	2011	2012	2013	30/06/2014
Moins de 25 ans	63	209	256	287
De 25 à 35 ans	706	723	694	793
De 36 à 50 ans	937	863	787	793
Plus de 50 ans	694	665	728	628
Total	2400	2460	2465	2501

Source : BCP

V.2. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Division des Ressources Humaines recueille, via la bourse interne d'emploi, les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un schéma bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

Les besoins de recrutement sont déterminés en tenant compte des exigences du plan de développement et des indicateurs de la cartographie des effectifs et des compétences ainsi que des plans de relève.

La politique de recrutement est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3. FORMATION ET EVALUATION

La BCP accorde une place privilégiée à la formation de ses ressources humaines. La politique de formation poursuivie par la banque est basée sur la mise à niveau des compétences techniques et sur la préparation de la relève. Chaque année, le groupe alloue un budget conséquent destiné à la formation.

Les formations réalisées par la BCP sont animées par des formateurs internes. Le recours à des organismes externes porte sur des thèmes pointus ainsi que sur des formations bancaires diplômantes tels les brevets bancaires et les diplômes de l'Institut Technique de Banque. Les formations sont mises en œuvre soit sous forme de cycles génériques et filières métiers (4 à 6 semaines) soit sous forme de séminaires (1 à 3 jours) pour la formation continue ou d'accompagnement aux évolutions professionnelles.

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. La BCP poursuit un système de management par objectifs. En effet, au début de chaque exercice, des objectifs sont établis pour chaque agent en concertation avec sa hiérarchie. A la fin de l'année, la banque a recours à l'évaluation de son personnel par rapport aux objectifs préétablis.

Au 31 Décembre 2013, les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2011	Réalisations 2012	Réalisations 2013	Réalisations 30/06/2014
Nombre d'actions	494	383	324	202
Nombre de participations (*)	15 926	5 631	7101	7 105
Nbre de J/H	11 230	8 646	8 115	7 092,5

* Un agent peut participer à plusieurs actions.

Source : BCP

V.4. POLITIQUE SOCIALE

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance

Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1^{ère} nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION DE LA BCP

VI.1. SYSTEME D'INFORMATION

Présentation du Système d'Information du CPM

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une sécurité optimale et une qualité de service digne des meilleures pratiques en la matière.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis les années 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (plus de 5% du PNB est consacré annuellement à l'informatique), tout en maintenant son avantage concurrentiel dans la mise en place de nouveaux services, qui répondent au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

Organisation du Pôle Organisation et Systèmes d'Information

Le Pôle « Organisation et Systèmes d'information » est structuré en six Divisions :

- La Division Etude et Développement :
 - assure la réalisation des solutions informatiques ;
 - garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
 - assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
- La Division Architecture & Infrastructure :
 - gère les infrastructures des plateformes de traitement et des télécommunications du Groupe ;
 - Etudie la capacity planning et anticipe la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures SI au regard des projets stratégiques du Groupe.
 - Assure la haute disponibilité, la sécurité et la résilience (Plan de secours informatiques) des infrastructures du Groupe.
 - Consolide et gère les infrastructures des Systèmes d'Information des filiales du Groupe ;
- La Division Production Informatique gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution. Elle est garante de la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Monétique et Nouvelles Technologies gère la Monétique du Groupe ;
- La Division Projets et Organisation, assure l'interface entre les utilisateurs du SI et la maîtrise d'œuvre technologique. Elle se structure de fait comme assistant à maître d'ouvrage des projets Systèmes d'information, et garantie leur aboutissement. Parallèlement, elle conçoit et optimise les processus de traitement et elle est gère le dispositif réglementaire interne.
- La Division Refonte du SI loge l'ensemble des projets structurants issus du nouveau plan stratégique.

Parallèlement une Direction lui est rattachée :

- la Direction Sécurité des Systèmes d'Information et Contrôle Interne qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information.

Le Pôle Organisation et Systèmes d'Information compte aujourd'hui 270 collaborateurs dont 225 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 10 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et environ 1300 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

Quelques indicateurs d'activité du Système d'Information du Groupe- au 31 décembre 2013

L'ordinateur central a géré en 2013 environ 9 millions de comptes, générant plus de 300 millions d'écritures comptables pour une charge moyenne ne dépassant pas 45 % de sa capacité de traitement.

Enfin, le taux de disponibilité moyen des liaisons de télécommunication entre les différents sites du Groupe dépasse les 99%.

En 2013, le parc des Guichets Automatiques Bancaires a atteint 1449 unités, contre 1323 à fin 2012. Le nombre de cartes émises par le réseau GBP a progressé de 33%, passant à trois millions trois cent cinquante-sept milles cartes (premier émetteur de carte avec 33% de parts de marché). L'activité monétique en nombre de transactions GAB est passée à environ 80 millions en 2013, et un taux de disponibilité égal à 95,44%.

VI.2. SYSTEME ORGANISATION ET QUALITE DU GROUPE ET DE LA BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- d'un recueil des définitions de missions ;
- d'un dispositif réglementaire interne ;
- d'une cartographie de processus modélisée, documentée et mise à la disposition du personnel du CPM, via un intranet dédié.

Recueil des définitions de missions

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- l'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- l'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances éventuelles avec les autres entités ;
- Les comités d'animation dont chaque fonction est membre.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Les attributions des fonctions d'un centre d'affaires et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

Dispositif réglementaire interne

Ce dispositif vise à fixer les conditions d'exercice des activités de la banque en précisant, pour chaque acteur, ses obligations professionnelles et juridiques tant à l'égard du groupement, de ses sociétaires, de ses clients, de ses partenaires, de ses fournisseurs que de ses concurrents. Il regroupe les circulaires et les procédures de travail.

Le Groupe veille en permanence au respect par ses organismes :

- des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités ;
- des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, il est mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales ce qui est à même :
 - de contribuer à la cohésion du Groupe,
 - d'homogénéiser la qualité des services et d'en assurer la régularité.
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par-là, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

Cartographie des processus

Dans un objectif de consolidation des acquis en matière de documentation et de maîtrise des processus, la BCP a lancé, courant l'année 2009, un projet de modélisation des processus selon une démarche outillée. Ce projet s'est traduit par la mise en place d'un intranet dédié à la description et à la documentation des processus bancaires, offrant une information riche sur le fonctionnement de ces processus et sur le système organisationnel adopté par l'Institution. Cet intranet est accessible à tout le personnel de la banque.

Les différentes activités du Crédit Populaire du Maroc sont ainsi modélisées sous forme d'une cartographie des processus. Cette cartographie est maintenant positionnée au centre :

- du Dispositif Réglementaire Interne dont tous les éléments sont reliés aux processus concernés de la cartographie ;
- du dispositif de Contrôle Interne : les manuels de contrôles sont construits selon le découpage de la cartographie ;
- du dispositif de maîtrise des risques à travers la convergence opérée entre les processus métiers et la cartographie des risques ;
- du Système d'Information : les cartographies applicatives et fonctionnelles sont construites selon le même découpage.

Reengineering du back-office et filialisation des Centre de services partagés

Parmi les axes de développement stratégique du GBP figure l'optimisation des activités de back-offices qui contribuera à l'amélioration de la productivité. Les objectifs escomptés sont l'amélioration de la qualité du service rendu, garantir la célérité et la fiabilité des traitements tout en réalisant des économies d'échelle.

Le traitement de l'information est ainsi assuré, par des structures de back-office dédiées chacune à une activité spécifique (flux, crédit, commerce international, gestion de comptes, traitement RH, etc.) et agissant en tant que prestataire de services, dont la relation avec les entités du Groupe est régie par des conventions de services définissant les obligations des parties contractantes ainsi que les système de tarifications appropriés, chargé d'offrir des produits et des services de qualité à des coûts optimisés. Ces objectifs sont accompagnés d'un programme approprié de mobilité et de formation des ressources humaines visant à améliorer leur professionnalisme et re-profiler leur compétence.

Dans cette optique, des études préparatoires, réalisées au second semestre de 2008, ont permis d'identifier des gisements de productivité à travers la réingénierie de certains processus de traitement et le regroupement des activités de support. Deux grands projets s'en sont découlés : d'une part la modélisation et la documentation des process, permettant au passage une révision du référentiel réglementaire interne, et d'autre part la réingénierie et la consolidation des traitements de back-office au niveau de « Centres de Traitement Nationaux ».

La mise en place de ces projets s'est traduite par :

- des gains conséquents en termes de productivité grâce à la mise en commun des moyens ;
- une amélioration de la qualité de service grâce à la standardisation des activités ;
- un renforcement de la sécurité et une réduction du risque opérationnel ;
- une transparence des coûts moyennant la mise en place de contrats de services et de garantie de qualité ;
- un recentrage des agences, des succursales et des centres d'affaires sur leurs missions de développement et d'animation commerciale.

Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour de trois axes :

1. Amélioration de l'accueil et de la qualité de service : Charte « Chaabi Accueil ».

Le renforcement du dispositif « Chaâbi Accueil » est maintenu par les actions suivantes :

- Formation et sensibilisation des acteurs du réseau sur les fondamentaux de l'accueil de la clientèle.
- Amélioration des prestations de l'accueil téléphonique en conformité avec les principes de la charte qualité.
- Généralisation de l'équipement des agences par le système électronique, en vue d'optimiser la gestion de l'attente.

2. Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **L'instauration d'un baromètre de satisfaction clientèle** : des campagnes d'enquêtes clients mystères et de satisfaction sont menées périodiquement afin de mesurer la qualité perçue par les clients. Les résultats sont traduits en plans d'actions visant l'amélioration continue des prestations de la Banque.
- **La gestion des réclamations clients** : En améliorant le dispositif, par l'intégration de la nouvelle directive BAM et une nouvelle solution, la Banque utilise ce gisement pour fidéliser davantage sa clientèle et améliorer les produits et services offerts.

3. Certification : un label Qualité

Le renouvellement de la certification des deux activités « Monétique » et « Crédits et Remises Documentaires » selon la norme ISO 9000, confirme la volonté de la Banque et son aptitude à répondre aux exigences de la norme ISO et à celles de sa clientèle. En marge de ces audits, différents chantiers ont été lancés visant la dynamisation de la démarche de progrès.

Etant donné que le système de management de la qualité a atteint sa maturité, il a été décidé en 2014 d'étendre le périmètre de certification à d'autres activités de la Banque.

VII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA BCP SUR LA PERIODE 2011-2013

VII.1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Le Groupe Banque Populaire s'est attelé à renforcer sa position de référence dans ses métiers de base, et à poursuivre sa stratégie pour conforter son leadership en matière de mobilisation de l'épargne et de financement de l'économie, tout en cherchant à investir des relais de croissance interne et externe.

En ce qui concerne la BCP, les objectifs recherchés pour la période 2011-2013 ont été marqués par la volonté de renforcement du positionnement de la BCP sur ses marchés, à travers notamment :

- la consolidation par la Banque de Financement, du rôle d'acteur de référence dans le financement Corporate et des projets d'envergure, le développement du cross-selling ainsi que l'amorce de la synergie avec le Groupe Atlantic Business International et la mise en place du cash management et de la modélisation financière ;
- l'optimisation par la Banque des Marchés de ses différentes activités, et l'amélioration de la rentabilité sur le marché obligataire, l'enrichissement de l'offre commerciale et l'intensification des synergies avec les entités du Groupe ;
- l'amélioration du positionnement de la Banque de Casablanca en activité d'intermédiation, tirant profit notamment d'une extension soutenue du réseau de distribution.

Aussi, la BCP tente également à travers des partenariats capitalistiques, ou « partenariats-métiers », d'élargir la gamme de son offre et de développer les parts de marché des filiales à un niveau en phase avec celui de l'activité d'intermédiation du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a consolidé sa présence en Afrique avec un nouvel élan de développement imprimé au Groupe Banque Atlantique. A ce titre, les résultats affichés par ce dernier à fin 2013, confirme sa nouvelle dynamique de développement dans la région UEMOA, tout en s'appuyant sur la synergie intra-groupe. Cette croissance de l'activité est accompagnée par une meilleure qualité de risque avec un recul des créances en souffrance de 29% et une efficacité opérationnelle en nette amélioration, comme en témoigne l'appréciation du coefficient d'exploitation de plus de 11% et du PNB de 18%.

Par ailleurs, grâce à une approche commerciale offensive et le développement d'offres spécifiques et innovantes, la banque a confirmé sa capacité à réussir le montage et la structuration des plus grandes opérations réalisées sur le marché en qualité de chef ou co-chef de file.

Durant la période, la BCP a renforcé ses fonds propres à travers les augmentations de capital opérées (5% réservée au personnel, 10% à travers une offre publique de vente réservée à des institutionnels, 5% réservée au Groupe BPCE et 5% au Groupe SFI).

VII.2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements réalisés par la BCP se présente comme suit :

En MDH	2011	2012	2013	Var 12/11	Var 13/12
Immobilisations incorporelles	80	59	59	-26%	-0,40%
Immobilisations corporelles	547	486	545	-11%	12%
Immeubles d'exploitation	68	110	108	62%	-2%
Mobilier et matériel d'exploitation	65	59	22	-9%	-63%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	31	49	50	58%	1%
Immobilisations corporelles hors exploitation	383	267	366	-30%	37%
Total	627	544	604	-13%	11%

Source : BCP

En 2011, la BCP a investi 627 MDH contre 283 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation (383 MDH en 2011 contre 105 MDH en 2010) et celles d'immobilisations incorporelles (80 MDH en 2011 contre 24 MDH en 2010).

En 2012, la BCP a réalisé des investissements à hauteur de 544 MDH contre 627 MDH en 2011, soit une baisse de 13%. Les investissements réalisés concernent principalement des immobilisations hors exploitation (267 MDH en 2012 contre 383 MDH en 2011), des immobilisations corporelles d'exploitation (110 MDH en 2012 contre 68 MDH en 2011) et des immobilisations incorporelles (59 MDH en 2012 contre 80 MDH en 2011).

En 2013, la BCP a réalisé des investissements à hauteur de 604 MDH contre 544 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation à hauteur de 366 MDH et d'immeubles d'exploitation pour un montant de 108 MDH à fin 2013.

Par ailleurs, au cours des trois derniers exercices, la BCP a réalisé les acquisitions financières suivantes :

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature opération	Secteur d'activité	Capital Social	%acquis	Montant (DH)
ABI	Libération du reliquat du Capital souscrit en 2012	Holding	113 964 700 000 FCFA		186 728 931
CHAABI DOC NET	Augmentation du Capital	Services (gestion des archives)	36 625 600 DH		7 167 200
BCDM	Augmentation du Capital par apport en nature	Banque	37 478 000 EURO		83 981 679
AUTRES					548 200
TOTAL					278 426 010

Source : BCP

Exercice 2012

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature opération	Secteur d'activité	Capital Social	%acquis	Montant (DH)
AWB MAROCO MAURITANIA	Conversion CCA	Financier	14 939 598 EURO		29 863 807
BP OUTSOURCING PROCESS	Prise de participation	Holding	5 000 000 DH	52,0%	2 600 000
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	Prise de participation	Holding	113 964 700 000 FCFA	50,0%	968 285 672
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Prise de participation	Enseignement	111 000 000 DH	5,8%	30 000 000
AUTRES					750 450
TOTAL					1 031 499 929

Source : BCP

Exercice 2011

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature opération	Secteur d'activité	Capital Social	%acquis	Montant (DH)
BANK AL AMAL	Augmentation du capital	Banque	600 000 000 DH	12,8%	100 000 000
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Participation	Enseignement	51 000 000 DH	39,2%	20 000 000
EXPERIAN SERVICES MAROC	Participation	financier	90 000 000 DH	5,0%	4 500 000
AUTRES					544 850
TOTAL					125 044 850

Source : BCP

VII.3. STRATEGIE A L'INTERNATIONAL

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne. A ce titre, Chaabi Bank a ouvert, entre 2008-2013, des succursales en Espagne, Italie, Hollande, Allemagne en appui à l'action de celles déjà présentes en France et en Belgique.

L'année 2013 a connu l'ouverture d'une nouvelle agence à Toulouse en France.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

A titre de rappel, ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, a pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération permettrait à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine et tout récemment en Zone UEMOA à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Par ailleurs, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

Partenariat avec le Groupe AFG :

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Le montage a consisté en la création d'un Holding 'Atlantic Business International' auquel AFG a apporté ses participations dans les banques Atlantiques présentes dans 7 pays, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin;

Aujourd'hui, le groupe Banque Atlantique compte :

- plus de 1400 collaborateurs,
- 174 agences,
- près de 300.000 cartes bancaires
- plus de 440.000 clients.

Pour sa part, la BCP a intégré la nouvelle entité à travers une augmentation de capital réservée et réalisée par apport en numéraire de l'équivalent des participations apportées par AFG, soit 56.982.350 FCFA.

Cette prise de participation a permis à la BCP de :

- Intégrer un réseau existant, jouissant d'une identité reconnue et de parts de marchés confirmées en Afrique de l'Ouest ;
- S'appuyer sur la connaissance marché du management et des équipes locales et participer au transfert de compétences ;
- Structurer les organisations et investir dans le développement du groupe Banque Populaire en Afrique et profiter ainsi d'un important potentiel de croissance.

Par ailleurs, les principales opérations sur capital réalisées par la BCP au cours de l'exercice 2013 se présentent comme suit :

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Valeur Comptable en MAD
ABI	Libération du reliquat de la souscription	113 964 700 K XOF	186 728 931,30
BPMG	Acquisition de la part du CIH	50 000 000 K GNF	500 000,00
BCDM	Augmentation du Capital	37 478 K €	83 981 679,00

Source : BCP

PARTIE IV

**SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA
BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de consolidation
CPM (BCP+BPR)	-	100,00%	3 504 223	IG*
CHAABI BANK EUROPE (BCDM) K EUR	100,00%	100,00%	30 000	IG
BPMC (KCFA)	62,50%	62,50%	8 127 054	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
FONDS MOUSSAHAMA I	99,86%	99,86%	36 400	IG
VIVALIS (ASSALAF CHAABI)	63,92%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	98,85%	98,85%	31 450	IG
CIB (KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (KGNF)	53,90%	53,90%	45 305 300	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
FBPMC	100,00%	100,00%	253 202	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 676	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	150 000	IG

(*) Intégration Globale
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Entrée dans le périmètre de consolidation de BP Shore.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de consolidation
CPM (BCP+BPR)	-	100,00%	3 836 752	IG*
CHAABI BANK EUROPE (BCDM) K EUR	100,00%	100,00%	30 000	IG
BPMC (KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,17%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
FONDS MOUSSAHAMA I	99,86%	99,86%	36 400	IG
VIVALIS (ASSALAF CHAABI)	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	98,85%	98,85%	31 450	IG
CIB (KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (KGNF)	55,53%	55,53%	50 410 450	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
FBPMC	100,00%	100,00%	439 869	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 676	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (EN KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG

(*) Intégration Globale
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Entrée dans le périmètre de consolidation de FPCT SAKANE et ATLANTIC BANK INTERNATIONAL.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 321 030	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	55,53%	55,53%	50 490 726	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	377 379	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG

UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	49,92%	100,00%	360 000	IG
ATLANTIC TECHNOLOGIES (En KCFA)	37,80%	100,00%	3 175 580	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

(*) *Intégration Globale*
 Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Cession du fonds Moussahama I et apport du fonds Moussahama II au fonds Chaâbi Capital Investissement qui a fait l'objet d'une restructuration à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 et d'une recapitalisation moyennant un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.
- Nouvelle dénomination «Attawafiq Microfinance» sous laquelle apparaît la Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit (FBPMC).

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 321 030	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	77,25%	55,53%	100 629 254	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	386 031	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG

UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	49,95%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

(*) Intégration Globale
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Augmentation des fonds d'Attawfiq micro credit à hauteur de 386 031 KDH (+8 652 KDH)
- Réalisation d'une augmentation de capital au niveau de la BPMG dont le capital social s'élève à 100 629 254 KGNF.
- Accomplissement d'une opération de fusion-absorption entre ABI et Atlantic Technologies (cible)

I. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Intérêts et produits assimilés	11 494	12 690	13 872	10%	9%	6 800	7 217	6%
Intérêts et charges assimilés	-3 682	-4 098	-4 493	11%	10%	-2 223	-2 384	7%
MARGE D'INTERÊTS	7 812	8 591	9 379	10%	9%	4 577	4 833	6%
Commissions perçues	1 059	1 423	2 101	34%	48%	949	1 080	14%
Commissions servies	-75	-92	-205	23%	>100%	-74	-104	40%
MARGE SUR COMMISSIONS	984	1 331	1 896	35%	42%	875	977	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	501	696	1 369	39%	97%	568	1 220	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	538	461	275	-14%	-40%	296	246	-17%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 039	1 157	1 644	11%	42%	864	1 466	70%
Produits des autres activités	523	543	547	4%	1%	288	330	14%
Charges des autres activités	-202	-117	-284	-42%	>100%	-120	-147	22%
PRODUIT NET BANCAIRE	10 156	11 505	13 181	13%	15%	6 484	7 459	15%
Charges générales d'exploitation	-4 425	-4 774	-5 750	8%	20%	-2 747	-2 944	7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-512	-588	-744	15%	26%	-357	-384	8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 219	6 144	6 688	18%	9%	3 381	4 131	22%
Coût du risque	-697	-1 273	-1 970	83%	55%	-977	-1 801	84%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 522	4 871	4 718	8%	-3%	2 404	2 329	-3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-1	5	<-100%	<-100%	-0	1	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	14	98	-81%	>100%	15	43	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-0	n.a	n.a	-1	0	<-100%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 597	4 884	4 821	6%	-1%	2 418	2 373	-2%
Impôts sur les bénéfices	-1 558	-1 675	-1 615	8%	-4%	-750	-679	-10%
RESULTAT NET	3 039	3 209	3 206	6%	0%	1 667	1 694	2%
Résultat - part BPR	1 022	1 107	1 031	8%	-7%	550	336	-39%
Résultat hors groupe	190	225	223	18%	-1%	114	227	99%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 827	1 877	1 952	3%	4%	1 003	1 131	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

I.1. DETAIL DES MARGES DU PNB

VENTILATION DE LA MARGE D'INTERETS:

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Opérations avec la clientèle	9 347	10 178	11 356	9%	12%	5 622	5 908	5%
Comptes et prêts/emprunts	8 665	9 372	10 546	8%	13%	5 214	5 523	6%
Opérations de pensions	6	4	9	-33%	>100%	3	6	>100%
Opérations de location-financement	675	802	802	19%	0%	405	380	-6%
Opérations interbancaires	380	456	509	20%	12%	296	198	-33%
Comptes et prêts/emprunts	378	453	504	20%	11%	293	197	-33%
Opérations de pensions	1	2	5	>100%	>100%	2	2	-26%
Actifs disponibles à la vente	103	254	444	>100%	75%	211	253	20%
Actifs détenus jusqu'à échéance	762	745	759	-2%	2%	370	411	11%
Autres intérêts assimilés	902	1 056	804	17%	-24%	302	446	48%
Total des produits d'intérêts ou assimilés	11 494	12 690	13 872	10%	9%	6 800	7 217	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Opérations avec la clientèle	2 413	2 337	2 651	-3%	13%	1 289	1 426	11%
Comptes et prêts/emprunts	2 372	2 311	2 639	-3%	14%	1 262	1 412	12%
Opérations de pensions	17	10	13	-41%	26%	10	4	-56%
Opérations de location-financement	23	15	0	-35%	n.a	16	9	-45%
Opérations interbancaires	291	605	860	>100%	42%	481	447	-7%
Comptes et prêts/emprunts	230	287	393	25%	37%	218	214	-2%
Opérations de pensions	61	318	467	421%	47%	264	233	-11%
Emprunts émis par le groupe	225	257	363	14%	41%	151	193	28%
Dettes représentées par un titre	36	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Autres intérêts assimilés	717	900	619	26%	-31%	302	318	5%
Total des charges d'intérêts ou assimilés	3 682	4 098	4 493	11%	10%	2 223	2 384	7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
MARGE D'INTERÊTS	7 812	8 591	9 379	10%	9%	4 577	4 833	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2011 à 2012:**

A fin décembre 2012, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 10%, passant de 7 812 MDH à 8 591 MDH entre 2011 et 2012 suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 10% des produits d'intérêts ou assimilés à 12 690 MDH suite notamment à l'augmentation de 9% des intérêts sur opérations avec la clientèle qui sont passés de 9 347 MDH à 10 178 MDH entre 2011 et 2012. De leur côté, les intérêts sur opérations interbancaires ont enregistré une hausse de 20% pour atteindre 456 MDH à fin 2012.
- La hausse de 11% des charges d'intérêts à 4 098 MDH, générée principalement par la hausse significative (>100%) des charges sur opérations interbancaires qui ont atteint 605 MDH à fin 2012 contre 291 MDH à fin 2011. Cette hausse est contrebalancée par la baisse de 3% des charges sur les opérations avec la clientèle qui ont atteint 2 337 MDH à fin 2012 contre 2 413 MDH à fin 2011. De plus, les emprunts émis par le Groupe, ainsi que les autres charges d'intérêts et assimilés ont respectivement enregistré une hausse de 14% (à 257 MDH) et de 25% (à 900 MDH) à fin 2012.

- **Variations de 2012 à 2013:**

A fin décembre 2013, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 9%, passant de 8 591 MDH à 9 379 MDH entre 2012 et 2013 suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 9% des produits d'intérêts ou assimilés à 13 872 MDH suite notamment à l'augmentation de 12% des intérêts sur opérations avec la clientèle qui sont passés de 10 178 MDH à 11 356 MDH entre 2012 et 2013. De leur côté, les intérêts sur opérations interbancaires ont enregistré une hausse de 12% pour atteindre 509 MDH à fin 2013. Les actifs disponibles à la vente ont progressé de 75% soit une valeur de 190 MDH de plus qu'en 2012 se situant, ainsi, à 444 MDH en 2013.
- La hausse de 10% des charges d'intérêts ou assimilés à 4 493 MDH, générée principalement par la hausse significative (>100%) des charges sur opérations interbancaires qui ont atteint 860 MDH à fin 2013 contre 605 MDH à fin 2012. Les charges sur opérations avec la clientèle se situent à 2 651 MDH en 2013, soit une hausse de 13% par rapport à 2012. De plus, les charges sur emprunts émis par le groupe ont enregistré une hausse considérable de 41% en passant de 257 MDH en 2012 à 363 MDH en 2013. Toutefois, ces évolutions sont, légèrement, contrebalancées par la baisse de 31% des autres intérêts assimilés qui ont atteint 619 MDH à fin 2013 contre 900 MDH à fin 2012.

Le taux de marge d'intérêt est quasi-stable enregistrant un léger recul de 0,1 points à fin 2013.

- **Variations de Juin 2013 à Juin 2014:**

Une hausse de 6% de la marge d'intérêt est constatée entre juin 2013 et juin 2014 en passant, respectivement, de 4 577 MDH à 4 833 MDH. Cette hausse provient de l'évolution des éléments suivants :

- La hausse de 6% des produits d'intérêts ou assimilés à 7 217 MDH à fin juin 2014 contre 6 800 MDH à fin juin 2013. Il s'agit, principalement, de l'augmentation des intérêts sur opérations avec la clientèle de 5% en passant de 5 622 MDH à 5 908 MDH. Les intérêts sur actifs détenus jusqu'à échéance et les intérêts sur actifs disponibles à la vente ont progressé, respectivement, de 11% et de 20% en se situant à une valeur respective de 411 MDH et 253 MDH. Toutefois, les intérêts sur opérations interbancaires ont enregistré une baisse de 33% pour atteindre 198 MDH à fin juin 2014 contre 296 à fin juin 2013 suite au recul des opérations de prêts/emprunts interbancaires.

- La hausse de 7% des charges d'intérêts ou assimilés à 2 384 MDH en juin 2014 contre 2 223 MDH en juin 2013. Cette hausse trouve son origine dans l'augmentation des charges sur opérations avec la clientèle à hauteur de 11%, soit 137 MDH de plus qu'en juin 2013. De plus, une progression de 28% est constatée au niveau des charges sur emprunts émis par le groupe qui passent de 151 MDH à fin juin 2013 à 193 MDH à fin juin 2014. A l'opposé, les charges sur opérations interbancaires ont enregistré une baisse de 7%, en se situant à 447 MDH à fin juin 2014, émanant du recul des opérations de prêts/emprunts et des opérations de pensions.

VENTILATION DES COMMISSIONS:

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Commissions nettes sur opérations	156	160	155	3%	-3%	71	89	25%
- avec la clientèle	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
- sur titres	156	160	155	3%	-3%	71	89	25%
- de change	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
- avec établissements de crédit	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Prestation de services bancaires et financiers	902	1 263	1 946	40%	54%	878	991	13%
- Produits nets sur moyen de paiement	172	322	370	87%	15%	158	175	10%
- Autres	730	941	1 576	29%	68%	719	817	14%
Commissions nettes perçues	1 058	1 423	2 101	34%	48%	949	1 080	14%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Commissions nettes sur opérations	0	3	20	>100%	>100%	14	0	-100%
- sur titres	0	3	20	>100%	>100%	14	0	-100%
- de change	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Prestation de services bancaires et financiers	74	89	185	20%	>100%	60	104	72%
- Produits nets sur moyen de paiement	24	27	37	13%	36%	16	24	52%
- Autres	50	62	149	24%	>100%	45	80	79%
Commissions nettes servies	75	92	205	23%	>100%	74	104	40%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
MARGE SUR COMMISSIONS	984	1 331	1 896	35%	42%	875	977	12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012 :

A fin décembre 2012, la marge sur commissions a enregistré une hausse de 35% pour s'établir à 1 331 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 34% des commissions nettes perçues entre 2011 et 2012 pour s'établir à 1 423 MDH à fin 2012. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation conjuguée de 87% des produits nets sur moyen de paiement à 322 MDH et des autres commissions à hauteur de 29% pour atteindre 941 MDH.

- La hausse des commissions nettes servies de 23% pour s'établir à 92 MDH à fin 2012. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des prestations de services bancaires et financiers et des autres commissions à hauteur respectivement de 12% (à 27 MDH) et de 24% (à 62 MDH) à fin 2012.

- **Variations de 2012 à 2013 :**

A fin décembre 2013, la marge sur commissions a enregistré une hausse de 42% pour s'établir à 1 896 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 48% des commissions nettes perçues entre 2012 et 2013 pour s'établir à 2 101 MDH à fin 2013. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 54% des commissions sur prestation de services bancaires et financiers en raison de la hausse remarquable des autres commissions, soit 68%, qui représentent 81% du poste. Il s'agit, essentiellement, des commissions du Groupe ABI, qui a fait l'objet de l'intégration d'un trimestre d'activité seulement en 2012, enregistrant un montant de 134 MDH contre 587 MDH en 2013.
- La hausse remarquable des commissions nettes servies (>100%) pour s'établir à 205 MDH à fin 2013 contre 92 MDH en 2012. Cette hausse résulte de l'augmentation des commissions nettes sur opérations (>100%) qui passent de 3MDH en 2012 à 20 MDH en 2013. Il s'agit, également, de la progression des charges sur prestations de services bancaires et financiers, représentant 90% du total des commissions nettes services (185 MDH en 2013 contre 89 MDH en 2012) et en raison de l'évolution des autres commissions servies concernant ABI, qui passent de 1 MDH en 2012 à 21 MDH en 2013.

- **Variations de Juin 2013 à Juin 2014 :**

La marge sur commissions a enregistré une hausse de 12% pour s'établir à 977 MDH à fin juin 2014 contre 875 MDH à fin juin 2013. Cette hausse s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 14% des commissions nettes perçues entre juin 2013 et juin 2014 pour s'établir à 1 080 MDH à fin juin 2014 contre 949 MDH à fin juin 2013. La hausse constatée résulte, essentiellement, de l'augmentation de 13% des commissions sur prestation de services bancaires et financiers, représentant 92% du total des commissions nettes perçues, qui provient de l'évolution de 14% des autres commissions et 10% des produits nets sur moyen de paiement. En outre, les commissions nettes sur opérations sur titres ont évolué de 25% pour s'établir à 89 MDH à fin juin 2014 contre 71 MDH à fin juin 2013.
- La hausse de 40% des commissions nettes servies est constatée entre juin 2013 et juin 2014 en passant, respectivement, de 74 MDH à 104 MDH. Cette hausse résulte de l'augmentation des commissions nettes sur prestation de services bancaires et financiers à hauteur de 72%, enregistrant, ainsi, un montant de 104 MDH à fin juin 2014 contre 60 MDH à fin juin 2013. Toutefois, cette progression a été contrebalancée par le recul significatif des commissions sur opérations sur titres (<-100%).

VENTILATION DES ACTIVITES DE MARCHE:

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Titres à revenu fixe	283	-11	-68	<-100%	<-100%	-60	-12	-80%
Plus ou moins-values de cession	283	-11	-68	<-100%	<-100%	-60	-12	-80%
Actions et autres titres à revenu variable	255	472	342	85%	<-100%	356	258	-27%
Produits de dividendes	255	328	413	29%	26%	367	231	-37%
Charges de dépréciation	-	-	-169	n.a	n.a	-45	-42	-7%
Plus-values nettes de cession	-	144	99	n.a	-31%	34	69	>100%
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	538	461	275	-14%	<-100%	296	246	-17%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Titres à revenu fixe	246	317	684	29%	>100%	287	714	>100%
Titres à revenu variable	10	25	171	>100%	>100%	66	268	>100%
Instruments financiers dérivés	245	354	514	44%	45%	214	238	11%
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	501	696	1 369	39%	97%	568	1 220	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	1 039	1 157	1 644	11%	42%	864	1 466	70%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012 :

A fin 2012, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 11% pour s'établir à 1 157 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 39% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont passés de 501 MDH à 696 MDH suite à l'augmentation de 74% des titres de transaction à 17 386 MDH à fin 2012.
- La baisse de 14% des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui s'établissent ainsi à 461 MDH à fin 2012 contre 538 MDH à fin 2011. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des plus-values nettes de cession sur titres à revenus fixes à -11 MDH, contrebalancée par la hausse de 28% des produits de dividendes à 328 MDH suite à la hausse des dividendes de l'OCP (+70 MDH entre 2011 et 2012).

• Variations de 2012 à 2013 :

A fin 2013, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 42% pour s'établir à 1 644 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 97% en situant à 1 369 MDH en 2013 liée principalement à la croissance des gains sur titres à revenu fixe, qui représente 50% du poids du poste et s'établit à 684 MDH, et des instruments financiers dérivés dont la croissance est de l'ordre de 45%, l'équivalent de 160 MDH de plus qu'en 2012. Une croissance remarquable des gains sur revenu variable, est également, constatée en 2013 à 171 MDH.
- La baisse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 40% qui se situent à 275 MDH en 2013 en raison de la constatation d'une charge de dépréciation de -169 MDH et du recul des plus-values nettes de cession de -31%.

• **Variations de Juin 2013 à Juin 2014 :**

A fin juin 2014, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 70%, par rapport à fin juin 2013, pour s'établir à 1 466 MDH. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse significative (>100%) des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat en se situant à 1 220 MDH en juin 2014. Cette hausse trouve son origine dans l'évolution des titres à revenu fixe à 714 MDH représentant, ainsi, 59% du total des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les titres à revenu variable et les instruments financiers dérivés enregistrent, également, une croissance importante et s'élèvent, respectivement, à 268 MDH et 238 MDH à fin juin 2014.
- La baisse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 17%, en se situant à 246 MDH en fin juin 2014, liée :
 - Au recul des produits de dividendes de 37% suite à la baisse de 97 MDH des dividendes perçus de l'OCP ;
 - A la constatation d'une charge de dépréciation de -42 MDH qui s'explique par des provisions des titres de participation qui ont impacté les fonds d'investissement.

VENTILATION AUTRES ACTIVITES:

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Produits de l'activité d'assurance	323	363	402	12%	11%	194	226	16%
Autres produits	200	180	145	-10%	-19%	95	104	10%
Total produits autres activités	523	543	547	4%	1%	288	330	14%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Charges de l'activité d'assurance	200	98	257	-51%	>100%	109	137	26%
Autres charges	2	18	27	>100%	51%	11	10	-13%
Total charges autres activités	202	117	284	-42%	>100%	120	147	22%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Résultat des autres activités	321	426	263	33%	-38%	168	183	9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance, filiale Maroc Assistance Internationale.

- **Variations de 2011 à 2012**

A fin 2012, les produits des autres activités ont enregistré une hausse de 4% pour s'établir à 543 MDH contre 523 MDH à fin 2011. Cette hausse résulte principalement à la croissance de 12% des produits de l'activité d'assurance qui se sont établis à 363 MDH à fin 2012. Cette augmentation a été contrebalancée par la baisse de 10% des autres produits qui se sont établis à 180 MDH à fin 2012.

Les charges des autres activités ont enregistré une baisse de 42% pour s'établir à 117 MDH, générée principalement par la baisse de 51% des charges de l'activité d'assurance qui ont atteint 98 MDH à fin 2012 contre 200 MDH à fin 2011. Cette baisse est due au retraitement IFRS de -155 MDH suite à l'annulation du stock de la provision des fluctuations pour sinistres. (1^{ère} application).

Ainsi, le résultat des autres activités a enregistré une hausse de 33% à fin 2012 pour atteindre 426 MDH contre 321 MDH à fin 2011.

- **Variations de 2012 à 2013**

A fin 2013, les produits des autres activités s'améliorent de 1% pour s'établir à 547 MDH. Cette hausse résulte principalement à la croissance de 11% des produits de l'activité d'assurance qui se sont établis à 402 MDH à fin 2013. Toutefois, une légère baisse des autres produits contrebalance cette hausse à hauteur de 19%, soit 35 MDH de moins qu'en 2012.

Les charges des autres activités ont enregistré une augmentation considérable (>100%) en se situant à 284 MDH en 2013. La hausse des charges de l'activité d'assurance sont à l'origine de l'évolution constatée et enregistrent un montant de 257 MDH en 2013 qui s'explique par le retraitement IFRS effectué en 2013, soit l'annulation du stock de la provision des fluctuations pour sinistres, portant, uniquement, sur la variation du poste entre 2012 et 2013 qui est de -23 MDH. Cette hausse est accompagnée par la progression continue des autres charges de 51% entre 2012 et 2013 se situant, ainsi, à 27 MDH à fin 2013.

De ce fait, le résultat des autres activités baisse de 38% à fin 2013 pour atteindre 263 MDH contre 426 MDH à fin 2012.

- **Variations de Juin 2013 à Juin 2014 :**

A fin juin 2014, les produits des autres activités s'élèvent à 330 MDH contre 288 MDH en fin juin 2013, soit une hausse de 14%. Les produits de l'activité d'assurance représentent 68% du total des produits des autres activités et se situent à 226 MDH en fin juin 2014 contre 194 MDH en fin juin 2013 :

- Augmentation des primes acquises brutes à 363 MDH en juin 2014 contre 325 MDH en juin 2013 ;
- Hausse des produits nets de cession en réassurance à 15 MDH en juin 2014 contre 11 MDH en juin 2013.

Les autres produits enregistrent, également, une hausse entre juin 2013 et juin 2014 en passant de, respectivement, 95 MDH à 104 MDH.

Les charges des autres activités ont augmenté de 22% en passant de 120 MDH en fin juin 2013 à 147 MDH en fin juin 2014. Cette hausse est, principalement, liée à l'augmentation des charges de l'activité d'assurance qui s'élèvent à 137 MDH en fin juin 2014 et dont la principale composante est la charge des prestations des contrats qui s'établit à 137 MDH.

De ce fait, le résultat des autres activités augmente de 9% à fin juin 2014 pour atteindre 183 MDH contre 168 MDH à fin juin 2013.

I.2. EVOLUTION DU PNB

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Intérêts et produits assimilés	11 494	12 690	13 872	10%	9%	6 800	7 217	6%
Intérêts et charges assimilés	-3 682	-4 098	-4 493	11%	10%	-2 223	-2 384	7%
MARGE D'INTERÊTS	7 812	8 591	9 379	10%	9%	4 577	4 833	6%
Commissions perçues	1 059	1 423	2 101	34%	48%	949	1 080	14%
Commissions servies	-75	-92	-205	23%	>100%	-74	-104	40%
MARGE SUR COMMISSIONS	984	1 331	1 896	35%	42%	875	977	12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	501	696	1 369	39%	97%	568	1 220	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	538	461	275	-14%	-40%	296	246	-17%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 039	1 157	1 644	11%	42%	864	1 466	70%
Produits des autres activités	523	543	547	4%	1%	288	330	14%
Charges des autres activités	-202	-117	-284	-42%	>100%	-120	-147	22%
PRODUIT NET BANCAIRE	10 156	11 505	13 181	13%	15%	6 484	7 459	15%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Marge d'intérêts	76,9%	74,7%	71,2%	-2,2 pts	-3,5 pts	70,6%	64,8%	-5,8 pts
Marge sur commissions	9,7%	11,6%	14,4%	1,9 pts	2,8 pts	13,5%	13,1%	-0,4 pts
Résultat des opérations de marché	10,2%	10,1%	12,5%	-0,2 pts	2,4 pts	13,3%	19,7%	6,3 pts
Divers	3,2%	3,7%	2,0%	0,5 pts	-1,7 pts	2,6%	2,5%	-0,1 pts
Produit net bancaire	100,0%	100,0%	100,0%			100,0%	100,0%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, le PNB a enregistré une hausse de 13% pour s'établir à 11 505 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse significative (>100%) du résultat des autres activités suite notamment à l'augmentation de 4% des produits des autres activités qui se sont établis à 543 MDH à fin 2012 et la baisse de 42 % des charges des autres activités qui ont atteint -117 MDH sur la même période.
- La hausse de 11% des activités de marché en lien avec l'augmentation de 39% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat.
- La hausse de 10% de la marge d'intérêts à 8 591 MDH.
- La hausse de 35% de la marge sur commissions à 1 331 MDH.

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le PNB a enregistré une hausse de 15% pour s'établir à 13 181 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 9% de la marge d'intérêts à 9 379 MDH.
- La hausse considérable de 42% de la marge sur commissions à 1 896 MDH liée à l'évolution des commissions perçues.
- La hausse significative de 42% des activités de marché en lien avec l'augmentation de 97% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat.
- La baisse légère du résultat des autres activités suite notamment à l'augmentation des charges (>100%) qui se sont établis à 284 MDH à fin 2013.

En 2013, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 43% avec un montant de 5 613 MDH. En outre, la BCP a réalisé 37% du PNB consolidé, soit 4 868 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 20% du PNB se situant à 2 699 MDH.

• Variations de Juin 2013 à Juin 2014

Le PNB suit une tendance haussière entre juin 2013 et juin 2014 et enregistre une hausse de 15% pour s'établir à 7 459 MDH à fin juin 2014. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 6% de la marge d'intérêts à 4 833 MDH.
- La hausse de 12% de la marge sur commissions à 977 MDH liée à l'évolution des commissions perçues.
- La progression de 70% du résultat des activités de marché en lien avec l'augmentation significative (>100%) des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat qui se situent à 1 220 MDH à fin juin 2014.
- L'amélioration du résultat des autres activités suite à l'augmentation des produits de 14% enregistrant, ainsi, un montant de 330 MDH à fin juin 2014.

En juin 2014, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 38% avec un montant de 2 803 MDH. En outre, la BCP a réalisé 40% du PNB consolidé, soit 2 988 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 22% du PNB se situant à 1 667 MDH.

I.3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Produit net bancaire	10 156	11 505	13 181	13%	15%	6 484	7 459	15%
Charges générales d'expl.	-4 425	-4 774	-5 750	8%	20%	-2 747	-2 944	7%
Dotations amort. et dépréc.	-512	-588	-744	15%	26%	-357	-384	8%
Résultat brut d'exploitation	5 219	6 144	6 688	18%	9%	3 381	4 131	22%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	49%	47%	49%	-2,4 pts	2,3 pts	48%	45%	-3,2 pts

(*) (Charges générales d'exploitation + dotations) / PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 18% pour s'établir à 6 144 MDH. Cette variation résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 8% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 4 774 MDH contre 4 425 MDH à fin 2011.
- La croissance de 15% des dotations aux amortissements et dépréciations à 588 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a baissé de 2,4 points en passant de 49% à 47% suite à l'augmentation plus rapide des du produit net bancaire par rapport aux charges générales d'exploitation.

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 9% pour s'établir à 6 688 MDH suite à l'évolution du PNB de 15% et les mouvements des postes suivants :

- La hausse de 20% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 5 750 MDH contre 4 774 MDH à fin 2012.
- La croissance de 26% des dotations aux amortissements et dépréciations à 744 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 2,3 pts en passant de 47% à 49% suite à la croissance plus rapide des charges d'exploitation par rapport au PNB.

• Variations de Juin 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 22% pour s'établir à 4 131 MDH suite à l'évolution du PNB de 15% et les mouvements des postes suivants :

- La hausse de 7% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 2 944 MDH contre 2 747 MDH à fin juin 2013.
- La croissance de 8% des dotations aux amortissements et dépréciations à 384 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a baissé de 3,2 points en passant de 48% à 45% suite à l'évolution plus rapide du produit net bancaire par rapport aux charges générales d'exploitation.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation:

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Charges de personnel	2 589	2 793	3 217	8%	15%	1 583	1 648	4%
Impôts et taxes	99	109	147	10%	35%	68	82	21%
Charges externes	1 577	1 750	2 189	11%	25%	1 046	1 139	9%
Autres charges générales d'expl.	160	122	196	-24%	61%	50	75	50%
Charges générales d'exploitation	4 425	4 774	5 749	8%	20%	2 747	2 944	7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012:

A fin 2012, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 4 774 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges de personnel de 8% à 2 793 MDH contre 2 589 MDH à fin 2011.

• Variations de 2012 à 2013:

A fin 2013, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 20% pour s'établir à 5 749 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges de personnel et des charges externes de, respectivement, 15% et 25% en se situant à un montant respectif de 3 217 MDH et 2 189 MDH en 2013.

• **Variations de Juin 2013 à Juin 2014:**

A fin juin 2014, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 7%, par rapport à fin juin 2013, pour s'établir à 2 944 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges de personnel et des charges externes de, respectivement, 4% et 9% en se situant à un montant respectif de 1 648 MDH et 1 139 MDH en juin 2014.

I.4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous :

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Dotations aux provisions (A)	1 795	1 823	3 289	2%	80%	1 724	2 303	34%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 619	1 569	3 028	-3%	93%	1 620	2 199	36%
Provisions engagements par signature	79	24	24	-70%	-2%	22	18	-17%
Autres provisions pour risques et charges	97	230	237	>100%	3%	83	87	5%
Reprises de provisions (B)	1 218	884	2 351	-27%	>100%	792	576	-27%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 046	559	2 075	-47%	>100%	704	518	-26%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	2	2	n.a	11%	1	1	-8%
Reprises de provisions engagement par signature	44	11	94	-75%	>100%	30	6	-79%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	128	312	180	>100%	-42%	57	51	-11%
Variation des provisions (C)	120	334	1 031	>100%	>100%	45	74	66%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	5	5	10	-6%	>100%	3	1	-47%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	258	467	1 116	81%	>100%	90	111	23%
Récupérations sur prêts et créances amorties	143	138	95	-3%	-31%	48	38	-21%
Coût du risque (A)-(B)+(C)	697	1 273	1 970	83%	55%	977	1 801	84%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En récapitulatif, le coût du risque a évolué comme suit :

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Coût du risque dépréc. des créances en souffrance	728	1 355	1 913	86%	41%	952	1 766	86%
Coût du risque dépréc. des autres risques et charges	-31	-82	57	>100%	<-100%	25	35	41%
Coût du risque	697	1 273	1 970	83%	55%	977	1 801	84%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;
- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe, fondée sur des données historiques, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, le coût du risque a enregistré une hausse de 83% pour s'établir à 1 273 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 2% des dotations aux provisions qui se sont établies à 1 823 MDH, générée essentiellement par la hausse significative (>100%) des autres provisions pour risques et charges à hauteur de 230 MDH à fin 2012 contre 97 MDH à fin 2011 compte tenu des différentes provisions constituées au niveau du CPM (pour litiges, pour congés payés...etc).
- La hausse des autres provisions pour risques et charges sur la période s'explique par des reclassements effectués sur les engagements de retraite notamment.
- La baisse de 27% des reprises de provisions suite essentiellement au recul de 47% des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui se sont établies à 559 MDH à fin 2012.
- La hausse de 81% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées. Celles-ci sont passées de 258 à 467 MDH entre 2011 et 2012 en raison de la remontée sociale du Groupe ABI pour 201 MDH.

• Variations de 2012 à 2013

Le coût du risque est en progression continue de 55% entre 2012 et 2013 s'établissant ainsi à 1 970 MDH à fin 2013. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants:

- La hausse remarquable de 80% des dotations aux provisions qui se sont établies à 3 289 MDH à fin 2013, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+93%) qui s'explique par :
 - ✓ L'accroissement du provisionnement de la base collective de 455 MDH dont 133 MDH chez ABI et 323 MDH pour le CPM ;
 - ✓ Le provisionnement de certains dossiers significatifs.
- L'augmentation significative (>100%) des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées qui se situent à 1 116 MDH en 2013, résultant de la remontée sociale du Groupe ABI pour 666 MDH, et entraînent la hausse du poste « variation des provisions » de 697 MDH de plus qu'en 2012.
- Modérée par la hausse des reprises de provisions de 1 467 MDH de plus qu'en 2012 en se situant à 2 351 MDH en 2013. Cette hausse provient principalement de celle des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 46% (909 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 271 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent une valeur respective de 486 MDH et 572 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 25% et 29% respectivement.

• Variations de Juin 2013 à Juin 2014

Le coût du risque progresse de 84% pour se situer à 1 801 MDH à fin juin 2014 contre 977 MDH à fin juin 2013. Cette hausse significative est le résultat du mouvement des éléments suivants:

- La hausse de 34% des dotations aux provisions à 2 303 MDH à fin juin 2014, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+36%) qui s'explique par
 - ✓ L'accroissement du provisionnement de la base collective de 748 MDH pour le CPM, réparti comme suit : provisionnement des BPR de 289 MDH ; provisionnement de la BCP de 459 MDH ;
- L'augmentation de 23% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées qui se situent à 111 MDH en 2013 entraînent, ainsi, la hausse du poste « variation des provisions » de 30 MDH de plus qu'en juin 2013.
- La baisse de 27% des reprises de provisions qui passent de 792 MDH à fin juin 2013 à 576 MDH à fin juin 2014. Cette baisse est, principalement, due à la décroissance des reprises de provisions pour dépréciations des prêts et créances, représentant 90% du total des reprises de provisions en juin 2014, qui se situent à 518 MDH.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 59% (1 056 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 130 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent un coût de risque de 542 MDH et 202 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 30% et 11% respectivement.

I.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Résultat brut d'exploitation	5 219	6 144	6 688	18%	9%	3 381	4 131	22%
Coût du risque	-697	-1 273	-1 970	83%	55%	-977	-1 801	84%
Résultat d'exploitation	4 522	4 871	4 718	8%	-3%	2 404	2 329	-3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012:

A fin 2012, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 4 871 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné de la hausse de 18% du résultat brut d'exploitation à 6 144 MDH et l'augmentation de 83% du coût du risque à 1 273 MDH.

• Variations de 2012 à 2013:

A fin 2013, le résultat d'exploitation a enregistré une légère baisse de 3% pour s'établir à 4 718 MDH. Cette baisse résulte de la hausse de 9% du résultat brut d'exploitation à 6 688 MDH, conjuguée à l'augmentation de 55% du coût du risque enregistrant, ainsi, un montant de 1 970 MDH.

• Variations de Juin 2013 à Juin 2014:

A fin juin 2014, le résultat d'exploitation a enregistré une légère baisse de 3% pour s'établir à 2 329 MDH. Cette baisse provient de la hausse de 22% du résultat brut d'exploitation à 4 131 MDH, conjuguée à l'augmentation, plus rapide, à hauteur de 84% du coût du risque enregistrant, ainsi, un montant de 1 801 MDH.

I.6. RESULTAT NET PART DU GROUPE

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Résultat d'exploitation	4 522	4 871	4 718	8%	-3%	2 404	2 329	-3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-1	5	<-100%	<-100%	-0	1	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	14	98	-81%	>100%	15	43	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-0	n.a	n.a	-1	0	<-100%
Résultat avant impôts	4 597	4 884	4 821	6%	-1%	2 418	2 373	-2%
Impôts sur les bénéfices	-1 558	-1 675	-1 615	8%	-4%	-750	-679	-10%
Résultat net	3 039	3 209	3 206	6%	0%	1 667	1 694	2%
Résultat - part BPR	1 022	1 107	1 031	8%	-7%	550	336	-39%
Résultat hors groupe	190	225	223	18%	-1%	114	227	99%
Résultat net part du groupe	1 827	1 877	1 952	3%	4%	1 003	1 131	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012:

Le résultat net consolidé a enregistré une hausse 6% entre 2011 et 2012 pour s'établir à 3 209 MDH et se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 3% durant la période 2011-2012 passant de 1 827 à 1 877 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2012 est de 58%.
- Résultat net part des BPR : Hausse de 8% durant la période étudiée, passant de 1 022 à 1 107 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2012 est de 35%.
- Résultat net part des minoritaires : Augmentation de 18% entre 2011 et 2012 en passant de 190 à 225 MDH en 2012. La part dans le résultat net consolidé est de 7%.

La hausse du résultat net consolidé de 6% s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de 8%.
- L'augmentation de 8% de l'impôt sur les résultats en passant de 1 558 MDH à 1 675 MDH entre 2011 et 2012.
- La baisse de 82% des gains ou pertes nets sur autres actifs à 14 MDH à fin 2012 qui résulte de la variation à la baisse du poste de la plus-value de cession des immobilisations corporelles et incorporelles entre 2011 et 2012, et ce pour le CPM.

Il est à noter que la contribution des principales filiales au RNPG à fin 2012 a été de 51 MDH pour Maroc Leasing, 92 MDH pour FBPMC, 10 MDH pour Vivalis et 54 MDH pour Upline Group contre 41 MDH, 58 MDH, 71 MDH et 54 MDH respectivement en 2011.

• Variations de 2012 à 2013:

Le résultat net consolidé est en stagnation sur la période 2012-2013 et s'établit à 3 206 MDH en 2013. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 4% durant la période 2012-2013 passant de 1 877 MDH à 1 952 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2013 est de 61%.
- Résultat net part des BPR : Légère baisse de 7% durant la période étudiée, passant de 1 107 MDH à 1 031 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2013 est de 32%.
- Résultat net part des minoritaires : Quasi-stagnation entre 2012 et 2013 en passant de 225 MDH à 223 MDH en 2013. La part dans le résultat net consolidé est de 7%.

La stagnation du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de 3% ;
- contrebalancée par l'augmentation des gains ou pertes nets sur autres actifs à 98 MDH à fin 2013(>100%) en raison de l'évolution du poste de plus-value de cession des immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe ABI, tel qu'en 2012 seul un trimestre a été pris en compte.
- La baisse de 4% de l'impôt sur les résultats en passant de 1 675 MDH en 2012 à 1 615 MDH en 2013.

En 2013, la BCP contribue majoritairement à la constitution du résultat net part du groupe à hauteur de 83% avec un montant de 1 611 MDH. Les BPR ne représentent que 1% du résultat net part du groupe (19 MDH) et les 16% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 320 MDH en 2013.

• **Variations de Juin 2013 à Juin 2014:**

Le résultat net consolidé est quasi-stagne (hausse à hauteur de 2%) et se situe à 1 694 MDH à fin juin 2014. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 13% entre juin 2013 et juin 2014 passant, respectivement, de 1 033 MDH à 1 131 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2013 est de 67%.
- Résultat net part des BPR : baisse de 39% durant la période étudiée, passant de 550 MDH à 336 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé du premier semestre 2014 est de 20%.
- Résultat net part des minoritaires : Evolution significative de 99% entre juin 2013 et juin 2014 en passant de 114 MDH à 227 MDH à fin juin 2014. La part dans le résultat net consolidé est de 13%.

La quasi-stagnation du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de 3% ;
- contrebalancée par l'augmentation des gains ou pertes nets sur autres actifs à 43 MDH à fin juin 2014 (>100%) contre 15 MDH à fin juin 2013 en raison de l'évolution du poste de plus-value de cession des immobilisations corporelles de la BCP enregistrant, ainsi, une valeur de 40 MDH à fin juin 2014 ;
- La baisse de 10% de l'impôt sur les résultats en passant de 750 MDH en juin 2013 à 679 MDH en juin 2014.

En fin juin 2014, la contribution de la BCP dans la constitution du résultat net part du groupe s'établit à hauteur de 72% avec un montant de 812 MDH. Les BPR ne représentent que 1% du résultat net part du groupe (7 MDH) et les 27% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 310 MDH à fin juin 2014.

I.7. RENTABILITE DE LA BCP

En Mdh	2011	2012	2013	Δ 11 /12	Δ 12/13	30/06/2013	30/06/2014	Δ 06-13 /06-14
Résultat net part du groupe	1 827	1 877	1 952	3%	4%	1 003	1 131	13%
Fonds Propres part du groupe*	19 377	24 247	25 388	25%	5%	24 767	25 732	4%
ROE part du groupe (1)	9,43%	7,74%	7,69%	-1,7 pts	-0,1 pts	4,05%	4,40%	0,3 pts
Résultat net consolidé	3 039	3 209	3 206	6%	0%	1 667	1 694	2%
Fonds Propres Consolidés*	27 862	30 981	34 466	11%	11%	32 994	33 092	0%
ROE (2)	10,91%	10,36%	9,30%	-0,5 pts	-1,1 pts	5,05%	5,12%	0,1 pts
Résultat net consolidé	3 039	3 209	3 206	6%	0%	1 667	1 694	2%
Total bilan	237 360	271 435	290 299	14%	7%	285 257	308 125	8%
ROA (3)	1,28%	1,18%	1,10%	-0,1 pts	-0,1 pts	0,58%	0,55%	0,0 pts

* y compris Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (Fonds de soutien)

(1) Résultat net part du groupe /fonds propres part du groupe

(2) Résultat net consolidé /fonds propres consolidés

(3) Résultat net consolidé/total actif

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 7,74%, en baisse de 1,7 points. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passé de 10,91% à 10,36% soit une baisse de 0,5 points.

Malgré la hausse du total bilan engendrée partiellement par l'augmentation de 11% des fonds propres suite aux différentes augmentations de capital réalisées en 2012 (réservées à la BPCE et à la SFI d'un montant total de 3,4 Mds DH), le ROA s'est maintenu à un niveau quasi constant (-0,1 points).

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 7,69%, en baisse de 0,1 points. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passée de 10,36% à 9,30% soit une baisse de 1,1 points.

Malgré la hausse du total bilan engendrée partiellement par l'augmentation de 11% des fonds propres, le ROA s'est maintenu à un niveau quasi constant (-0,1 points).

• Variations de Juin 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 4,40%, en hausse de 0,3 points par rapport à fin juin 2013. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passée de 5,05% à 5,12% soit une hausse de 0,1 points.

La rentabilité de l'actif, quant à elle, maintient un niveau stable de 0,55% malgré la hausse du total bilan.

II. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 404	7 448	6 798	6 796	38%	-9%	0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 038	17 486	21 862	25 484	74%	25%	17%
Actifs financiers disponibles à la vente	13 918	17 274	16 422	20 471	24%	-5%	25%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 159	12 893	11 537	12 760	41%	-11%	11%
Prêts et créances sur la clientèle	170 498	184 200	199 827	206 302	8%	8%	3%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 257	17 974	19 841	17 996	4%	10%	-9%
Actifs d'impôt exigible	733	736	586	1 167	0%	-20%	99%
Actifs d'impôt différé	65	302	294	353	>100%	-3%	20%
Comptes de régularisation et autres actifs	3 318	4 475	3 874	7 199	35%	-13%	86%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	29	23	73	72	-21%	>100%	-1%
Immobilisations corporelles	6 150	7 148	7 647	7 984	16%	7%	4%
Immobilisations incorporelles	373	442	498	504	18%	13%	1%
Ecarts d'acquisition	418	1 035	1 040	1 038	>100%	1%	0%
TOTAL ACTIF IFRS	237 359	271 435	290 299	308 125	14%	7%	6%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3	204	101	319	>100%	-51%	>100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	31	n.a	n.a	n.a
Instruments dérivés de couverture	-	-	48	7	n.a	n.a	-85%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	14 954	25 489	28 877	32 018	70%	13%	11%
Dettes envers la clientèle	183 584	201 913	209 991	221 360	10%	4%	5%
Dettes représentées par un titre	635	-	-	-0	-100%	n.a	n.a
Titres de créance émis	3 067	4 852	8 095	3 713	58%	67%	-54%
Passifs d'impôt courant	501	540	887	1 301	8%	64%	47%
Passifs d'impôt différé	794	1 028	1 032	933	29%	0%	-10%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 800	3 081	3 510	11 778	10%	14%	>100%
Provisions techniques des contrats d'assurance	202	84	107	283	-58%	27%	>100%
Provisions pour risques et charges	1 399	1 673	1 596	1 656	20%	-5%	4%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 043	2 805	2 576	2 724	-8%	-8%	6%
Dettes subordonnées	1 556	1 590	1 590	1 634	2%	0%	3%
Capital et réserves liées	11 940	16 031	16 545	17 344	34%	3%	5%
Réserves consolidées	9 552	8 158	11 111	10 295	-15%	36%	-7%
- Part du groupe	2 267	2 715	3 294	3 508	20%	21%	7%
- Part des BPR	6 043	3 518	5 758	4 663	-42%	64%	-19%
- Part des minoritaires	1 242	1 926	2 059	2 124	55%	7%	3%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	288	778	1 028	1 034	>100%	32%	1%
- Part du groupe	301	819	1 021	1 025	>100%	25%	0%
- Part des BPR	-21	-45	7	9	>100%	<-100%	28%
- Part des minoritaires	8	3	0	1	-63%	-97%	>100%
Résultat net de l'exercice	3 039	3 209	3 206	1 694	6%	0%	-47%
- Part du groupe	1 826	1 877	1 952	1 131	3%	4%	-42%
- Part des BPR	1 022	1 107	1 031	336	8%	-7%	-67%
- Part des minoritaires	190	225	223	227	18%	-1%	2%
TOTAL PASSIF IFRS	237 359	271 435	290 299	308 125	14%	7%	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2011 à 2012**

A fin 2012, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 271 435 MDH, soit une évolution de 14% par rapport à 2011 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 184 200 MDH (soit 68% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 201 913 MDH en augmentation de 10% par rapport à 2010 (soit 74% du total passif).

- **Variations de 2012 à 2013**

A fin 2013, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 290 299 MDH, soit une évolution de 7% par rapport à 2012 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 8% pour s'établir à 199 827 MDH (soit 69% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 209 991 MDH en augmentation de 4% par rapport à 2012 (soit 72% du total passif).

- **Variations de 2013 à Juin 2014**

A fin juin 2014, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 308 125 MDH, soit une évolution de 6% par rapport à fin 2013 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 206 302 MDH (soit 67% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 221 360 MDH en augmentation de 5% par rapport à fin 2013 (soit 72% du total passif).

II.1. EMPLOIS

VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX :

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Réserve monétaire des BPR	4 955	3 478	3 670	1 865	-30%	6%	-49%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	5 404	7 448	6 798	6 796	38%	-9%	0%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>2,30%</i>	<i>2,74%</i>	<i>2,34%</i>	<i>2,21%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>-0,1 pts</i>

Source : BCP

- **Variations de 2011 à 2012**

A fin 2012, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'est établi à 7 448 MDH soit une hausse de 38% par rapport à l'exercice précédent. Ce poste est principalement constitué de la réserve monétaire qui s'établit à 3 478 MDH à fin 2012 contre 4 955 MDH à fin 2011.

- **Variations de 2012 à 2013**

A fin 2013, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'est établi à 6 798 MDH soit une baisse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Ce poste est principalement constitué de la réserve monétaire qui s'établit à 3 670 MDH à fin 2013, soit une hausse de 6% par rapport à 2012.

• Variations de 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » maintient un niveau stable de 6 796 MDH et représente 2,21% du total bilan. Ce poste est principalement constitué de la réserve monétaire qui s'établit à 1 865 MDH à fin juin 2014

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT : CREANCES A VUE ET A TERME

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Comptes à vue	3 050	4 455	3 543	3 554	46%	-20%	0%
Prêts	6 165	8 276	8 017	9 297	34%	-3%	16%
Opérations de pension	13	296	111	43	>100%	-63%	-61%
Prêts et créances EC (Bruts)	9 228	13 026	11 670	12 894	41%	-10%	10%
Dépréciation	69	134	134	134	94%	0%	0%
Prêts et créances EC (Nets)	9 159	12 893	11 537	12 760	41%	-11%	11%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>4%</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>4%</i>	<i>0,7 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>0,2 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, les prêts et créances sur les établissements de crédit ont enregistré une hausse de 41% pour s'établir à 12 893 MDH. Cette hausse résulte de l'augmentation conjuguée des comptes à vue et prêts qui ont enregistré respectivement une croissance de 46% (à 4 455 MDH) et de 34% (à 8 276 MDH).

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les prêts et créances sur les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 10% pour s'établir à 11 670 MDH. Cette baisse résulte de :

- Le recul des comptes à vue de 20% en se situant à 3 543 MDH en 2013.
- La baisse des prêts de 3% enregistrant un montant de 8 017 MDH en 2013.
- L'enregistrement de 185 MDH de moins qu'en 2012 pour les opérations de pension.

• Variations de 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, une hausse de 10% est constatée au niveau des prêts et créances sur les établissements de crédit qui se situent à 12 894 MDH. Cette évolution est due à la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des prêts de 16%, représentant 72% du total des prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts se situent à 9 297 MDH à fin juin 2014 contre 8 017 MDH à fin 2013.
- La quasi-stagnation des comptes à vue qui enregistrent un montant de 3 554 MDH en juin 2014.
- L'enregistrement de 68 MDH de moins qu'en fin 2013 pour les opérations de pension. Cette baisse trouve son origine dans le remboursement de pensions avec d'autres banques.

CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Comptes ordinaires débiteurs	25 514	25 014	28 574	29 018	-2%	14%	2%
Prêts consentis à la clientèle	137 750	153 920	163 608	173 042	12%	6%	6%
Operations de pension	1 502	430	3 447	1 485	-71%	>100%	-57%
Opérations de location financement	11 688	12 544	12 577	12 663	7%	0%	1%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	176 454	191 907	208 206	216 208	9%	8%	4%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	5 956	7 707	8 379	9 906	29%	9%	18%
Prêts et créances sur la clientèle nets	170 498	184 200	199 827	206 302	8%	8%	3%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>72%</i>	<i>68%</i>	<i>69%</i>	<i>67%</i>	<i>-4,1 pts</i>	<i>0,8 pts</i>	<i>-1,9 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin décembre 2012, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 184 200 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 12% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 153 920 MDH en 2012 ;
- La hausse de 7% des opérations de location financement qui ont atteint 12 544 MDH en 2012 contre 11 688 MDH en 2011 ;
- La baisse des comptes ordinaires débiteurs et des opérations de pension, enregistrant un recul respectif de 2% (à 25 014 MDH) et de 71% (à 430 MDH).

• Variations de 2012 à 2013

A fin décembre 2013, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 8% pour s'établir à 199 827 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 6% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 163 608 MDH en 2013.
- La hausse de 14% des comptes ordinaires débiteurs qui enregistrent un montant de 28 574 MDH.
- La stagnation des opérations de location financement qui ont atteint 12 577 MDH en 2013.

• Variations de 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 3% pour s'établir à 206 302 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 6% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 173 042 MDH en juin 2014, représentant 84% du total des prêts et créances sur la clientèle.
- La hausse de 2% des comptes ordinaires débiteurs qui enregistrent un montant de 29 018 MDH.
- La stagnation des opérations de location financement qui ont atteint 12 663 MDH en juin 2014.

Encours brut des prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Encours sain	166 969	181 883	196 344	202 714	9%	8%	3%
Encours en souffrance	9 486	10 025	11 862	13 494	6%	18%	14%
Total encours brut	176 454	191 907	208 206	216 208	9%	>100%	4%
Provision individuelle	5 239	6 644	7 150	8 355	27%	8%	17%
Provision collective	717	1 063	1 230	1 551	48%	16%	26%
Total provisions	5 957	7 707	8 379	9 906	29%	9%	18%
Total prêts et créances sur la clientèle net de dépréciations	170 498	184 200	199 827	206 302	8%	8%	3%

Source : comptes sociaux BCP et CPM

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2011	%	2012	%	2013	%	30/06/2014	%
Comptes à vue débiteurs	25 514	15%	25 014	14%	28 574	14%	29 018	14%
Crédits de trésorerie	18 637	11%	24 126	13%	18 806	9%	21 419	10%
Crédits à l'équipement	31 752	19%	29 917	16%	32 613	16%	33 005	16%
Crédits à la consommation	19 132	11%	19 679	11%	20 302	10%	19 559	9%
Crédits immobiliers	54 069	32%	56 265	31%	59 081	30%	61 868	30%
Autres créances sur la clientèle	4 720	3%	5 251	3%	8 836	4%	7 243	4%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes	3 529	2%	2 318	1%	3 481	2%	3 588	2%
Opérations de location financement	11 688	7%	12 544	7%	12 577	6%	12 663	6%
Créances acquises par affacturage	1 457	1%	2 335	1%	2 212	1%	3 607	2%
Autres crédits filiales à l'étranger	-	0%	6 753	4%	13 344	7%	14 332	7%
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	170 498	100%	184 200	100%	199 826	100%	206 302	100%

Source : comptes sociaux BCP et CPM

A fin 2012, la part des crédits immobiliers a enregistré une baisse de 1 point pour s'établir à 31% du total des prêts et créances sur la clientèle. De son côté, la part des crédits à la consommation est restée stable entre 2011 et 2012 à hauteur de 11%. Quant aux crédits à l'équipement, leur part a connu une baisse de 3 points pour s'établir à 16% du total des prêts et créances sur la clientèle.

En 2013, bien que les crédits immobiliers évoluent, leur part dans le total des prêts et créances baisse de 1 point par rapport à 2012 en se situant à 30%. Les crédits à la consommation composent le total des prêts et créances à hauteur de 10% en se situant à un montant de 20 302 MDH en 2013. De leur côté, les crédits à l'équipement stagnent en termes de quote-part dans le total des prêts et créances qui est de 16%.

En juin 2014, les crédits immobiliers, les crédits à l'équipement et les comptes à vue débiteurs disposent de la même quote-part, qu'en 2013, dans les prêts et créances sur la clientèle en se situant, respectivement, à 61 868 MDH, 33 005 MDH et 29 018 MDH. En outre, les crédits de trésorerie enregistrent une hausse de 1% en constituant 10% du total des prêts et créances sur la clientèle, soit une valeur de 21 419 MDH. Toutefois, les crédits à la consommation baissent légèrement en passant de 20 302 MDH à fin 2013 à 19 559 MDH à fin juin 2014 représentant ainsi 9% du total des prêts et créances sur la clientèle.

Titres

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

EVOLUTION ET REPARTITION DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Titres de transaction	10 181	17 386	21 804	25 481	71%	25%	17%
Instruments dérivés de cours de change	-143	100	58	4	<-100%	-42%	-94%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 038	17 486	21 862	25 484	74%	25%	17%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>4%</i>	<i>6%</i>	<i>8%</i>	<i>8%</i>	<i>2,2 pts</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>0,7 pts</i>
Titres de créance négociables	3 618	5 167	6 158	9 029	43%	19%	47%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	3 444	3 283	6 005	8 912	-5%	83%	48%
Autres titres de créance négociables	174	1 885	154	118	>100%	-92%	-23%
Obligations	110	1 685	1 052	2 108	>100%	-38%	100%
Obligations d'Etat	44	140	564	1 738	>100%	>100%	>100%
Autres Obligations	66	1 545	488	370	>100%	-68%	-24%
Actions et autres titres à revenu variable	10 190	10 422	9 673	9 831	2%	-7%	2%
<i>dont titres cotés</i>	<i>3 647</i>	<i>4 718</i>	<i>4 965</i>	<i>1 401</i>	<i>29%</i>	<i>5%</i>	<i>-72%</i>
<i>dont titres non cotés</i>	<i>6 543</i>	<i>5 704</i>	<i>4 708</i>	<i>8 430</i>	<i>-13%</i>	<i>-17%</i>	<i>79%</i>
Actifs financiers bruts disponibles à la vente	13 918	17 274	16 884	20 968	24%	-2%	24%
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	-	462	497	n.a	n.a	8%
Actifs financiers nets disponibles à la vente	13 918	17 274	16 422	20 471	24%	-5%	25%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>6%</i>	<i>6%</i>	<i>6%</i>	<i>7%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>1,0 pts</i>
Titres de créance négociables	16 111	16 529	18 514	16 821	3%	12%	-9%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	15 894	16 131	18 083	16 694	1%	12%	-8%
Autres titres de créance négociables	217	398	432	127	83%	8%	-71%
Obligations	1 146	1 445	1 327	1 174	26%	-8%	-11%
Obligations d'Etat	98	202	202	311	>100%	0%	54%
Autres Obligations	1 048	1 244	1 125	863	19%	-10%	-23%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 257	17 974	19 841	17 996	4%	10%	-9%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>6%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>
Valeur nette du portefeuille	41 213	52 734	58 125	63 951	28%	10%	10%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>17%</i>	<i>19%</i>	<i>20%</i>	<i>21%</i>	<i>2,4 pts</i>	<i>1,0 pts</i>	<i>0,7 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2012, la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP a enregistré une hausse de 28% pour s'établir à 52 734 MDH suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 74% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 17 486 MDH à fin 2012 contre 10 038 MDH à fin 2011 (placement en fin d'année 2012 de 6,1 Mds DH en OPCVM).
- L'augmentation de 24% des actifs financiers bruts disponibles à la vente, générée principalement par la hausse des titres de créances négociables à hauteur de 43% (à 5 167 MDH), la croissance significative (>100%) des obligations qui ont atteint 1 685 MDH à fin 2012 et la hausse de 2% des actions et autres titres à revenu variable (à 10 422 MDH) suite notamment à l'augmentation du portefeuille des titres cotés de 29%.
- La hausse de 4% des placements détenus jusqu'à l'échéance qui se sont établis 17 974 MDH à fin 2012 contre 17 257 MDH à fin 2011.

A fin 2013, la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP a enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 58 125 MDH suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 25% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 21 862 MDH à fin 2013.
- La hausse continue des placements détenus jusqu'à l'échéance, de 10%, en se situant à 19 841 MDH à fin 2013.
- Contrebalancée par la baisse des actifs financiers bruts disponibles à la vente de 2%, générée principalement par le recul des autres obligations de 68% et des titres non cotés à revenu variable de 17%.

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 63 951 MDH à fin juin 2014, en hausse de 10% par rapport à fin 2013. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 17% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 25 484 MDH à fin juin 2014, représentant, ainsi, 40% du total de la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP.
- L'augmentation des actifs financiers nets disponibles à la vente à hauteur de 25% réalisant ainsi 4 049 MDH de plus qu'en fin 2013. Cette hausse provient de la progression des titres de créance négociables et de la détention de titres non cotés qui se situent respectivement à 9 029 MDH et 8 430 MDH à fin juin 2014. De plus, les obligations enregistrent une hausse significative (>100%) en passant de 1 052 MDH en fin 2013 à 2 108 MDH à fin juin 2014 dont 82% sont des obligations d'état.
- Contrebalancée par la baisse des placements détenus jusqu'à l'échéance, de 9%, en se situant à 17 996 MDH à fin juin 2014. Cette baisse trouve son origine dans, principalement, le recul des bons du trésor et autres effets mobilisables, représentant 93% du total des placements détenus jusqu'à leur échéance, de 8% pour s'établir à 16 694 MDH.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Titres de créance négociables	25 833	32 997	37 556	40 931	28%	14%	9%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	24 860	30 084	36 923	40 635	21%	23%	10%
Autres titres de créance négociables	974	2 913	634	296	>100%	-78%	-53%
Obligations	1 255	3 130	2 378	3 282	>100%	-24%	38%
Obligations d'Etat	141	342	766	2 050	>100%	>100%	>100%
Autres Obligations	1 114	2 789	1 612	1 233	>100%	-42%	-24%
Actions et autres titres à revenu variable	14 267	16 507	18 132	19 734	16%	10%	9%
<i>dont titres cotés</i>	3 647	4 718	4 965	1 401	29%	5%	-72%
<i>dont titres non cotés</i>	10 620	11 789	13 166	18 333	11%	12%	39%
Instruments dérivés de cours de change	-143	100	58	4	>100%	-42%	-94%
Valeur nette du portefeuille	41 213	52 734	58 125	63 951	28%	10%	10%
<i>-Part des titres dans le total bilan</i>	17%	19%	20%	21%	2,4 pts	1,0 pts	73%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Historiquement, les titres détenus dans le portefeuille de la BCP constituaient le poste d'emplois le plus important dans son actif. Les titres de la BCP sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés et obligations de l'Etat (plus de 80% du total des placements).

Au 31 Décembre 2011, cette part a baissé pour ne constituer que 17% du total actif. Il est à préciser que l'évolution des titres non cotés en fin d'année concerne un placement en OPCVM correspondant à une partie des titres de transaction (4 Mds DH).

A fin décembre 2012, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP a enregistré une hausse de 2,4 points pour se situer à 19%.

A fin 2013, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP a enregistré une hausse de 1,0 points pour se situer à 20% liée principalement à l'augmentation des titres de créance négociables et des actions et autres titres à revenu variable de, respectivement, 14% et 10% entre 2012 et 2013.

A fin juin 2014, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP constitue 21% du total actif, soit 0,7 points de plus qu'en fin 2013. Cette hausse provient, principalement, de l'augmentation de 10% des bons du trésor et autres effets mobilisables et de 39% des titres non cotés à revenu variables entre 2013 et fin juin 2014.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Immobilisations corporelles	6 150	7 148	7 647	7 984	16%	7%	4%
Terrains et constructions	4 220	4 588	4 907	5 386	9%	7%	10%
Equipement, Mobilier, Installations	901	1 114	1 060	1 097	24%	-5%	4%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Autres immobilisations	1 029	1 447	1 680	1 501	41%	16%	-11%
Immobilisations incorporelles	373	442	498	504	19%	13%	1%
Droit au bail	230	254	271	282	10%	7%	4%
Brevets et marque	2	10	10	77	>100%	3%	>100%
Logiciels informatiques acquis	66	78	92	35	18%	18%	-62%
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Autres immobilisations incorporelles	74	100	124	110	34%	24%	-12%
Total des immobilisations	6 523	7 590	8 145	8 488	16%	7%	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2012, les immobilisations corporelles ont augmenté de 16% pour s'établir à 7 148 MDH contre 6 150 MDH en 2011 liée à la progression des terrains et constructions et des autres immobilisations.

Les immobilisations incorporelles s'inscrivent dans une tendance haussière de 18% en se situant à 442 MDH en 2012 contre 373 MDH en 2011. Cette augmentation provient principalement de l'acquisition de logiciels informatiques et de droit au bail.

A fin 2013, les immobilisations corporelles continuent à évoluer de 7% atteignant 7 647 MDH. Les immobilisations incorporelles ont enregistré, quant à elles, une hausse de 13% pour se s'établir à 498 MDH au terme de l'exercice 2013.

A fin juin 2014, les immobilisations du groupe s'élèvent à 8 488 MDH, en hausse de 4% par rapport à fin 2013. En effet, une progression de 4% des immobilisations corporelles est constatée à fin juin 2014 liée, principalement, à la croissance du poste de terrains et constructions à hauteur de 10%, représentant ainsi 67% des immobilisations corporelles. En outre, les immobilisations incorporelles évoluent de 1% atteignant ainsi 504 MDH à fin juin 2014 en raison de l'acquisition de droit du bail et des brevets et marque.

II.2. RESSOURCES

DEPOTS

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Comptes à vue	972	2 164	858	1 379	>100%	-60%	61%
Emprunts	7 701	9 235	10 781	14 684	20%	17%	36%
opérations de pension	6 281	14 089	17 239	15 954	>100%	22%	-7%
Dettes envers EC et assimilés	14 954	25 489	28 877	32 018	70%	13%	11%
Comptes ordinaires créditeurs	113 552	125 383	132 550	136 141	10%	6%	3%
Comptes à terme	45 125	46 080	46 411	50 179	2%	1%	8%
Comptes d'épargne à taux administré	18 331	22 433	24 992	26 240	22%	11%	5%
Bons de caisse	1 881	1 257	1 204	1 262	-33%	-4%	5%
Opérations de pension	629	1 654	-	1 607	>100%	n.a	n.a
Autres dettes envers la clientèle	4 066	5 106	4 833	5 930	26%	-5%	23%
Dettes envers la clientèle	183 584	201 913	209 991	221 360	10%	4%	5%
Total dépôts	198 538	227 402	238 868	253 378	15%	5%	6%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>6%</i>	<i>9%</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>3,4 pts</i>	<i>0,9 pts</i>	<i>0,4 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>77%</i>	<i>74%</i>	<i>72%</i>	<i>72%</i>	<i>-2,6 pts</i>	<i>-1,7 pts</i>	<i>-0,5 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 15% pour s'établir à 227 402 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 10% des dettes envers la clientèle qui se sont établis à 201 913 MDH en raison de l'entrée en périmètre du Groupe ABI :

- Comptes à vue créditeurs : 6 424 MDH ;
- Comptes d'épargne : 2 279 MDH ;
- DAT : 4 634 MDH.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont progressé de 70% pour se situer à 25 489 MDH à fin 2012 :

- L'augmentation de la ligne pension BCP90 de 7 481 MDH ;
- L'emprunt de 1 059 MDH pour Bank Al Amal;
- L'emprunt de 3 102 MDH en faveur du Groupe ABI (dont 1 503 MDH d'emprunts de trésorerie, 327 MDH de ligne pension et le reste concerne ses comptes ordinaires créditeurs) ;
- L'accroissement des emprunts de trésorerie Chaâbi Offshore pour 1 005 MDH.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a augmenté de 3,4 points pour se situer à 9% contre 6% à fin 2011. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une baisse de 2,6 points pour s'établir à 74% à fin 2012 contre 77% à fin 2011.

• Variations de 2012 à 2013

A fin 2013, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 5% pour s'établir à 238 868 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 4% des dettes envers la clientèle qui se sont établis à 209 991 MDH eu égard à :

- L'accroissement des dettes chez CPM pour 7 725 MDH (dont 5 585 MDH de comptes à vue créditeurs et 2 139 MDH pour les comptes d'épargne)
- L'augmentation des dettes chez le Groupe ABI pour 3 056 MDH (dont 1 884 MDH de comptes à vue créditeurs)

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont progressé de 13% pour se situer à 28 877 MDH à fin 2013.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a augmenté de 0,9 points pour se situer à 10% contre 9% à fin 2012. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une baisse de 1,7 points pour s'établir à 72% à fin 2013.

• Variations de 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 6% pour s'établir à 253 378 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 5% des dettes envers la clientèle qui se sont établies à 221 360 MDH, représentant 87% du total des dépôts, en raison de :

- L'accroissement des comptes ordinaires créditeurs et des comptes à terme de, respectivement, 3% et 8% pour s'établir à une valeur respective de 136 141 MDH et 50 179 MDH à fin juin 2014.
- L'augmentation des dettes chez CIB Offshore et chez Maroc Leasing pour s'établir à un montant respectif de 394 MDH et 42 MDH.
- La hausse des dettes chez le Groupe ABI qui se situent à 20 529 MDH.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont progressé de 11% pour se situer à 32 018 MDH à fin juin 2014 suite à l'évolution des emprunts et des comptes à vue de, respectivement, 36% et 61% provenant, principalement, de :

- La hausse des dettes chez le Groupe ABI en se situant à 6 537 MDH.
- L'augmentation des dettes chez CIB Offshore pour s'établir à 2 374 MDH.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan augmente légèrement de 0,4 points et maintient un poids de 10% à fin juin 2014. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une baisse de 0,5 points et s'établit à 72% à fin juin 2014 liée à l'évolution plus rapide du total bilan par rapport aux dettes envers la clientèle.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Dettes subordonnées	1 556	1 590	1 590	1 634	2%	0%	3%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	3 043	2 805	2 576	2 724	-8%	-8%	6%
Capital et réserves liées	11 940	16 031	16 545	17 344	34%	3%	5%
Réserves consolidées	9 552	8 158	11 111	10 295	-15%	36%	-7%
- Part du groupe	2 267	2 715	3 294	3 508	20%	21%	7%
- Part des BPR	6 043	3 518	5 758	4 663	-42%	64%	-19%
- Part des minoritaires	1 242	1 926	2 059	2 124	55%	7%	3%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	288	778	1 028	1 034	>100%	32%	1%
- Part du groupe	301	819	1 021	1 025	>100%	25%	0%
- Part des BPR	-21	-45	7	9	>100%	<-100%	28%
- Part des minoritaires	8	3	0	1	-63%	-97%	>100%
Résultat net de l'exercice	3 039	3 209	3 206	1 694	6%	0%	-47%
- Part du groupe	1 826	1 877	1 952	1 131	3%	4%	-42%
- Part des BPR	1 022	1 107	1 031	336	8%	-7%	-67%
- Part des minoritaires	190	225	223	227	18%	-1%	2%
Fonds propres part du groupe**	19 377	24 247	25 388	25 732	25%	5%	1%
Fonds propres consolidés**	27 862	30 981	34 466	33 092	11%	11%	-4%
Fonds propres et quasi-fonds propres	29 418	32 571	36 056	34 726	11%	11%	-4%
<i>Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	<i>11%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>-1,1 pts</i>

(*) Fonds de soutien

(**) y compris le Fonds de soutien

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin décembre 2012, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 11% et 25%. Cette augmentation résulte principalement de la hausse de 34% du capital et réserves liées au capital suite principalement aux augmentations de capital réalisées en 2012 en faveur du Groupe BPCE et de SFI respectivement d'un montant de 1,65 Mds DH et de 1,74 Mds DH.

Une baisse de 15% est constatée au niveau des réserves consolidées, qui passent de 9 552 MDH en 2011 à 8 158 MDH à 2013, due à une opération de rachat des actions BCP par les BPR (cession de l'Etat).

• Variations de 2012 à 2013

A fin décembre 2013, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 11% et 5% suite principalement à l'augmentation des réserves de 36%.

• Variations de 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, les fonds propres consolidés ont enregistré une baisse de 4% pour se situer à 33 092 MDH contre 34 466 MDH à fin 2013. Par ailleurs, une hausse de 1% est constatée au niveau des fonds propres part du groupe liée à l'augmentation de 7% des réserves part du groupe à 3 508 MDH à fin juin 2014 contre 3 294 MDH à fin 2013.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien:

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Encours début d'exercice	4 166	3 043	2 804	2 570	-27%	-8%	-8%
Alimentations	-	500	770	150	n.a	54%	-81%
Contribution des organismes du CPM	-	-	70	150	n.a	n.a	>100%
Dotation complémentaire	-	500	700	-	n.a	40%	-100%
Prélèvements	1 123	738	1 004	-	-34%	36%	-100%
Encours fin d'exercice	3 043	2 804	2 570	2 724	-8%	-8%	6%

Source : BCP

A fin 2012, l'encours du fonds de soutien a enregistré une baisse de 8% pour s'établir à 2 804 MDH. Cette légère baisse s'explique essentiellement par les éléments ci-après :

- La dotation de 500 MDH allouée au fonds de soutien lors de la répartition des résultats de l'exercice 2011 ;
- L'affectation de 425 MDH en couverture du provisionnement complémentaire des créances en souffrance suite aux recommandations de Bank Al Maghrib portant sur l'amélioration du taux de couverture des créances par les provisions. Cette affectation a bénéficié à la BCP pour 196 MDH ;
- La subvention accordée à la BP Tanger-Tétouan (41 MDH) et à la BCP (159 MDH) pour la couverture du risque de crédit avéré sur le secteur du transport maritime.

A fin 2013, l'encours du fonds de soutien a enregistré une baisse de 8% pour s'établir à 2,6 Mds DH. Ce léger recul s'explique essentiellement par la hausse de 36% des prélèvements à 1 004 MDH, en 2013, au titre des subventions accordées au profit du CPM (dont 672 MDH accordée à la BCP et 332 MDH aux BPR au titre de la provision pour risques généraux), alors que les alimentations se situent à 770 MDH, soit une hausse de 54% entre 2012 et 2013.

A fin juin 2014, l'encours du fonds de soutien s'élève à 2 724 MDH, en hausse de 6% par rapport à fin 2013. Cette hausse résulte de l'augmentation significative (>100%) des alimentations émanant de la contribution des organismes du CPM qui enregistrent un montant de 150 MDH à fin juin 2014 contre 70 MDH à fin 2013.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Encours début de période	1 714	625	434	97	-64%	-31%	-78%
Alimentations	-	204	336	71	n.a	65%	-79%
Dotation ordinaire	-	-	29	71	n.a	n.a	>100%
Dotation complémentaire	-	204	307		n.a	50%	-100%
Prélèvements	1 089	395	672	-	-64%	70%	-100%
Encours fin de période	625	434	97	168	-31%	-78%	73%

Source : BCP

A fin 2012, la participation de la BCP au fonds de soutien a enregistré une baisse de 31% pour s'établir à 434 MDH sous l'effet de prélèvements à hauteur de 395 MDH et d'intégration de dotations complémentaires d'un montant de 204 MDH.

A fin 2013, la participation de la BCP au fonds de soutien a enregistré une décroissance de 78% en passant de 434 MDH à 97 MDH suite à l'augmentation des prélèvements de 70% à 672 MDH (affectée aux provisions pour risques généraux) contrastée par la hausse des alimentations de 65% à 336 MDH en 2013 intégrant 29 MDH de dotation ordinaire et 307 MDH de dotation complémentaire (hausse de 50% entre 2012 et 2013).

A fin juin 2014, la BCP participe au fonds de soutien à hauteur de 168 MDH enregistrant, ainsi, une croissance de 73% par rapport à fin 2013. Les alimentations intègrent les dotations ordinaires qui s'élèvent à 71 MDH, soit 42 MDH de plus qu'en 2013, ce qui explique la progression de l'encours de la participation de la BCP au fonds de soutien.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014
Ratio de solvabilité sur base individuelle	11,30%	10,70%	12,73%	12,8%
Ratio de solvabilité sur base consolidée	12,70%	12,10%	12,99%	12,13%
Division des risques				
Sur base individuelle	4 287	4 344	4 828	5 187
Sur base consolidée	5 377	5 644	6 203	6 077
Ratio de liquidité / LCR*	80%	71%	109%	105%

*Liquidity Coverage Ratio (LCR) est un ratio de liquidité à court terme (30 jours) défini au niveau de la circulaire de BAM n° 15-G-2013, adoptée par BAM en 2013

Source : BCP

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, le CPM affiche un ratio de solvabilité, sur bases individuelle, de 10,7% et de 12,1% sur base consolidée, contre 11,3% et 12,7% respectivement à fin 2011.

Par ailleurs, le ratio de division de risques est en évolution et illustre la capacité croissante du groupe à accorder des prêts aux emprunteurs :

- 4 344 MDH sur base individuelle.
- 5 644 MDH sur base consolidée.

Quant au ratio de liquidité, il s'est établi à 71% en 2012 contre 80% en 2011.

- **Variations de 2012 à 2013**

Le ratio de solvabilité sur base individuelle progresse de 2,03 points en 2013 en se situant à 12,73%. Il enregistre, également, sur la base consolidée une croissance de 0,89 points par rapport à la période historique et s'établit à 12,99%.

Concernant le ratio de division de risques, il reste en croissance continue et enregistre un montant de 484 MDH de plus qu'en 2012 sur base individuelle et 559 MDH sur base consolidée.

Le ratio de liquidité (LCR) s'élève à 109% en 2013.

- **Variations de 2013 à Juin 2014**

A fin juin 2014, le ratio de solvabilité sur base individuelle est resté stable à 12,8% contre une baisse pour le ratio de solvabilité sur base consolidée à 12,13%.

Concernant le ratio de division de risques, il reste en croissance continue et enregistre un montant de 5 187 MDH de plus qu'en 2013 sur base individuelle et 6 077 MDH sur base consolidée.

Le ratio de liquidité s'élève à 105% à fin juin 2014.

II.3. HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Engagements de financement donnés	28 139	39 360	36 654	35 931	40%	-7%	-2%
Aux établissements de crédit	3 200	2 748	3 690	1 020	-14%	34%	-72%
A la clientèle	24 939	36 613	32 964	34 910	47%	-10%	6%
<i>Ouverture de crédit</i>	23 799	33 569	30 397	32 617	41%	-9%	7%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	1 140	3 044	2 567	2 294	>100%	-16%	-11%
Engagements de financement reçus	1 530	2 904	919	4 838	90%	-68%	>100%
Des établissements de crédit	1 530	2 904	919	4 838	90%	-68%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2011 à 2012**

A fin 2012, les engagements de financement donnés ont enregistré une hausse de 40% pour s'établir à 39 360 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation de 47% des engagements donnés à la clientèle qui sont passés de 24 939 MDH à 36 613 MDH entre 2011 et 2012.

Les engagements de financement reçus ont enregistré une hausse de 90% entre 2011 et 2012 à la suite de l'augmentation des engagements de financement reçus des établissements de crédit.

- **Variations de 2012 à 2013**

A fin 2013, les engagements de financement donnés ont baissé de 7% à 36 654 MDH suite à la baisse des engagements donnés à la clientèle (-10%) à 30 397 MDH entraînée, à la fois, par celle des ouvertures de crédit (-9%) et des autres engagements en faveur de la clientèle (-16%).

Les engagements de financement reçus ont enregistré un recul de 68% sur la même période suite à la baisse des engagements reçus des établissements de crédit et se situent à 919 MDH en 2013 contre 2 904 MDH en 2012.

• Variations de 2013 à Juin 2014

A fin juin 2014, les engagements de financement donnés ont baissé de 2% à 35 931 MDH suite à la baisse des engagements donnés aux établissements de crédit (-72%) à 1 020 MDH contre 3 690 MDH à fin 2013. Les engagements donnés à la clientèle ont enregistré une hausse de 6% (34 910 MDH) entraînée, par l'effet conjugué de la hausse des ouvertures de crédit (+7%) et la baisse des autres engagements en faveur de la clientèle (-11%).

Les engagements de financement reçus ont progressé de manière significative (>100%) atteignant, ainsi, 4 838 MDH à fin juin 2014 suite à la hausse des engagements reçus des établissements de crédit.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Engagements de garantie donnés	19 557	23 254	24 093	29 471	19%	4%	22%
- D'ordre des établissements de crédit	5 160	5 522	5 227	8 047	7%	-5%	54%
- D'ordre de la clientèle	14 397	17 733	18 866	21 424	23%	6%	14%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	4 788	7 535	8 031	7 988	57%	7%	-1%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	9 609	10 198	10 835	13 436	6%	6%	24%
Engagements de garantie reçus	8 994	10 257	10 455	13 348	14%	2%	28%
- Des établissements de crédit	8 962	9 348	8 867	11 826	4%	-5%	33%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	32	909	1 588	1 522	>100%	75%	-4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2011 à 2012

A fin 2012, les engagements de garantie donnés par la BCP ont enregistré une hausse de 19% pour s'établir à 23 254 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse de 23% des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle qui se sont établis à 17 733 MDH suite à l'augmentation des cautions administratives et fiscales (+57% à 7 535 MDH) et des autres garanties d'ordre à la clientèle (+6% à 10 198 MDH).

Les engagements de garantie reçus se sont établis à 10 257 MDH à fin 2012, soit une hausse de 14% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la hausse conjuguée des engagements reçus des établissements de crédit (+4% à 9 348 MDH) et des engagements reçus de l'état d'autres organismes financiers (hausse significative à 909 MDH).

• Variations de 2012 à 2013

Durant l'exercice 2013, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 4%, suite principalement à l'augmentation continue de 6% des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle qui se sont établis à 18 866 MDH à fin 2013.

Les engagements de garantie reçus ont également évolué de 2% suite à l'augmentation de 75% des engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 909 MDH à 1 588 MDH entre 2012 et 2013.

• Variations de 2013 à Juin 2014

Durant l'exercice du premier semestre 2014, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 22% en se situant à 29 471 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 54% en atteignant 8 047 MDH ;
- Augmentation de l'ordre de 24% des engagements de garantie donnés aux clients en se situant à 21 424 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont également évolué de 28% suite à l'augmentation de 33% des engagements des établissements de crédit qui s'élèvent à 11 826 MDH à fin juin 2014 contre 8 867 MDH à fin 2013.

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Résultat avant impôts	4 597	4 884	4 821	2 373	6%	-1%	-51%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	504	574	806	353	14%	40%	-56%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	1	15	4	n.a	>100%	-76%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	686	2 102	2 141	1 833	>100%	2%	-14%
+/- Dotations nettes aux provisions	42	-98	-21	55	<-100%	-78%	<-100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1	1	-2	2	<-100%	<-100%	<-100%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 020	-1 132	-1 229	-698	11%	9%	-43%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
+/- Autres mouvements	26	-149	326	296	<-100%	<-100%	-9%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	237	1 299	2 035	1 845	>100%	57%	-9%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	9 104	4 960	5 248	1 442	-46%	6%	-73%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 797	-2 132	-9 511	3 118	-78%	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 944	-5 344	-4 172	-7 050	35%	-22%	69%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 043	-598	915	5 263	-43%	<-100%	>100%
- Impôts versés	-1 628	-1 723	-1 154	-989	6%	-33%	-14%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7 308	-4 837	-8 673	1 784	-34%	79%	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-2 474	1 346	-1 817	6 002	<-100%	<-100%	<-100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 456	-2 943	-1 217	-876	-34%	-59%	-28%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 209	-1 047	-1 360	-659	-13%	30%	-52%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 665	-3 990	-2 577	-1 534	-30%	-35%	-40%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	4 229	3 371	822	-681	-20%	-76%	<-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 001	1 336	3 403	-4 512	33%	>100%	<-100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 230	4 707	4 225	-5 194	-10%	-10%	<-100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	24	-8	18	-5	<-100%	<-100%	<-100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 884	2 056	-152	-731	<-100%	<-100%	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 362	7 478	9 534	9 382	-28%	27%	-2%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 089	5 400	7 244	6 697	-41%	34%	-8%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 273	2 078	2 291	2 685	63%	10%	17%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 478	9 534	9 382	8 651	27%	-2%	-8%

Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 400	7 244	6 697	6 477	34%	-8%	-3%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 078	2 291	2 685	2 175	10%	17%	-19%
Variation de la trésorerie nette	-2 884	2 056	-152	-731	<-100%	<-100%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2012, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'établit à 2 056 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par :

- les flux nets de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles à 1 346 MDH ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont élevés à -3 990 MDH suite notamment à la souscription à l'augmentation de capital de la holding du Groupe ivoirien Atlantic Bank International (ABI) et de sa filiale Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI) ;
- les flux nets provenant des activités de financement s'établissant à 4 707 MDH suite notamment aux augmentations de capital réalisées en 2012 en faveur du Groupe BPCE et de SFI respectivement d'un montant de 1,65 Mds DH et de 1,74 Mds DH.

A fin 2013, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -152 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie négatifs provenant des activités opérationnelles à -1 817 MDH ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont élevés à -2 577 MDH ;
- Contre les flux nets provenant des activités de financement qui se sont établis à 4 225 MDH.

A fin juin 2014, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -731 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets provenant des activités de financement qui se sont établis à -5 194 MDH, constitués des :
 - flux de trésorerie à destination des actionnaires (-681 MDH) qui s'explique, principalement, par la distribution des dividendes BCP à l'actionnariat autre que les BPR (640 MDH) ;
 - autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (-4 512 MDH) qui trouvent leur origine, principalement, dans le remboursement par la BCP des certificats de dépôts de 4 419 MDH.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -1 534 MDH, constitués des flux liés aux actifs financiers et aux participations (-876MDH) et des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-659 MDH) ;
- Contre les flux nets de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles à 6 002 MDH : hausse des flux liés aux opérations avec la clientèle à 3 118 MDH et des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers à 5 263 MDH.

PARTIE V

PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE BCP

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement visant à consolider sa rentabilité et sa position commerciale et financière de référence dans le paysage bancaire marocain à travers le développement de ses activités classiques et l'exploitation de nouveaux relais de croissance.

Durant la période 2013 - 2015, le Groupe capitalisera notamment sur les retombées de la politique de reengineering et d'industrialisation des processus métiers, et poursuivra sa contribution au progrès économique et social du pays, à travers la bancarisation, le développement de l'inclusion financière et du microcrédit, l'appui à la création des entreprises et une implication active dans les domaines culturels et éducatifs.

Cette vision de développement se décline à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

I.1. METTRE LES ATOUTS COOPERATIFS DU GROUPE AU SERVICE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REGIONALISATION

Le Groupe mettra ses atouts coopératifs au service de la nouvelle politique de régionalisation avancée, dans l'objectif de contribuer activement à la réussite de ce chantier institutionnel en confortant le rôle du réseau banque populaire en tant que partenaire de référence des économies régionales.

I.2. CONSOLIDER LA POSITION DE REFERENCE DU GROUPE DANS SES METIERS CLASSIQUES

▪ Mobilisation de l'épargne

Poursuivant sa stratégie de conquête sur le marché des particuliers comme sur celui des professionnels, le Groupe escompte renforcer sa capacité de mobilisation de l'épargne au sein du système bancaire national, et compte redynamiser son action sur le marché des Marocains du Monde à travers :

- ✓ La poursuite de l'action commerciale sur les segments des jeunes et des séniors, à travers une offre de produits et services innovante incluant des avantages extra-bancaires et une politique tarifaire offensive ;
- ✓ La consolidation de la position du Groupe sur le segment de la clientèle de masse, par la mise en place de programmes incitatifs visant d'une part l'utilisation des cartes de paiement et d'autre part, le financement de l'habitat, notamment les dossiers garantis par la Caisse Centrale des Garanties ;
- ✓ Le déploiement du Géomarketing au profit des BPR, permettant l'optimisation du maillage du réseau de distribution en ciblant les grandes agglomérations à fort potentiel tout en renforçant notre présence dans les régions ;
- ✓ L'inclusion financière des populations à faible revenu à travers notamment la conclusion de partenariat de distribution avec d'autres associations de micro-crédit ;
- ✓ Le déploiement du réseau de Chaâbi Bank à l'échelle de l'Europe et la mobilisation de sa force commerciale mobile pour repositionner cette filiale en tant que principal canal d'approche de la clientèle MDM ;
- ✓ L'opérationnalisation du partenariat avec la BPCE pour assurer des services de proximité pour la diaspora marocaine et africaine en général ;

- ✓ La transposition du modèle de banque de détail de la Banque Populaire au profit du réseau de la Banque Atlantique ;
- ✓ La consolidation du leadership de Maroc Assistance Internationale sur le marché des MDM ;
- ✓ Le renforcement du rôle de Bank Al Amal dans le conseil, l'accompagnement et le financement des investissements MDM, en tirant profit de l'élargissement de son activité à la collecte de dépôts.

- **Distribution du crédit à la consommation et du crédit acquéreur**

Le Groupe entend accélérer le rythme de distribution des crédits aux particuliers, à travers le financement du quart des besoins en crédit à la consommation et d'un logement sur quatre. Les priorités stratégiques dans ce domaine visent à :

- ✓ Eriger le réseau Banque Populaire en acteur majeur dans la distribution du crédit à la consommation et maximiser, à cet effet la synergie avec Vivalis ;
- ✓ Améliorer le rythme de distribution du crédit acquéreur, en priorisant notamment l'accompagnement des programmes sociaux du Gouvernement et le logement moyen standing ;
- ✓ Faire du financement des programmes de la promotion immobilière un levier de commercialisation à plus grande échelle du crédit acquéreur.

- **Conforter le positionnement du Groupe sur le marché de l'entreprise**

Le marché de l'entreprise constitue un important gisement de croissance. Le Groupe continuera ainsi de renforcer sa performance sur cette clientèle, à travers les principales actions suivantes :

- ✓ Le développement de l'image du Groupe sur le marché de l'entreprise et la définition d'un positionnement différencié ;
- ✓ L'accompagnement des secteurs stratégiques, et en particulier les projets gouvernementaux ;
- ✓ L'amélioration des services bancaires et l'enrichissement de la gamme de produits et services, notamment le factoring et le confirming ;
- ✓ Le développement des capacités de financement de la Banque Atlantique à travers son adossement à CIB Offshore et Chaâbi Bank et la mobilisation de la signature Banque Populaire ;
- ✓ Le développement de l'intervention de la banque sur le Middle Market ;
- ✓ Le développement significatif du positionnement en commerce extérieur par l'enrichissement de l'offre de produits et services à l'international ;
- ✓ La coopération avec la BPCE pour le lancement de produits et services bancaires à destination des clients réalisant des opérations commerciales entre la France et le Maroc, ainsi que l'établissement de relations d'affaires entre Natixis et le réseau des Banques Populaires marocaines aux bénéfices des entreprises nationales.

I.3. RENFORCER LA VOCATION MULTI METIER DU GROUPE

Sur la période 2013-2015, le Groupe entend s'affirmer comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking, de marché, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de bancassurance.

Au plan de l'intermédiation boursière, l'ambition de la filiale Upline Group est d'être parmi les premières sociétés de bourse de la place avec l'objectif de porter la part de marché de 16,5% en 2012 à 20% à l'horizon 2015.

Par ailleurs, le Groupe continuera d'investir de nouveaux relais de croissance, par la conclusion d'un nouveau partenariat stratégique avec un institutionnel à travers une prise de participation dans le capital de la BCP, et ce en vue de renforcer son positionnement sur ses métiers classiques et d'accompagner son développement à l'international.

I.4. DEVELOPPER LES ACTIVITES DU GROUPE A L'INTERNATIONAL

L'opération de croissance externe réalisée par le Groupe dans sept pays de la zone UEMOA est de nature à renforcer son rayonnement régional et son ancrage dans le continent africain. A ce titre, le Groupe vise à mener le projet d'intégration de ces banques en leur exportant son expertise dans tous les domaines, dans la perspective d'imprimer un nouvel élan de développement au réseau Banque Atlantique accompagné par une amélioration de son efficacité opérationnelle et une maîtrise rigoureuse des risques.

Fort de son ancrage régional, le Groupe entend poursuivre sa croissance organique, parallèlement au renforcement de sa présence à l'international, notamment en collaboration avec ses nouveaux partenaires stratégiques.

I.5. AMELIORER L'EFFICACITE OPERATIONNELLE ET PERENNISER LA PERFORMANCE

L'ambition de développement à l'horizon 2015 s'appuiera sur le capital humain en tant que levier de développement, ainsi que sur la mise à profit de l'affinement opéré du mode de traitement opérationnel, suite au reengineering des processus back-office et leur regroupement dans des centres d'excellence. La finalité étant de recentrer le réseau Banque Populaire sur la conquête commerciale. Le reengineering des processus de back office sera élargi à d'autres domaines d'activité en vue de faire de l'industrie bancaire un gisement d'économie d'échelle et permettre au réseau de relever la qualité de service aux meilleurs standards.

Parallèlement à ce mouvement d'industrialisation des traitements, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle requiert également une rationalisation des moyens, dans un contexte économique et financier marqué par le rétrécissement des marges.

Par ailleurs, la pérennisation de la performance financière demeurera une préoccupation récurrente de notre Groupe, à travers la diffusion d'une culture de rentabilité et l'orientation de l'effort commercial vers les activités génératrices de revenus.

I.6. FAVORISER L'ANCRAGE DE LA CULTURE DES RISQUES :

La maîtrise des risques continuera à constituer une préoccupation majeure dans la stratégie de développement du Groupe.

En effet, le resserrement des normes prudentielles, la montée des risques et les tensions sur la liquidité imposent une politique encore plus rigoureuse de gestion et d'analyse globale et prospective des risques afin de minimiser leur impact sur le PNB et sur les fonds propres du Groupe.

A cet effet, l'action du Groupe à l'horizon 2015 sera centrée sur quatre axes stratégiques :

- ✓ L'intégration du paramètre risque dans le processus de délégation et de prise de décision ;
- ✓ L'achèvement et l'opérationnalisation des outils de décision, de contrôle et de suivi des risques ;
- ✓ La préservation et le renforcement des fondamentaux du Groupe ;
- ✓ La rationalisation du processus de recouvrement amiable et contentieux.

II. DONNEES FINANCIERES ESTIMEES POUR 2014

A fin 2014, la BCP prévoit de réaliser un PNB consolidé de 14,3 Mds DH contre 13,2 Mds DH en 2013 enregistrant une hausse de l'ordre de 8%.

Par ailleurs, le résultat net et le résultat net part du groupe estimés pour l'exercice 2014 s'élèvent respectivement à 3,4 milliards DH et 2,0 milliards DH contre 3,2 milliards DH et 1,9 milliards DH en 2013, soit une progression respective de 5% et 1%.

III. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA BCP POUR L'EXERCICE EN COURS ET LES DEUX PROCHAINS EXERCICES

Le programme d'investissement de la BCP pour la période 2014-2016 se présente comme suit :

En Mdh	2014	2015	2016
Logistique	740	605	516
Informatique	113	163	170
Total	854	768	686

Source : BCP

La BCP prévoit un investissement global de l'ordre de 854 MDH en 2014, ventilé en 740 MDH pour la logistique (87% de l'investissement prévu) et 113 MDH en Informatique et systèmes d'informations (13% de l'investissement prévu).

Pour les exercices 2015-2016, la BCP prévoit un investissement de 1 454 MDH, dont 77% en logistique et 23% en informatique.

PARTIE VI

FACTEURS DE RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité,...),
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité Exécutif Engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

I. RISQUES DE CREDIT

Présentation générale du dispositif de gestion des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants:

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...).
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit,
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.
- Application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank Al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'Émission).

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM en la matière. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent au même titre que le groupe à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi s'articule essentiellement autour de trois piliers de supervision, à savoir :

- Le système de notation
- Le suivi de la concentration sectorielle et individuelle
- Les risques sensibles

Système de notation interne

Le Groupe s'est doté d'un système de notation des entreprises depuis 2008 et l'a mis au coeur de son dispositif de suivi et de gestion des risques. Hormis son rôle d'outil d'aide à la décision pour l'octroi de crédit, d'identification et de quantification des risques afférents au portefeuille des entreprises, le rôle de ce système s'est étendu progressivement pour couvrir d'autres volets de l'activité de crédit dont, notamment :

- La tarification : la tarification des produits est indexée sur les grilles de notation.
- L'organisation : la notation est un facteur essentiel dans le système de délégation des pouvoirs pour l'octroi du crédit.
- Le suivi : un suivi particulier des contreparties les moins notées ou ayant subi des dégradations de leurs notes est assuré.
- La stratégie commerciale : les objectifs commerciaux assignés au réseau sont exprimés par niveau de risque en vue d'un développement plus maîtrisé des emplois.

Il y a lieu de rappeler que depuis l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers.

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre actuellement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2^{ème} tranche encore nécessaire au passage aux approches notation interne.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Sur le plan du risque de concentration, un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risques d'une part, et d'autre part en assurant le suivi des plus grandes expositions.
- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est déclinée sous forme de reportings périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.

Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

Dispositif de suivi des créances sensibles

Outre le dispositif de suivi et contrôle des expositions, un suivi rapproché des créances sensibles présentant des signes de détérioration (dépassements chroniques sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, contreparties opérant dans des secteurs sensibles, clients présentant une insuffisance des flux confiés, impayés...), est assuré par les fonctions risques. Il permet d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle de nos contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses.

II. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières ...

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, la BCP a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la BCP et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, la BCP s'est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes:

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

Gestion des limites

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de positions par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions. Certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant et en VaR. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

Outils de suivi et de gestion des risques

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle basée sur un modèle Historique. Un calcul de VaR Paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) est aussi effectué.

Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments. Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor ainsi que de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie. La banque respecte la limite relative à la taille minimale du portefeuille d'investissement, indexée sur l'évolution des dépôts et sur ses capacités de transformation ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences se poursuivra tout au long de la période du PMT (2014-2016), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

Présentation du dispositif de gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'applique à toutes les entités faisant partie du Groupe et repose globalement sur les axes suivants :

- L'Identification et l'évaluation des risques par la mise place de la cartographie des risques,
- Le suivi et la mise à jour des risques dégagés ;
- Le Reporting des pertes et incidents avérés ;
- Les recommandations pour l'amélioration des procédures et l'optimisation des contrôles ;
- Et la mise en place d'un Plan de Continuité des Activités (PCA).

Au-delà des exigences réglementaires d'une allocation de fond propres au titre du risque opérationnel et de la collecte des incidents, notre dispositif actuel cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II.

Organisation de la filière risques opérationnels

La filière Risques Opérationnels s'articule autour des acteurs suivants :

- La fonction centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques;
- Un réseau animé de gestionnaires de risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, mis à leur disposition ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la banque.

Cartographie des risques

La cartographie s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque (métier et support) avec une priorisation des processus les plus critiques. La démarche se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : Identification des risques inhérents aux métiers de la Banque,
- Phase 2 : Mesure et évaluation des événements de risques,
- Phase 3 : Appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques

Collecte des incidents

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels, basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, a été mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l'outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

Politique de maîtrise des risques

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions:

- Des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ;
- Des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir le fonctionnement des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- Des possibilités du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée ;
- Un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées.

V. RATIO DE SOLVABILITE

A fin juin 2014, le ratio global se situerait à 12,13% contre 13,0% à fin décembre 2013. En effet, malgré l'augmentation des actifs pondérés à hauteur 9,5 milliards de Dirhams, du désengagement de l'Etat qui a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2014 pour un montant de 2,055 milliards de Dirhams, le ratio de solvabilité demeure en deçà du minimum réglementaire (12%).

Le ratio tier1 s'afficherait à 11,36% (contre 11,28% à fin décembre 2013), en dépassement de 236 pts par rapport au minimum réglementaire.

Il est à noter que les fonds propres réglementaires à fin juin 2014 sont calculés conformément à la nouvelle circulaire N°14/G/2013 de Bank Al-Maghrib.

PARTIE VII

FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente note d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE VIII

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement de la présente note d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière.

PARTIE IX

ANNEXES

DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES DE LA BCP

I. PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d’ouverture au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d’information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu’elles ont été adoptées par l’International Accounting Standards Board (IASB).

L’objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d’un cadre de comptabilité et d’information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l’information fournie.

I.1. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l’ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l’établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Périmètre de consolidation du groupe au 30 juin 2014

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 321 030	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	77,25%	55,53%	100 629 254	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	386 031	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG

MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	49,95%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

(*) IG : Intégration globale.

Source : BCP

Périmètre de consolidation du groupe au 31 décembre 2013

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 321 030	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG

VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	55,53%	55,53%	50 490 726	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	377 379	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	49,92%	100,00%	360 000	IG
ATLANTIC TECHNOLOGIES (En KCFA)	37,80%	100,00%	3 175 580	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

(*) IG : Intégration globale.

Source : BCP

I.1.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

I.1.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre, même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en Goodwill.

I.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation, ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.2.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.2.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.2.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.2.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.2.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.2.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.3. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.3.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.3.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location – financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.4. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.4.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.4.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.4.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.5. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.5.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.5.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.5.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.5.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.5.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.6. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.6.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.6.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.6.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.6.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.6.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.6.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actif financiers à la juste valeur par résultat
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotées ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés

I.7. OPERATIONS EN DEVICES

I.7.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

1.7.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

1.8. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.8.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Au titre de l'exercice 2012, le Groupe Banque Centrale Populaire, anticipant les incidences potentielles de la conjoncture économique, a renforcé son provisionnement sur base individuelle en IFRS à travers notamment une contribution de son fonds de soutien.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

I.8.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

I.8.3. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

I.9. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.9.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.9.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Parts sociales :

Suite à une mise à jour de la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette nouvelle disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.9.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.10. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.10.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.10.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.10.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.11. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.12. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.12.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.12.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.12.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.12.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.12.5. Options retenues par le Groupe BCP

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Au 30/06/2013, l'application de l'IAS 19 révisée a généré une baisse de la provision pour un montant de 259 millions de DH en contrepartie des capitaux propres. Cette baisse concerne principalement les points suivants :

-La suppression de la méthode du corridor a généré la baisse de la provision pour un montant de 281 MDH relatif au stock d'écarts actuariels non reconnus au 31/12/2012.

-L'application d'une table de mortalité prospective a généré une hausse de la provision pour un montant de 27 millions de DH

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

I.13. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.13.1. Options retenues par le Groupe

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.14. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.14.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.14.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.15. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.16. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.17. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.17.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Médiafinance, Fonds Moussahama I, Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro finances, BP Shore, et FPCT Sakane ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant ; Chaabi Leasing; Chaabi LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Marocco Centrafricaine; Banque Populaire Marocco – Guinéenne ; Chaabi International Bank off Shore et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.18. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.19. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.19.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.19.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

I.1. BILAN IFRS CONSOLIDE

ACTIF IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 404	7 448	6 798	6 796
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 038	17 486	21 862	25 484
Actifs financiers disponibles à la vente	13 918	17 274	16 422	20 471
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 159	12 893	11 537	12 760
Prêts et créances sur la clientèle	170 498	184 200	199 827	206 302
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 257	17 974	19 841	17 996
Actifs d'impôt exigible	733	736	586	1 167
Actifs d'impôt différé	65	302	294	353
Comptes de régularisation et autres actifs	3 318	4 475	3 874	7 199
Participations dans des entreprises mises en équivalence	29	23	73	72
Immobilisations corporelles	6 150	7 148	7 647	7 984
Immobilisations incorporelles	373	442	498	504
Ecart d'acquisition	418	1 035	1 040	1 038
TOTAL ACTIF IFRS	237 359	271 435	290 299	308 125

PASSIF IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3	204	101	319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	31
Instruments dérivés de couverture	-	-	48	7
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	14 954	25 489	28 877	32 018
Dettes envers la clientèle	183 584	201 913	209 991	221 360
Dettes représentées par un titre	635	0	0	-0
Titres de créance émis	3 067	4 852	8 095	3 713
Passifs d'impôt courant	501	540	887	1 301
Passifs d'impôt différé	794	1 028	1 032	933
Comptes de régularisation et autres passifs	2 800	3 081	3 510	11 778
Provisions techniques des contrats d'assurance	202	84	107	283
Provisions pour risques et charges	1 399	1 673	1 596	1 656
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 043	2 805	2 576	2 724
Dettes subordonnées	1 556	1 590	1 590	1 634
Capital et réserves liées	11 940	16 031	16 545	17 344
Réserves consolidées	9 552	8 158	11 111	10 295
- Part du groupe	2 267	2 715	3 294	3 508
- Part des BPR	6 043	3 518	5 758	4 663
- Part des minoritaires	1 242	1 926	2 059	2 124
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	288	778	1 028	1 034
- Part du groupe	301	819	1 021	1 025
- Part des BPR	-21	-45	7	9
- Part des minoritaires	8	3	0	1
Résultat net de l'exercice	3 039	3 209	3 206	1 694
- Part du groupe	1 826	1 877	1 952	1 131
- Part des BPR	1 022	1 107	1 031	336
- Part des minoritaires	190	225	223	227
TOTAL PASSIF IFRS	237 359	271 435	290 299	308 094

I.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2011	664 107	5 447 741	-	6 907 991	223 045	13 242 884	11 994 813	1 395 282	26 632 979
Opérations sur capital	168 813	3 224 335		201 515		3 594 663	371 203	39 566	4 005 432
Paiements fondés sur des actions						-			-
Opérations sur actions propres						-	-4 307 778		-4 307 778
Affectation du résultat		1 651 659		-1 651 659		-			-
Dividendes		-687 546				-687 546	131 908	-78 417	-634 056
Résultat de l'exercice				1 876 576		1 876 576	1 107 260	224 955	3 208 791
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-			-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					520 033	520 033	-23 984	1 520	497 570
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					2 367	2 367		186	2 553
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	522 400	522 400	-23 984	1 706	500 122
Variation de périmètre				-33 594	-4 362	-37 956		523 838	485 882
Autres variations		-266 346		-132 979		-399 325	257 079	1 665	-140 581
Capitaux propres clôture 31.12.2012	1 731	14 299	-	7 396	819	24 246	4 580	2 154	30 980
Opérations sur capital				40		40	1 478		1 517
Paiements fondés sur des actions						-			-
Opérations sur actions propres						-	-467		-467
Affectation du résultat		1 706		-1 706		-			-
Dividendes		-822		-822		232	-105	105	-695
Résultat de l'exercice				1 952		1 952	1 031	223	321
Immobilisations corporelles et						-			-

incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				191	191	52	-8	234	
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				11	11		5	16	
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	202	202	52	-3	250	
Variation de périmètre				-	-				
Autres variations		-369		141	-228	-109	12	-325	
Capitaux propres clôture 31.12.2013	1 731	14 814	-	7 822	1 021	25 388	6 796	2 282	34 466
Opérations sur capital				4	4	75	-2	78	
Paiements fondés sur des actions					-			-	
Opérations sur actions propres					-	-2 272		-2 272	
Affectation du résultat		1 685		-1 685	-			-	
Dividendes		-822		2 665	-819	195	-149	-774	
Résultat de l'exercice				1 131	1 131	335	227	1 694	
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-		-	
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					8	8	2	2	12
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				2	-4	-2		-3	-5
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	2	4	6	2	-1	6
Variation de périmètre					-	-			
Autres variations		-63		86	0	22	-124	-4	-105
Capitaux propres clôture 30.06.2014	1 731	15 612	-	7 363	1 024	25 732	5 007	2 352	33 091

I.3. HORS BILAN - IFRS

Engagements de financement

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Engagements de financement donnés	28 139	39 360	36 654	35 931	40%	-7%	-2%
Aux établissements de crédit	3 200	2 748	3 690	1 020	-14%	34%	-72%
A la clientèle	24 939	36 613	32 964	34 910	47%	-10%	6%
<i>Ouverture de crédit</i>	23 799	33 569	30 397	32 617	41%	-9%	7%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	1 140	3 044	2 567	2 294	>100%	-16%	-11%
Engagements de financement reçus	1 530	2 904	919	4 838	90%	-68%	>100%
Des établissements de crédit	1 530	2 904	919	4 838	90%	-68%	>100%

Engagements de garantie

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014	Δ 11 /12	Δ 12/13	Δ 13/06-14
Engagements de garantie donnés	19 557	23 254	24 093	29 471	19%	4%	22%
- D'ordre des établissements de crédit	5 160	5 522	5 227	8 047	7%	-5%	54%
- D'ordre de la clientèle	14 397	17 733	18 866	21 424	23%	6%	14%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	4 788	7 535	8 031	7 988	57%	7%	-1%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	9 609	10 198	10 835	13 436	6%	6%	24%
Engagements de garantie reçus	8 994	10 257	10 455	13 348	14%	2%	28%
- Des établissements de crédit	8 962	9 348	8 867	11 826	4%	-5%	33%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	32	909	1 588	1 522	>100%	75%	-4%

COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014
Intérêts et produits assimilés	11 494	12 690	13 872	6 800	7 217
Intérêts et charges assimilés	-3 682	-4 098	-4 493	-2 223	-2 384
MARGE D'INTERÊTS	7 812	8 591	9 379	4 577	4 833
Commissions perçues	1 059	1 423	2 101	949	1 080
Commissions servies	-75	-92	-205	-74	-104
MARGE SUR COMMISSIONS	984	1 331	1 896	875	977
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	501	696	1 369	568	1 220
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	538	461	275	296	246
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 039	1 157	1 644	864	1 466
Produits des autres activités	523	543	547	288	330
Charges des autres activités	-202	-117	-284	-120	-147
PRODUIT NET BANCAIRE	10 156	11 505	13 181	6 484	7 459
Charges générales d'exploitation	-4 425	-4 774	-5 750	-2 747	-2 944
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-512	-588	-744	-357	-384
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 219	6 144	6 688	3 381	4 131
Coût du risque	-697	-1 273	-1 970	-977	-1 801
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 522	4 871	4 718	2 404	2 329
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1	-1	5	-0	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	14	98	15	43
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	-	-1	0
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 597	4 884	4 821	2 418	2 373
Impôts sur les bénéfices	-1 558	-1 675	-1 615	-750	-679
RESULTAT NET	3 039	3 209	3 206	1 667	1 694
Résultat - part BPR	1 022	1 107	1 031	550	336
Résultat hors groupe	190	225	223	114	227
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 827	1 877	1 952	1 003	1 131

Intérêts et produits assimilés

11 494
12 690
13 872
6 800
7 217

Intérêts et charges assimilés

-3 682
-4 098
-4 493
-2 223
-2 384

MARGE D'INTERÊTS

7 812

I.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – IFRS

(En MDH)	2 011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014
Résultat avant impôts	4 597	4 884	4 821	2 418	2 373
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	504	574	806	323	353
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	1	15	48	4
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	686	2 102	2 141	943	1 833
+/- Dotations nettes aux provisions	42	-98	-21	30	55
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1	1	-2	0	2
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 020	-1 132	-1 229	-716	-698
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0	-	-
+/- Autres mouvements	26	-149	326	275	296
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	237	1 299	2 035	902	1 845
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	9 104	4 960	5 248	696	1 442
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 797	-2 132	-9 511	-5 726	3 118
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 944	-5 344	-4 172	-4 986	-7 050
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 043	-598	915	713	5 263
- Impôts versés	-1 628	-1 723	-1 154	-256	-989
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7 308	-4 837	-8 673	-9 560	1 784
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-2 474	1 346	-1 817	-6 240	6 002
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 456	-2 943	-1 217	248	-876
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	0	0	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 209	-1 047	-1 360	-400	-659
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 665	-3 990	-2 577	-151	-1 534
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	4 229	3 371	822	618	-681
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 001	1 336	3 403	2 898	-4 512
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 230	4 707	4 225	3 516	-5 194

Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	24	-8	18	-7	-5
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 884	2 056	-152	-2 883	-731
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 362	7 478	9 534	9 534	9 382
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 089	5 400	7 244	7 244	6 697
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 273	2 078	2 291	2 291	2 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 478	9 534	9 382	6 651	8 651
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 400	7 244	6 697	5 608	6 477
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 078	2 291	2 685	1 043	2 175
Variation de la trésorerie nette	-2 884	2 056	-152	-2 883	-731

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

II.1. BILAN

ACTIF (en milliers de DH)	2011	2012	2013	30/06/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 281 599	3 157 624	1 975 211	1 958 902
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19 659	20 978	22 479 705	22 747 163
A vue	5 059 154	3 824 335	2 650 720	2 494 663
A terme	14 600	17 154	19 828 985	20 252 500
	038	145		
Créances sur la clientèle	78 595	78 645	84 460 756	87 667 505
	524	330		
Crédits de trésorerie et à la consommation	31 848	33 543	32 085 572	34 777 334
	641	346		
Crédits à l'équipement	21 871	19 287	21 849 510	21 973 160
	397	017		
Crédits immobiliers	19 558	20 171	21 830 108	23 039 508
	304	993		
Autres crédits	5 317 182	5 642 974	8 695 566	7 877 503
Créances acquises par affacturage	1 451 212	2 301 695	2 132 776	3 483 400
	15 550	21 103	31 931 306	27 198 717
Titres de transaction et de placement	286	973		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 747 638	11 123	21 441 638	15 526 828
		772		
Autres titres de créance	712 801	1 088 606	270 116	62 023
Titres de propriété	7 089 847	8 891 595	10 219 552	11 609 866
Autres actifs	1 461 621	1 975 502	1 513 572	4 418 820
Titres d'investissement	16 549	16 954	18 555 023	17 339 365
	349	605		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 800	16 036	17 781 260	16 599 177
	246	134		
Autres titres de créance	749 103	918 471	773 763	740 188
Titres de participation et emplois assimilés	7 704 006	8 020 665	8 123 266	8 225 923
Créances subordonnées	1 154 245	1 154 240	1 154 139	972 798
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles	163 844	183 180	198 371	197 151
Immobilisations corporelles	1 740 622	2 012 627	2 298 545	2 344 654
TOTAL DE L'ACTIF	147 311	156 487	174 822 670	176 554 398
	500	921		

PASSIF (en milliers de DH)	2011	2012	2013	30/06/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	21	14	3 655
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	73 698 432	78 225 095	85 422 165	92 451 450
A vue	55 447 964	54 918 560	60 312 915	68 166 598
A terme	18 250 468	23 306 535	25 109 250	24 284 852
Dépôts de la clientèle	49 877 859	49 554 642	51 201 533	51 258 511
Comptes à vue créditeurs	27 909 208	30 594 855	30 228 093	31 547 327
Comptes d'épargne	3 352 188	3 646 816	4 040 441	4 263 609
Dépôts à terme	15 676 145	12 185 555	14 650 594	13 054 740
Autres comptes créditeurs	2 940 318	3 127 416	2 282 405	2 392 835
Titres de créance émis	3 071 943	3 927 674	7 757 907	3 337 851
Titres de créance négociables	3 071 943	3 927 674	7 757 907	3 337 851
Emprunts obligataires	-	-	-	0
Autres titres de créance émis	-	-	-	0
Autres passifs	1 348 776	1 408 559	6 118 280	4 729 140
Provisions pour risques et charges	1 125 831	1 276 070	1 968 030	2 227 558
Provisions réglementées	-	-	-	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 042 663	2 804 259	2 569 684	2 719 593
Dettes subordonnées	1 554 658	1 554 658	1 554 658	1 516 849
Ecart de réévaluation	-	-	-	0
Réserves et primes liées au capital	10 006 346	13 911 204	14 399 675	15 192 850
Capital	1 562 606	1 731 419	1 731 419	1 731 419
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	0
Report à nouveau (+/-)	370 714	387 958	414 034	419 861
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 651 660	1 706 362	1 685 271	965 661
TOTAL DU PASSIF	147 311 500	156 487 921	174 822 670	176 554 398

HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés (en milliers de DH)	2011	2012	2013	30/06/2014
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 927 642	2 125 401	1 066 628	1 379 628
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	19 805 448	27 442 300	30 830 719	31 829 525
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 006 997	6 198 350	7 184 099	8 949 464
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 082 940	8 037 002	9 229 082	10 710 165
Titres achetés à réméré	0	0	0	0
Autres titres à livrer	23547	0	0	0
TOTAL	35 846 574	43 803 053	48 310 528	52 868 782

Engagements reçus (en milliers de DH)	2011	2012	2013	30/06/2014
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 960	5 700	7 563	6 437
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 257 538	6 576 762	5 165 515	6 862 315
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31 039	31 040	31 040	30 920
Titres vendus à réméré	-	0	0	0
Autres titres à recevoir	8 841	0	0	0
TOTAL	7 304 378	6 613 502	5 204 118	6 899 672

II.2. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014
Produits d'exploitation bancaire	9 150 279	8 639 032	8 956 151	4 274 880	5 093 178
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	968 830	1 130 078	922 302	433 087	381 591
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	3 481 192	3 806 255	3 833 697	1 898 585	2 103 035
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	901 734	895 267	831 816	407 538	435 524
Produits sur titres de propriété	361 769	481 797	521 910	491 900	395 258
Commissions sur prestations de service	342 583	429 175	395 943	209 200	201 669
Autres produits bancaires	3 094 171	1 896 460	2 450 484	834 570	1 576 101
Charges d'exploitation bancaire	5 571 989	4 782 641	4 712 169	2 072 640	2 208 208
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 168 413	2 604 713	2 417 819	1 215 908	1 281 237
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	911 446	749 637	613 464	307 577	324 343
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	149 627	158 914	244 243	92 952	143 466
Autres charges bancaires	2 342 503	1 269 377	1 436 643	456 203	459 162
Produit net bancaire	3 578 290	3 856 391	4 243 982	2 202 240	2 884 970
Produits d'exploitation non bancaire	1 160 765	1 138 193	1 313 875	610 744	642 254
Charges d'exploitation non bancaire	161 080	8	161 176	54 471	70 582
Charges générales d'exploitation	1 965 159	2 068 288	2 225 355	1 037 753	1 115 971
Charges de personnel	776 503	782 446	798 462	389 134	393 109
Impôts et taxes	30 917	33 053	33 030	13 110	15 701
Charges externes	965 112	1 038 672	1 100 598	512 108	576 380
Autres charges générales d'exploitation	46 871	46 429	102 139	32 505	28 824
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	145 756	167 688	191 126	90 896	101 957
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	903 134	1 241 731	1 225 926	710 558	968 296
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	672 489	905 019	1 016 474	637 461	564 728
Pertes sur créances irrécouvrables	104 008	97 755	73 957	45 370	20 555
Autres dotations aux provisions	126 637	238 957	135 495	27 727	383 013
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	338 840	260 269	397 191	173 396	150 200
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	269 806	204 211	258 117	144 951	65 965
Récupérations sur créances amorties	31 674	26 184	35 930	16 811	15 745
Autres reprises de provisions	37 360	29 874	103 144	11 634	68 490
Résultat courant	2 048 522	1 944 826	2 342 592	1 183 598	1 522 575
Produits non courants	1 056 552	398 502	821 972	8 846	1 809
Charges non courantes	835 206	51 354	751 803	31 874	75 441
Résultat avant impôts	2 269 868	2 291 974	2 412 761	1 160 570	1 448 943
Impôts sur les résultats	618 207	585 612	727 490	261 172	483 282
Résultat net de l'exercice	1 651 660	1 706 362	1 685 271	899 398	965 661

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014
(+) Intérêts et produits assimilés	5 351 756	5 831 600	5 587 816	2 739 210	2 920 150
(-) Intérêts et charges assimilées	3 229 486	3 513 264	3 275 526	1 616 437	1 749 046
Marge d'intérêt	2 122 270	2 318 336	2 312 290	1 122 773	1 171 104
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-
(+) Commissions perçues	347 105	429 752	396 881	209 614	202 897
(-) Commissions servies	8 606	11 144	78 906	18 415	21 046
Marge sur commissions	338 499	418 608	317 975	191 199	181 851
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	253 512	342 331	855 193	353 135	981 943
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	395 128	135 141	5 975	-28 689	44 218
(+) Résultat des opérations de change	188 238	208 248	265 041	100 766	129 707
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 628	41 272	61 236	26 454	25 812
Résultat des opérations de marché	838 506	726 992	1 187 445	451 666	1 181 680
(+) Divers autres produits bancaires	363 075	489 580	535 180	497 644	395 269
(-) Diverses autres charges bancaires	84 061	97 125	108 907	61 042	44 934
Produit net bancaire	3 578 289	3 856 391	4 243 983	2 202 240	2 884 970
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-249 799	-62 072	-85 516	-42 233	-64 112
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 160 765	1 138 193	1 268 435	574 294	641 441
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	0	8	28 999	20	70 582
(-) Charges générales d'exploitation	1 965 158	2 068 288	2 225 355	1 037 753	1 115 971
Résultat brut d'exploitation	2 524 097	2 864 216	3 172 548	1 696 528	2 275 746
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-475 016	-772 380	-796 384	-521 069	-503 573
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-559	-147 010	-335 72	8 139	-249 598
Résultat courant	2 048 522	1 944 826	2 342 592	1 183 598	1 522 575
Résultat non courant	221 345	347 148	70 169	-23 028	-73 632
(-) Impôts sur les résultats	618 207	585 612	727 490	261 172	483 282
Résultat net de l'exercice	1 651 660	1 706 362	1 685 271	899 398	965 661

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT milliers de DH)	(en	2011	2012	2013	30/06/2013	30/06/2014
(+) Résultat net de l'exercice		1 651 660	1 706 362	1 685 271	899 398	965 661
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles		145 756	167 688	191 126	90 896	101 957
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		96 795	67 002	80 897	27 178	67 799
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux		29	100 000	-	-	315 213
(+) Dotations aux provisions réglementées		-	-	-	-	-
(+) Dotations non courantes		800 000	-	672 118	-	-
(-) Reprises de provisions		8076	4 930	82 117	2 946	2 874
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		84 831	549	7 234	7 208	40 506
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	8	444	20	10
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières		-	-	45 440	36 450	813
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières		161 080	-	132 177	54 451	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		-	-	-	-	-
(+) Capacité d'autofinancement		2 762 413	2 035 581	2 627 240	1 025 339	1 406 447
(-) Bénéfices distribués		531 286	687 547	822 424	-	-
(+) Autofinancement		2 231 127	1 348 034	1 804 816	1 025 339	1 406 447

II.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/06/2014
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	8 263 625	7 666 604	7 958 388	4 383 555
2) Récupération de créances amorties	31 674	26 183	35 930	15 745
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 052 038	797 742	1 411 056	602 744
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-6 253 343	-5 710 313	-5 703 969	-2 766 356
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-35 207	-51 204	-79 685	-75 441
6) Charges générales d'exploitation versées	-1 815 130	-1 897 056	-2 034 229	-1 014 014
7) Impôt sur les résultats versés	-618 207	-585 612	-727 490	-483 282
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	625 450	246 344	860 001	662 951
<u>Variations des :</u>				
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-3 485 329	-1 319 288	-1 501 225	-267 458
9) Créances sur la clientèle	-14 416 946	-900 289	-5 649 961	-4 547 442
10) Titres de transaction et de placement	-3 971 255	-4 703 687	-10 827 332	4 732 591
11) Autres actifs	46 725	-513 805	462 347	-2 926 916
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 349 721	4 526 663	7 197 070	7 029 285
13) Dépôts clientèle	4 910 193	-589 563	1 584 504	-6 866
14) Titres de créances émis	1 069 749	855 731	3 810 000	-4 410 000
15) Autres passifs	-117 057	59 783	4 709 837	-1 388 600
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-9 614 199	-2 584 455	-214 760	-1 785 406
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	-8 988 749	-2 338 111	645 241	-1 122 455
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	1 194 782	2 045 839	476 167	1 423 663
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	110 451	4 314	116 711	58 783
18) Acquisition d'immobilisations financières	-640 920	-3 779 860	-2 341 819	-353 362
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-626 468	-462 952	-602 157	-165 134
20) Intérêts perçus	940 755	878 663	872 301	605 567
21) Dividendes perçus	354 586	397 522	446 588	351 077
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 333 186	-916 474	-1 032 209	1 920 594
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	500 000	101 986	79 336
23) Emission de dettes subordonnées	-	-	-	-
24) Emission d'actions	4 476 867	3 393 148	-	-
25) Intérêts versés	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
26) Dividendes versés	-531 286	-687 547	-822 424	-822 425
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 870 581	3 130 601	-795 438	-818 089
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-3 784 982	-123 984	-1 182 406	-19 950
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 066 569	3 281 587	3 157 603	1 975 197
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 281 587	3 157 603	1 975 197	1 955 247

PRINCIPALES METHODES D'ÉVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12//2013 ET 30/06/2014

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000, mis à jour en 10/2007 et applicable à compter du 01/01/2008

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C

II.4. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2013 ET 30/06/2014

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

II.5. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2013 ET 30/06/2014

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

II.5.

II.5.

II.5.

II.5.

II.5.

II.5.

II.5.

II.5.

II.5.1. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissemen ts de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires débiteurs	1 536 360	79 703	159 754	2 403 341	3 342 731	4 179 158	6 087 839	7 088 931
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	50 782	-	-	-	50 782	-	12 300
- à terme	-	50 782	-	-	-	50 782	-	12 300
Prêts de trésorerie	-	1 932 071	100 000	5 716 717	8 094 735	7 748 788	6 611 285	6 386 139
- au jour le jour	-	-	-	-	507 546	-	500 000	952 000
- à terme	-	1 932 071	100 000	5 716 717	7 587 189	7 748 788	6 111 285	5 434 139
Prêts financiers	-	251 429	11 516 335	-	10 900 750	11 767 764	10 704 548	8 835 836
Autres créances	-	149 729	-	-	1 630 741	149 729	215 938	140 595
Intérêts courus à recevoir	-	3 367	103 331	13 146	139 929	119 844	144 608	135 240
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	60 000
TOTAL	1 536 360	2 467 081	11 879 420	8 133 204	24 108 885	24 016 065	23 764 218	22 659 041

II.6. Tableau des créances clientèle (B2)

Exercice 06/2014

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/14	Total 31/12/13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	3 692 041	413308	28 187 443	356 725	32 649 517	29 686 632
- Comptes à vue débiteurs	2 246 089	413308	16 805 190	135 515	19 600 102	19 096 255
- Créances commerciales sur le Maroc	0	0	2 651 313	21461	2 672 774	2 490 197
- Crédits à l'exportation	0	0	74 390	0	74 390	95 890
- Autres crédits de trésorerie	1 445 952	0	8 656 550	199 749	10 302 251	8 004 290
Crédits à la consommation	0	0	0	1 898 525	1 898 525	2 183 964
Crédits à l'équipement	2 328 049	0	19 264 152	75 685	21 667 886	21 501 238
Crédits immobiliers	8000	0	12 473 476	10 377 433	22 858 909	21 683 650
Autres crédits	975 000	3 576 578	39 214	1 993 832	6 584 624	7 360 094
Créances acquises par affacturage	414 798	0	3 037 093	0	3 451 891	2 117 343
Intérêts courus à recevoir	62 540	51 070	585 056	101 407	800 073	779 229
Créances en souffrance	677	127	1 066 380	172 297	1 239 481	1 281 382
- Créances pré-douteuses	0	30	190 920	29 618	220 568	174 293
- Créances douteuses	4	0	465 616	12 780	478 400	395 390
- Créances compromises	673	97	409 844	129 899	540 513	711 699
TOTAL	7 481 105	4 041 083	64 652 814	14 975 904	91 150 905	86 593 532

Exercice 2013

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/13	Total 31/12/12
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 327 660	55	27 190 044	168 873	29 686 632	31 268 386
- Comptes à vue débiteurs	1 982 887	55	17 086 735	26 578	19 096 255	15 830 635
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 490 197	-	2 490 197	2 460 797
- Crédits à l'exportation	-	-	95 890	-	95 890	66 385
- Autres crédits de trésorerie	344 773	-	7 517 222	142 295	8 004 290	12 910 569
Crédits à la consommation	-	-	-	2 183 964	2 183 964	1 999 756
Crédits à l'équipement	1 696 428	1 066 078	18 732 884	5 848	21 501 238	18 829 876
Crédits immobiliers	-	-	11 589 858	10 093 792	21 683 650	20 034 128
Autres crédits	1 998 442	3 619 734	432 255	1 309 663	7 360 094	4 989 009
Créances acquises par affacturage	387 215	-	1 730 128	-	2 117 343	2 277 937
Intérêts courus à recevoir	52 982	61 890	582 073	82 284	779 229	902 531
Créances en souffrance	-	-	806 581	474 801	1 281 382	645 402
- Créances pré-douteuses	-	-	81 174	93 119	174 293	149 935
- Créances douteuses	-	-	184 576	210 814	395 390	82 986
- Créances compromises	-	-	540 831	170 868	711 699	412 481
TOTAL	6 462 727	4 747 757	61 063 823	14 319 225	86 593 532	80 947 025

Exercice 2012

CREANCES	Secteur privé				Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 839 200	42 959	28 628 460	757 767	31 268 386	29 608 959
- Comptes à vue débiteurs	1 489 200	42 959	14 249 072	49 404	15 830 635	18 088 294
- Créances commerciales sur le Maroc	0	0	2 460 797	0	2 460 797	2 083 371
- Crédits à l'exportation	0	0	66 385	0	66 385	40 745
- Autres crédits de trésorerie	350 000	0	11 852 206	708 363	12 910 569	9 396 549
	0	0	0	0	0	
CREDITS A LA CONSOMMATION	0	0	0	1 999 756	1 999 756	2 046 801
	0	0	0	0	0	
CREDITS A L'EQUIPEMENT	2 533 259	617 500	15 476 730	202 387	18 829 876	21 446 515
	0	0	0	0	0	
CREDITS IMMOBILIERS	0	0	10 880 637	9 153 491	20 034 128	19 409 714
	0	0	0	0	0	
AUTRES CREDITS	1 859 580	3 127 073	1 818	538	4 989 009	4 384 705
	0	0	0	0	0	
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	0	0	2 277 937	0	2 277 937	1 439 906
	0	0	0	0	0	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	84 402	15 048	679 045	124 036	902 531	777 658
	0	0	0	0	0	
CREANCES EN SOUFFRANCE	0	0	416 625	228 777	645 402	932 477
- Créances pré-douteuses	0	0	62 745	87 190	149 935	191 461
- Créances douteuses	0	0	40 382	42 604	82 986	377 487
- Créances compromises	0	0	313 498	98 983	412 481	363 529
TOTAL	6 316 441	3 802 580	58 361 252	12 466 752	80 947 025	80 046 735

Exercice 2011

Créances	Secteur privé				Total 31/12/11	Total 31/12/10
	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 745 112	216 596	27 163 785	483 466	29 608 959	21 683 912
- Comptes à vue débiteurs	1 395 112	216 596	16 388 857	87 729	18 088 294	13 227 287
- Créances commerciales sur le Maroc			2 083 371		2 083 371	1 113 110
- Crédits à l'exportation			40 745		40 745	34 427
- Autres crédits de trésorerie	350 000		8 650 812	395 737	9 396 549	7 309 088
Crédits à la consommation				2 046 801	2 046 801	1 487 392
Crédits à l'équipement	2 759 240	1 623 690	17 013 118	50 467	21 446 515	21 415 762
Crédits immobiliers			10 673 867	8 735 847	19 409 714	18 275 884
Autres crédits	1 000 000		1 818	3 382 887	4 384 705	1 915 883
Créances acquises par affacturage			1 439 906		1 439 906	-
Intérêts courus à recevoir	66 954	33 966	624 389	52 349	777 658	475 179
Créances en souffrance	-	-	387 970	544 507	932 477	375 778
- Créances pré-douteuses			51 647	139 814	191 461	47 354
- Créances douteuses			60 043	317 444	377 487	35 493
- Créances compromises			276 280	87 249	363 529	292 931
TOTAL	5 571 306	1 874 252	57 304 853	15 296 324	80 046 735	65 629 790

II.7. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 06/2014

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		Devise
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES		-	-	4 145 841	18 307	232 931	3 894 603		-	-	-	182 557
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	1	12 642	- 248	-	12 890	31-déc.-13	15 719	8 573	USD	25 379
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	1	435 645	5 963	-	429 682	31-déc.-13	47 057	- 943	EUR	-
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	1	18 764	2 486	-	16 279	31-déc.-13	13 183 167	- 2 610 985	FCFA	-
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	1	147 767	5 797	-	141 970	31-déc.-13	75 645 888	3 357 570	GNF	4 399
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	1	974 106	4 309	-	969 797	30-juin-13	116 694 435	2 960 258	FCFA	23 124
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	1	141 052	-	-	141 052	31-déc.-13	440 300	3 360	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	1	166 867	-	-	166 867	31-déc.-13	496 462	71 101	MAD	22 664
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	1	76 500	-	-	76 500	30-juin-13	182 160	13 627	MAD	3 481
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	1	23 152	-	-	23 152	31-déc.-13	33 830	2 109	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	1	71 267	-	-	71 267	30-juin-13	178 154	52 995	MAD	20 132
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	0	4 319	-	-	4 319	31-déc.-12	223 318	1 091	MAD	-
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	1	2 500	-	-	2 500	31-déc.-12	8 592	- 8 878	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	1	760 375	-	-	760 375	31-déc.-13	1 332 914	67 018	MAD	44 176
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	1	1 360	-	66	1 294	31-déc.-13	1 294	- 7	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	1	3 282	-	3 282	-	31-déc.-13	- 1 483	- 198	MAD	-
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	1	0	-	-	0	31-déc.-13	- 3 553	- 150	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	1	814	-	814	-	31-déc.-13	- 417	- 18	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	1	1 936	-	1 936	-	31-déc.-13	- 87	- 13	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	0	294 000	-	103 512	190 488	30-juin-14	388 752	- 25 565	MAD	-
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	0	11 439	-	-	11 439	30-juin-13	53 944	5 229	MAD	1 575

BANK AL AMAL	Banque	600 000	0	143 959	-	-	143 959	31-déc.-12	811 123	21 652	MAD	-
SIBA	Immobilier	3 333	1	59 200	-	-	59 200	31-déc.-13	9 862	228	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	1	240 000	-	123 322	116 678	30-juin-14	194 463	3 246	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	1	493 623	-	-	493 623	31-déc.-13	797 225	34 495	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	1	9	-	-	9	31-déc.-10	80	- 2	MAD	-
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	1	2 600	-	-	2 600	31-déc.-13	7 679	443	MAD	12 218
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	10 000	1	10 000	-	-	10 000		-	-	-	-
BPR	Banques	-	-	48 665	-	-	48 665		-	-	-	3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	29 714	61 552		-	-	-	15 815
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	0	2 000	-	-	2 000	31-déc.-12	44 014	6 509	MAD	-
SOGEOS	Services	35 000	0	4 622	-	-	4 622	31-déc.-13	46 463	1 915	MAD	215
BENAF	Immobilier	192	1	22 828	-	22 828	-	31-déc.-13	1 481	- 31	MAD	-
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	0	180	-	-	180	31-déc.-12	3 456	- 306	MAD	-
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	0	12 853	-	-	12 853	31-déc.-12	232 896	66 163	MAD	15 600
MITC	Services	46 000	0	8 050	-	-	8 050	31-déc.-13	49 924	1 727	MAD	-
EUROCHEQUE	Services	1 500	0	84	-	84	-		-	-	MAD	-
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	0	400	-	-	400	31-déc.-13	2 089	21	MAD	-
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	0	20 000	-	5 044	14 956	31-déc.-13	104 692	3 459	MAD	-
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	0	250	-	-	250	31-déc.-12	3 416	4	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0	15 000	-	1 759	13 241	31-déc.-12	3 531 054	- 338 863	MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	0	5 000	-	-	5 000	31-déc.-13	81 058	28 603	MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		-	-	105 417	- 266	-	105 643		-	-		-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	0	55 333	- 310	-	55 643	31-déc.-13	14 642	- 0	EUR	-
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	0	50 000	-	-	50 000	30-juin-12	50 116	- 27 766	MAD	-
D) EMPLOIS ASSIMILES		-	-	4 196 317	5 374	26 818	4 164 124					152 829
OCP	Industrie	8 287 500	0	3 300 000	-	-	3 300 000	31-déc.-13	54 868 000	7 087 000	MAD	145 592
UBAF	Banque	250 727 EUR	0	140 255	- 623	-	140 878	31-déc.-13	327 207	20 214	EUR	-

BACB	Banque	79 453 E.S	0	68 766	6 844	-	61 922	31-déc.-13	196 828	14 258	LS	-
BACB	Banque	-	-	100 309	- 721	-	101 030		-	-	-	-
UBAE	Banque	151 061 EUR	0	92 656	- 411	-	93 068	31-déc.-13	208 484	10 153	EUR	-
BMI	Banque	150 000 USD	0	49 255	- 87	-	49 341		-	-	-	-
AUTRES	0	-	-	445 075	372	26 818	417 885		-	-	-	7 237
Total Général		-	-	8 538 757	23 371	289 463	8 225 923		-	-	-	351 201

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES		-	-	4 080 667	20 891	194 474	3 865 300					149 151
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	12 601	-288	-	12 889	30-juin-13	15 523	3 669	USD	27 774
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100,00%	436 305	6 623	-	429 682	31-déc-12	30 142	25	EUR	-
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	18 793	2 514	-	16 279	30-juin-13	15 495 877	-297 792	FCFA	-
BPMG	Banque	50 000 000 GNF	55,94%	90 529	6 256	-	84 272	30-juin-13	82 310 386	11 773 880	GNF	3 807
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	50,00%	975 583	5 786	-	969 797	30-juin-13	116 694 435	2 960 258		-
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-13	440 300	-974	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64,01%	166 842	-	-	166 842	30-juin-13	452 486	27 125	MAD	19 264
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500	-	-	76 500	30-juin-13	182 543	13 720	MAD	4 055
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	73,62%	23 152	-	-	23 152	30-juin-13	31 426	-537	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-13	178 154	19 726	MAD	20 131
DAR ADDAMANE	Cautiion de Crédit	75 000	5,71%	4 319	-	-	4 319	31-déc-12	223 318	1 091	MAD	-
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-12	8 592	-8 878	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375	-	-	760 375	31-déc-12	1 332 914	66 463	MAD	44 176
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100,00%	1 360	-	58	1 309	31-déc-12	1 302	-7	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282	-	-	3 282	31-déc-12	-1285	-180	MAD	-
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	-	-	-	-	31-déc-12	-3 403	-125	MAD	-

SCI OASIS PAILLONS	Immobilier	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-12	-398	-18	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-12	-74	-12	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000	-	69 803	224 197	30-juin-13	539 524	-28 226	MAD	-
CHAABI DOC NET	Services	36 626	31,84%	11 439	-	-	11 439	30-juin-13	51 502	2 860	MAD	816
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,03%	143 921	-	-	143 921	31-déc-12	811 123	21 652	MAD	-
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-12	9 631	191	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000	-	124 613	115 387	31-déc-12	207 579	-106 100	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-12	778 725	34 495	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-10	80	-2	MAD	-
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52,00%	2 600	-	-	2 600	30-juin-13	14 386	9298	MAD	3 718
BPR	Banques	-	-	48 665	-	-	48 665		-	-		3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	10 433	80 833		-	-		15 080
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-12	44 014	6 509	MAD	-
SOGEPOS	Services	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-12	43 725	4 042	MAD	-
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	10 111	12 717	31-déc-12	1 512	-2	MAD	-
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180	-	-	180	31-déc-12	-75	-1 760	MAD	-
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-12	232 896	66 163	MAD	15 080
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-12	47 041	2 204	MAD	-
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84	-	84	-		-	-	MAD	-
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-12	1 972	112	MAD	-
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	14,29%	20 000	-	-	20 000	31-déc-12	102 569	-147	MAD	-
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-12	3 416	4	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0,38%	15 000	-	239	14 761	31-déc-12	3 936 342	-59908	MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-12	42 274	1 731	MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		-	-	105 417	-266	-	105 643		-	-		-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	55 417	-226	-	55 643		-	-		-
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45,05%	55 000	-	-	50 000	30-juin-12	50 116	-27 766	MAD	-

D) EMPLOIS ASSIMILES		-	-	4 092 742	2 637	18 615	4 071 490		-	-		282 357
OCP	Industrie	8 287 500	3,88%	3 300 000	-	-	3 300 000	30-juin-13	56 736 983	2 779 859	MAD	242 664
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	140 467	-410	-	140 878	31-déc-12	303 828	17 603	EUR	8 164
BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	66 229	4 307	-	61 922	31-déc-12	189 770	10223	LS	7 735
BACB	Banque	-	-	99 607	-1424	-	101 030		-	-	-	-
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	92 797	-271	-	93 068	31-déc-12	210 722	15 833	EUR	13 771
AUTRES		-	-	393 642	435	18 615	374 592		-	-	-	10 023
Total Général		-	-	8 370 092	23 302	223 523	8 123 266		-	-	-	446 588

Exercice 2012

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				4 056 630	10 177	196 795	3 849 657					147 265
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	12 981	91		12 890	31-déc-11	8 732	3 276	USD	10 165
CHAABI BANK	Banque	30 000 EUR	100,00%	349 688	3 534		346 154	30-juin-12	40 689	180	EUR	
BPMC	Banque	8 127 054 FCFA	62,50%	18 652	2 374		16 279	31-déc-11	13 563 740	3 434 971	FCFA	25 441
BPMG	Banque	50 000 000 GNF	55,53%	89 353	5 581		83 772	30-juin-12	62 868 903	8 321 947	GNF	4 138
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	50,00%	968 286	- 1 403		969 689					
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60,00%	141 052		-	141 052	30-juin-12	208 765	1 562	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64,01%	166 842		-	166 842	30-juin-12	426 017	33 581	MAD	11 308
FONDS MOUSSAHAMA 1	Fonds d'invest	36 400	99,86%	78 028		78 028	-	31-déc-11	- 54 156	- 91 832	MAD	
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500		-	76 500	31-déc-11	197 246	6 798	MAD	12 316
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	73,62%	23 152		1 654	21 499	30-juin-12	29 182	104	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267		-	71 267	30-juin-12	164 738	17 753	MAD	20 000
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	5,71%	4 319		-	4 319	31-déc-11	222 226	4 020	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500		-	2 500	31-déc-11	17 335	6 602	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375		-	760 375	31-déc-11	423 943	65 695	MAD	37 437
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100,00%	1 360		51	1 309	31-déc-11	1 309	- 1	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282		-	3 282	31-déc-10	- 926	- 176	MAD	

SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	-	-	-	31-déc-10	-	3 111	-	184	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814	-	814	31-déc-10	-	362	-	19	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	1 936	31-déc-10	-	45	-	16	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000	13 122	280 878	30-juin-12	467 118	-	1 238	MAD		
CHAABI DOC NET	Services	36 626	31,84%	4 271	-	4 271	31-déc-11	49 899	6 836	MAD	1 050		
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,01%	143 875	-	143 875	31-déc-11	789 495	26 175	MAD			
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200	-	59 200	31-déc-10	21 914	15 534	MAD			
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000	103 940	136 060	31-déc-11	311 085	-	46 144	MAD		
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	493 623	30-juin-12	759 370	33 538	MAD	22 120		
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	9	31-déc-10	80	-	2	MAD		
BP OUTSOURCING PROCESS	Holding	5 000	52,00%	2 600	-	2 600	30-juin-12	2 297	-	27	MAD		
BPR	Banques			48 665	-	48 665							3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	10 371							7 800
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-10	33 518	4 579	MAD			
SOGEPOS	Services	35 000	13,20%	4 622	-	4 622	31-déc-11	38 918	-	1 489	MAD		
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	10 111	12 717	31-déc-09	12 717	12 799	MAD			
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180	-	180	31-déc-11	-	75	-	1 760	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-10	195 402	48 147	MAD	7 800		
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050	177	7 873	31-déc-11	44 990	1 213	MAD			
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-	51	MAD		
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400	-	400	31-déc-11	1 833	-	285	MAD		
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	14,29%	20 000	-	20 000	31-déc-11	104 605	-	11 079	MAD		
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250	-	250	31-déc-11	3 412	-	57	MAD		
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	140 000	10,71%	15 000	-	15 000	31-déc-10	584 070	-	777	MAD		
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000	-	5 000	31-déc-11	40 728	5 642	MAD			
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				105 003	-	641							-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	55 003	-	641							
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45,05%	50 000	-	50 000	30-juin-11	75 812	-	13 452	MAD		
D) EMPLOIS ASSIMILES				4 005 427	5 606	15 352							242 456

OCP	Industrie	8 287 500	3,88%	3 300 000		-	3 300 000	30-juin-12	39 005 000	6 814 000	MAD	220 884
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	139 417	-	1 461	140 878	31-déc-11	284 483	19 875	EUR	9 753
BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	170 426	7 474		162 952	31-déc-11	178 887	238	LS	
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	92 103	-	965	93 068	29-févr-12	213 617	11 741	EUR	9 810
AUTRES				303 482	558	15 352	287 572					2 009
Total Général				8 258 326	15 142	222 519	8 020 665					397 521

Exercice 2011

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIONS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette EN MILLIERS	Résultat net EN MILLIERS	
- Participations dans les entreprises liées				3 084 176	143 541	2 940 634				134 732
CHAABI BANK	Banque	30 000 EURO	100,00%	348 527		348 527	30-juin-11	41 228 EURO	658 EURO	11 513
BPMC (FCFA)	Banque	8 127 050 FCFA	62,50%	18 590		18 590	30-juin-11	14 417 691 FCFA	1 912 825 FCFA	24 599
BPMG (en GNF)	Banque	50 000 000 GNF	53,90%	89 056		89 056	30-juin-11	54 557 000 GNF	9 120 000 GNF	556
MEDIAFINANCE	M/che capitaux (IVT)	206 403	60,00%	141 052		141 052	30-juin-11	206 528	-1 557	7 800
BP SHORE (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500		76 500	31-déc-10	201 766	34 064	6 120
FONDS MOUSSAHAMA I	Fonds d' Investissement	36 400	99,86%	78 028	78 028	0	31-déc-10	37 883	-5 188	
FONDS MOUSSAHAMA II	Fonds d' Investissement	400 000	60,00%	240 000	51 720	188 280	31-déc-10	287 114	-26 558	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267		71 267	30-juin-11	156 787	15 303	20 000
DAR ADDAMANE	Cautionnement des crédits	75 000	5,71%	4 318		4 318	31-déc-10	218 207	4 003	
CHAABI LLD	Location longue durée	31 450	72,93%	22 935	3 516	19 419	30-juin-11	26 628	529	
BPR				48 665		48 665				3 564
GENEX	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360	50	1 310	31-déc-10	1 310	-7	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-10	-926	-175	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-10	-362	-19	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-10	-45	-16	
SCI JEAN FRANCOIS	Immobilier	1	95,00%	1		1	10-nov-10	-360	-6	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	1		1	31-déc-10	-3 110	-184	
SCI RIGOT	Immobilier	10	90,00%	1		1	10-nov-10	-239	-30	

SCI NAMIR	Immobilier	10	99,00%	1		1	15-déc-10	-71	354	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-10	21 913	15 534	11 407
CIB	banque off shore	2200 USD	70,00%	13 147		13 147	31-déc-10	6 995 USD	3 041 USD	8 389
STE H.PARTNERS GESTION	Société de gestion	5 000	50,00%	2 500		2 500	31-déc-10	31 426	5 027	
UPLINE GROUP	banque d'affaires	46 784	74,87%	760 374		760 374	31-déc-10	358 285	19 830	
MAROC LEASING	crédit bail	277 677	53,11%	493 623		493 623	30-juin-11	739 882	37 068	29 480
VIVALIS SALAF	Crédit à la consommation	177 000	63,92%	166 874		166 874	30-juin-11	392 888	22 860	11 304
FONDS CHAABI CAPITAL INVEST	Fonds de fonds d'investiss,	600 000	49,00%	294 000		294 000	31-déc-10	288 420	-6 690	
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,01%	143 844	0	143 844	31-déc-10	663 329	31 449	
CHAABI DOC NET	Services	29 458	15,26%	4 271		4 271	30-juin-11	39 009	2 822	
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-10	80	-2	
ECART DE CONVERSION					10 227	-10 227				
- Autres titres de participation				91 266	11 191	80 075				9 300
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	10 111	12 717	31-déc-09	12 717	12 799	
FONDS AM INVEST MOROCCO	Fonds d'investissement	-		0		0	30-juin-10	359 137	35 561	5 400
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853		12 853	31-déc-10	195 402	48 147	3 900
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	405	7 645	31-déc-10	43 684	4 938	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84	84	0	31-déc-03	470	-51	
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000		2 000	31-déc-10	33 518	4 579	
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	180		180	31-déc-10	793	-1 760	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250		250	31-déc-10	3 463	151	
CASABLANCA TRANSPORT	Services	140 000	10,71%	15 000		15 000	31-déc-10	35 269	-3 279	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000	591	4 409	31-déc-10	35 269	-3 297	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	120 000	16,67%	20 000		20 000				
MITC CAPITAL	Société de gestion	2 000	20,00%	400		400	31-déc-09	18	-275	
SOGEPOS	Services	35 000	13,20%	4 621		4 621				
- Titres activité de portefeuille				45 621	-158	45 779				
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	2 306 EURO	33,00%	25 621		25 621				
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	51 000	39,22%	20 000		20 000	30-juin-11	15 813	-13 452	

ECART DE CONVERSION				0	-158	158				
- Emplois assimilés				4 655 248	17 730	4 637 518				210 554
OCP	Industrie	8 287 500	4,88%	4 150 000	0	4 150 000	31-déc-09	16 741 000	1 283 000	208 333
BACB	Banque		8,26%	169 982	0	169 982	31-déc-10	178 954 LS	13 772 LS	
UBAE	Banque	151 061 EURO	4,66%	91 797	0	91 797	31-déc-09	185 096 EURO	8 045 EURO	
UBAF	Banque	250 727 EURO	4,99%	138 954	0	138 954	31-déc-10	263 000 EURO	20 374 EURO	
Autres Emplois assimilés				104 515	13 708	90 807				2 221
ECART DE CONVERSION					4 022	-4 022				
T046 D-Total Général				7 876 311	172 304	7 704 006				354 586

II.8. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)
31/12/2013 ET 30/06/2014

NEANT

II.9. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 30/06/2014

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	490 874	22 824	-	513 698	292 504	24 044	-	316 548	197 151
-Droit au bail	104 421	600	-	105 021	-	-	-	-	105 021
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	386 454	22 224	-	408 677	292 504	24 044	-	316 548	92 130
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	3 925 378	142 310	40 778	4 026 910	1 626 833	77 913	22 490	1 682 256	2 344 654
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 134 029	56 956	16 808	1 174 178	523 758	21 134	8 507	536 384	637 793
Terrain d'exploitation	164 867	22 307	-	187 174	-	-	-	-	187 174
Immeubles d'exploitation bureaux	969 162	34 649	16 808	987 004	523 758	21 134	8 507	536 384	450 619
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	560 350	13 892	7 609	566 633	413 785	19 554	7 609	425 730	140 903
Mobilier de bureau d'exploitation	166 337	2 698	4 856	164 179	116 430	4 452	4 855	116 027	48 152
Matériel de bureau d'exploitation	29 362	45	851	28 556	22 157	623	851	21 929	6 626
Matériel informatique	267 623	11 120	1 365	277 377	228 419	10 375	1 365	237 429	39 948
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 929	-	-	2 929	2 319	108	-	2 427	503
Autres matériels d'exploitation	94 099	30	537	93 592	44 459	3 996	537	47 918	45 674
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	466 129	21 131	163	487 097	282 534	15 162	40	297 656	189 441
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 764 870	50 330	16 198	1 799 002	406 756	22 063	6 334	422 485	1 376 516
Terrain hors exploitation	774 693	36 341	7 350	803 684	-	-	-	-	803 684
Immeubles hors exploitation	823 116	1 467	4 800	819 783	313 818	15 432	2 336	326 914	492 869
Mobilier et matériel hors exploitation	55 137	76	3 852	51 361	38 621	1 704	3 803	36 522	14 839
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	111 923	12 447	196	124 174	54 318	4 927	196	59 049	65 125
TOTAL	4 416 252	165 134	40 778	4 540 608	1 919 337	101 957	22 490	1 998 803	2 541 804

TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 30/06/2014

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus- value de cession	moins- value de cession
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	-	-	-	-	-	-
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	40 778	22 490	18 288	58 784	40 506	-10
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	16 808	8 507	8 301	33 352	25 052	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	16 808	8 507	8 301	33 352	25 052	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	7 609	7 609	0	48	48	-
Mobilier de bureau d'exploitation	4 856	4 855	0	48	48	-
Matériel de bureau d'exploitation	851	851	-	-	-	-
Matériel informatique	1 365	1 365	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	537	537	-	-	-	-
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	163	40	123	274	151	-
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	16 198	6 334	9 864	25 110	15 256	-10
Terrain hors exploitation	7 350	-	7 350	15 160	7 810	-
Immeubles hors exploitation	4 800	2 336	2 464	9 900	7 436	-
Mobilier et matériel hors exploitation	3 852	3 803	50	50	9	-10
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	196	196	-	-	-	-
TOTAL	40 778	22 490	18 288	58 784	40 506	-10

**II.10. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES
(B10) 30/06/2014**

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	3 645	66 787 887	255 651	43 431	67 090 614	62 786 678
VALEURS DONNEES EN PENSION	8 546 715	4 301 119	-	-	12 847 834	15 371 667
- au jour le jour	500 444	-	-	-	500 444	-
- à terme	8 046 271	4 301 119	-	-	12 347 390	15 371 667
EMPRUNTS DE TRESORERIE	1 500 000	663 525	5 068 414	3 309 136	10 541 075	6 363 655
- au jour le jour	-	663 525	438 158	574 637	1 676 320	437 149
- à terme	1 500 000	-	4 630 256	2 734 499	8 864 755	5 926 506
EMPRUNTS FINANCIERS	8 304	-	-	102 614	110 918	119 038
AUTRES DETTES	513	1 064 682	-	-	1 065 195	26 065
INTERETS COURUS A PAYER	25 854	765 179	37	8 400	799 470	755 076
TOTAL	10 085 031	73 582 392	5 324 102	3 463 581	92 455 106	85 422 179

II.11. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 30/06/2014

DETTES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 30/06/14	Total 31/12/13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	838 672	1 889 304	13 116 162	15 698 813	31 542 951	30 223 602
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	4 226 244	4 226 244	4 003 308
DEPOTS A TERME	3 005 105	2 425 912	1 233 953	6 271 546	12 936 516	14 545 664
AUTRES COMPTES CREDITEURS	600	6 707	639 534	1 745 862	2 392 703	2 282 184
INTERETS COURUS A PAYER	27 580	22 432	13 131	96 953	160 097	146 775
TOTAL	3 871 957	4 344 355	15 002 780	28 039 418	51 258 511	51 201 533

II.12. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 06/2014

RUBRIQUE	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2014
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	3 259 667	632 535	111 516	-9 433	3 771 255
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	-	-	128 820
Créances sur la clientèle	2 810 611	564 728	65 965	-9 433	3 299 941
Titres de placement et d'investissement	96 715	8	43 692	-	53 031
Titres de participation et emplois assimilés	223 521	67 799	1 858	-	289 463
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 968 030	315 213	65 615	9 932	2 227 558
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	69 846	-	-	9 932	79 778
Provisions pour risques de change	83 792	-	944	0	82 847
Provisions pour risques généraux	1 572 118	315 213	-	0	1 887 332
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	-	-	-	33 845
Provisions pour autres risques et charges	208 428	-	64 671	-	143 757
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	5 227 697	947 748	177 131	499	5 998 813

Exercice 2013

RUBRIQUE	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	2 506 013	1 109 501	359 332	3 485	3 259 667
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	-	-	128 820
Créances sur la clientèle	2 038 491	1 013 076	244 441	3 485	2 810 611
Titres de placement et d'investissement	116 185	15 529	34 999	-	96 715
Titres de participation et emplois assimilés	222 518	80 897	79 893	-	223 521
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 276 071	730 115	34 702	-3 454	1 968 030
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	83 577	3 399	13 676	-3 454	69 846
Provisions pour risques de change	82 839	952	-	-	83 792
Provisions pour risques généraux	900 000	672 118	-	-	1 572 118
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	22 450	20 152	-2 299	33 845
Provisions pour autres risques et charges	175 809	31 194	874	2 299	208 428
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	3 782 084	1 839 616	394 034	31	5 227 697

Exercice 2012

RUBRIQUE	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2012	
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	1 728 179	1 004 157	222 541	-	3 782	2 506 013
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 820	60 000				128 820
Créances sur la clientèle	1 401 151	844 916	203 794	-	3 782	2 038 491
Titres de placement et d'investissement	99 994	32 241	16 050			116 185
Titres de participation et emplois assimilés	158 215	67 000	2 697			222 518
Immobilisations en crédit-bail et en location						-
Autres actifs						
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 125 832	172 056	25 360	3 543		1 276 071
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	80 349	102	417	3 543	83 577
Provisions pour risques de change	82 129	710				82 839
Provisions pour risques généraux	800 000	100 000				900 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	33 845	20 151	21 654	1 503	-
Provisions pour autres risques et charges	33 845	20 151	21 654	1 503		33 845
Provisions réglementées	129 508	51 093	3 289	-	1 503	175 809
	-					-
<u>TOTAL GENERAL</u>	2 854 011	1 176 213	247 901	-	239	3 782 084

Exercice 2011

RUBRIQUE	Encours 31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2011
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	1 206 434	807 699	281 710	- 4 244	1 728 179
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820		60 000		68 820
Créances sur la clientèle	961 652	652 345	208 602	- 4 244	1 401 151
Titres de placement et d'investissement	48 694	58 559	7 259		99 994
Titres de participation et emplois assimilés	67 269	96 795	5 849		158 215
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	302 060	849 985	30 486	4 273	1 125 832
Signature	57 136	20 143	1 203	4 273	80 349
Provisions pour risques de change	83 128		999		82 129
Provisions pour risques généraux	-	800 000			800 000
Similaires	33 845	21 654	22 795	1 141	33 845
Provisions pour autres risques et charges	127 950	8 188	5 489	- 1 141	129 508
<u>TOTAL GENERAL</u>	1 508 494	1 657 684	312 196	29	2 854 011

**II.13. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21)
30/06/2014**

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	156 852	-	-
Autres titres	20365179	-	-
Hypothèques	2397714		
Autres valeurs et sûretés réelles	60058731	-	-
TOTAL	82978476	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	389 300	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	1696250	-	-
TOTAL	2085550	-	-

II.14. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 30/06/2014

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		78 635 423	90 176 264	52,08%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	10 420 877	1	0,00%
OCP		8 752 736	8 752 736	5,06%
DIVERS		75 332 887	74 212 922	42,86%
Total		173 141 923	173 141 923	100,00%

II.15. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) 30/06/2014

Exercice 06/2014

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O	Montants		Montants
Report à nouveau	414 034	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	793 175
Résultat net de l'exercice	1 685 270	Dividendes	822 424
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	63 844
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	419 861
TOTAL A	2 099 304	TOTAL B	2 099 304

Exercice 2013

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/05/2013	Montants		Montants
Report à nouveau	387 958	Réserve légale	24 148
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	464 322
Résultat net de l'exercice	1 706 361	Dividendes	822 424
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	369 391
Autres prélèvements		Report à nouveau	414 034
TOTAL A	2 094 319	TOTAL B	2 094 319

Exercice 2012

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/05/2011	Montants		Montants
Report à nouveau	370 714	Réserve légale	82 583
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	597 940
Résultat net de l'exercice	1 651 660	Dividendes	687 547
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	266 346
Autres prélèvements		Report à nouveau	387 958
TOTAL A	2 022 374	TOTAL B	2 022 374

Exercice 2011

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	262 701	Réserve légale	312
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	531 286
Résultat net de l'exercice	1 643 051	Autres réserves	1 003 440
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	370 714
Autres prélèvements		Autres affectations	
TOTAL A	1 905 752	TOTAL B	1 905 752

II.16. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 31/12/2013 ET 30/06/2014

I- Datation :

* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2013 * Date d'établissement des états de synthèse: Février 2014
--

* Date de clôture de l'exercice : 30/06/2014 * Date d'établissement des états de synthèse: Août 2014

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'EMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNEE
De La Banque Centrale Populaire**

<p>Banque Centrale Populaire</p> <p>Emission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 Dh, d'une maturité de 7 ans, à taux variable et non coté</p>

Destinataire :
Date :

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale :.....
N° de compte :.....
Téléphone :.....
Code d'identité1 :
Nationalité du souscripteur :.....
Siège social :
Adresse (si différente du siège social) :

Dépositaire :
Fax :
Qualité souscripteur2 :
Nom et Prénom signataire :
Fonction :
Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

	Obligations non cotées à taux révisable
Plafond	1 000 000 KMAD
Nombre de titre maximum	10 000 obligations
Valeur nominale	100 000 MAD
Maturité	7 ans
Taux	Taux révisable annuellement, pour la 1 ^{ère} année, le taux d'intérêt facial est calculé sur la base du taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire déterminé en référence de la courbe secondaire des BDT publiée le 21 novembre 2014 par Bank Al Maghrib, soit 2,80%. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs, soit un taux de 3,55%
Prime de risque	75 pbs
Négociabilité des titres	De gré à gré
Garantie de remboursement	Aucune
Mode de remboursement	In fine
Mode d'allocation	Au prorata

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres demandés
Montant global (en dirhams)
Taux

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations de la BCP à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire, ci-dessus désigné, à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations de la BCP qui nous seront attribuées.

Aucune autre commission ne sera facturée aux souscripteurs par les membres du syndicat de placement.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations de la BCP.

**Cachet et signature du souscripteur précédé de la
mention Lu et Approuvé**

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur»

1 Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

2 Qualité du souscripteur **A** Etablissements de crédit
 B OPCVM
 C Sociétés d'assurance, organismes de retraite et de prévoyance
 D Fonds d'investissement, fonds de pension
 E Compagnies financières et CDG
 F Autres personnes morales n'appartenant pas aux catégories ci-dessus



**TRADUCTION DU RAPPORT DE STANDARD & POOR'S SUR LA NOTATION DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

13 Janvier 2014

Premier Analyste de Crédit : Stephanie Mery, Paris (33) 1-4420-7344;
stephanie.mery@standardandpoors.com

Deuxième Contact : Samira Mensah, Johannesburg (44) 20-7176-3800;
samira.mensah@standardandpoors.com

TABLE DES MATIERES

- FACTEURS MAJEURS DE RATING
- PERSPECTIVES
- RÉSUMÉ
- ANALYSE ET CRITERES LIES

La Banque Centrale Populaire

Note intrinsèque (SACP) : BB+

Ancrage :	BB
Position commerciale	Forte (+1)
Capital et bénéfices	Modérés (0 c'est-à-dire neutres)
Position en matière de risques	Adéquate (0 c'est-à-dire neutre)
Financement et liquidité	Moyen et adéquate (0 c'est-à-dire neutres)

+

Support : 0

Soutien de l'Etat (GRE)	0
Soutien du Groupe	0
Soutien Souverain	0

+

Facteurs additionnels : 0



Rating Crédit Emetteur (ICR) : BB+/Stable/B

FACTEURS MAJEURS DE NOTATION

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Position commerciale dominante au Maroc ; Lien fort avec l'Etat marocain & rôle très important du Groupe. Gestion & stratégie relativement conservatrices 	<ul style="list-style-type: none"> Exposition élevée au secteur immobilier ; Concentration sectorielle et par contrepartie des créances sur la clientèle ; Capitalisation modérée, eu égard à nos critères de capital ajusté par le risque.

PERSPECTIVES

Les perspectives stables de la BCP reflètent notre prévision que le profil commercial et financier du Groupe Banque Centrale Populaire (GBCP) reste relativement inchangé au cours des 12 mois prochains. Nous nous attendons à ce que le GBCP intègre progressivement sa récente acquisition, le Groupe Atlantic Business International (Groupe ABI) et développe lentement sa position sur les marchés d'Afrique Subsaharienne tout en préservant sa rentabilité et la qualité du crédit. Les

perspectives reflètent aussi notre attente que le GBCP ne fasse pas d'acquisitions importantes supplémentaires qui augmenteraient le risque ou la pression sur sa position capitalistique.

Sous nos critères d'entités publiques liées (GRE), une détérioration substantielle du profil autonome du crédit du Groupe ne déclencherait pas une révision à la baisse du rating de la BCP tant que cela reste au-dessus de 'B+'.

Notre évaluation du profil de crédit du GBCP est soutenue par l'approche conservatrice de la banque en matière de crédit et d'acquisition. Si la banque s'écarte de cette approche et, en particulier, si elle fait d'autres acquisitions de faibles acteurs ou dans les pays à risque élevé, cela pourrait affecter notre évaluation de la position commerciale de la banque ainsi que de son profil de risque.

Une amélioration uniquement du profil de crédit du Groupe pourrait se traduire par une révision à la hausse de son rating, en supposant que la notation souveraine en devises étrangères demeure à son niveau actuel.

▪ RESUME

Le rating de la Banque Centrale Populaire reflète notre point de vue sur la notation du Grand Groupe Banque Centrale Populaire (GBCP) constitué de la BCP et de 10 Banques Régionales et de notre considération du Groupe comme une entité publique liée (GRE). Le profil de crédit du Groupe (GBCP) reflète son ancrage 'BB' ainsi que sa position commerciale de premier plan au Maroc, sa gestion & sa stratégie relativement conservatrice et un profil de financement & de liquidité adéquat. Les facteurs négatifs de notation sont constitués de l'exposition élevée au secteur immobilier, la concentration sectorielle et par contrepartie de ses créances sur la clientèle et sa capitalisation modérée.

Malgré sa classification en tant qu'entité publique liée (GRE), notre rating de la BCP est au même niveau que celui de son profil autonome de crédit (BB+) et n'est pas augmenté de la note de soutien exceptionnel de l'Etat, attendu en cas de besoin. Après la baisse de la note souveraine du Maroc en monnaie locale le 15 novembre 2013, nous avons enlevé la note de soutien de l'Etat intégrée précédemment dans le rating de la BCP, reflétant notre avis sur la faible capacité de l'Etat à fournir une aide exceptionnelle suffisante et à temps à la BCP, en cas de besoin

Ancrage

Nos critères bancaires utilisent les scores du risque économique et du risque industriel de la méthodologie BICRA (Evaluation du risque pays de l'industrie bancaire) pour déterminer l'ancrage d'une banque ou point de départ pour établir un Rating Crédit Emetteur (ICR). Le point d'ancrage pour une banque commerciale opérant uniquement au Maroc est 'BB'.

Nous considérons le Maroc comme un pays à revenu faible ou moyen dont l'économie est concentrée sur certains secteurs à rendement cyclique, notamment l'agriculture et le tourisme, ce qui rend sa performance économique vulnérable aux facteurs externes.

Concernant les risques de l'industrie, le secteur bancaire marocain est caractérisé par une large et grande concentration des actifs bancaires et un accès important aux dépôts des particuliers, en grande partie non rémunérés, y compris ceux des Marocains Résidents à l'Etranger. Néanmoins, la diversification du financement du système bancaire est faible et le ratio « crédits / dépôts » est en hausse constante, car le matelas des dépôts disponibles ne peut pas couvrir longtemps de nouveaux prêts, et peut se traduire par des problèmes de liquidité à moyen terme.

Tableau n°1 : Principaux indicateurs du Groupe Banque Centrale Populaire

(En Millions MAD)	Juin 2013	2012	2011	2010	2009
Actifs ajustés	283.749	269.958	236.569	214.401	207.208
Créances sur la clientèle (brutes)	199.439	191.477	174.952	150.918	137.222
Fonds propres ajustés	27.082	25.101	23.265	25.408	23.672
Revenus d'exploitation	6.499	11.518	10.232	10.011	8.906
Dépenses hors intérêts	3.103	5.361	4.937	4.599	4.203
Résultats nets	1.667	3.209	3.040	3.063	2.889

Position commerciale : Forte en raison d'une position dominante sur le marché marocain

Nous évaluons la position commerciale du GBCP comme étant «forte», car nous anticipons que le groupe maintienne sa position commerciale dominante au Maroc, et considérons sa gestion et sa stratégie comme prudentes. Le GBCP a un total actif de 285 milliards de dirhams marocains (MAD) au 30 Juin 2013 (34 milliards de \$), faisant de lui le deuxième plus grand acteur bancaire au Maroc en termes de crédits et le premier en matière de dépôts. Il met l'accent sur la poursuite de son développement dans la banque de détail, tout en augmentant le poids des autres segments d'activité, avec un intérêt particulier pour le private banking. Par ailleurs, le groupe diversifie soigneusement son réseau d'agences sur le plan régional et ouvre près de 100 agences au Maroc par an.

Le groupe a récemment augmenté son accès aux marchés africains grâce à l'acquisition d'une participation de 50% dans un petit groupe bancaire de l'UEMOA. En Juin 2012, il a investi 1 milliard de dirhams pour une participation de 50% dans le Groupe Atlantic Business international en Côte-d'Ivoire avec des filiales bancaires dans la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. La récente acquisition de la banque, permettant d'élargir la portée du marché de GBCP dans les pays de l'UEMOA, augmente sa diversité géographique, même si nous prévoyons qu'il faudra un certain temps pour que le GBCP puisse s'imposer pleinement en Afrique de l'Ouest et développer sa franchise.

Nous croyons que l'acquisition récente du Groupe ABI (7,6% du total actif) n'a pas un impact significatif sur notre évaluation de la position commerciale de la BCP. Bien que l'acquisition renforce la diversification géographique et commerciale du GBCP, il accuse encore un retard par rapport aux grands pairs domestiques au Maroc. En Juin 2013, le GBCP avait seulement environ 7% de ses prêts à l'extérieur du Maroc et reste à ce jour, le principal acteur domestique. Nous prévoyons que le GBCP continuera à mettre en œuvre sa stratégie de croissance prudente en matière de petites acquisitions à l'étranger et d'ouverture d'agences sur son marché domestique.

Tableau n°2 : Ratios de la position commerciale du Groupe Banque Centrale Populaire

(En %)	Juin 2013	2012	2011	2010	2009
Part de marché (domestique) en dépôts	27,6	27,9	ND	ND	ND
Revenus d'exploitation (en Millions MAD)	6.499	11.518	10.232	ND	ND
Rentabilité des fonds propres	11,6	12,1	11,6	11,5	12,7

Capital et bénéfices : capitalisation « modérée » soutenue par de grandes réserves du Fonds de Soutien

Notre évaluation du capital et des bénéfices «modérés» reflète la capacité adéquate du GBCP en matière de bénéfices et notre estimation d'un ratio modéré de capital ajusté par le risque (RAC) avant ajustement légèrement au-dessus de 6% pour les 12-18 mois prochains.

Bien que le ratio de capital de la banque soit parmi les plus élevés, par rapport aux confrères domestiques notés, au 31 décembre 2012, nous estimons que la capitalisation du GBCP est modeste sur une base comparative mondiale. Le GBCP dispose d'un ratio réglementaire de solvabilité Tier 1 fort, dans le cadre de Bâle II (en ligne avec les directives du régulateur national). La différence entre notre ratio RAC estimé et la mesure réglementaire nationale provient, essentiellement, de la pondération plus élevée des risques que nous appliquons aux différentes classes d'actifs. Cela inclut la participation importante du GBCP dans l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et la forte concentration de ses actifs au Maroc. Nous ne prévoyons pas que ce ratio se renforce, de manière significative, à moyen terme.

La consommation de capital résultant de l'acquisition et la consolidation de la participation de 50% dans le Groupe ABI ainsi que de l'achat par les banques régionales de la participation de l'Etat dans la BCP a été, à notre avis, presque compensée par la levée de capitaux par le Groupe en vue de financer ces acquisitions (augmentation de capital de 1,65 milliards de dirhams en avril 2012 souscrite par la BPCE, de 1,74 milliards de dirhams réservée à la SFI en août 2012, et de 1,361 milliards de dirhams réservée aux salariés).

Le Groupe BCP bénéficie également d'une forte flexibilité financière. Cela est dû au grand matelas de 3,5 milliards de dirhams (au 30 juin 2013) que constitue le Fonds de Soutien alimenté par la BCP et les banques régionales en vue de maintenir la solvabilité des entités en difficulté en cas de besoin. Cette réserve est incluse dans le capital Tier 2 du reporting réglementaire, mais nous ne l'avons pas prise en considération dans notre calcul du RAC.

Nous voyons positivement la politique interne adéquate du Groupe en matière de consolidation des fonds propres du fait des gains hors provisionnement, soutenue par une proportion élevée des dépôts non rémunérés (environ 64,8% des dépôts au 30 septembre 2013) et une politique de dividende prudente. L'acquisition récente du Groupe ABI comportait des risques de crédit supplémentaires et des gains en 2013. Nous nous attendons à une contribution limitée du Groupe ABI aux résultats du Groupe GBCP dans les deux prochaines années.

Tableau n°3 : Ratios de capital et des bénéfices du Groupe Banque Centrale Populaire

(En %)	Juin 2013	2012	2011	2010	2009
Ratio de capital Tier 1	ND	10,0	10,4	10,1	11,4
Ratio RAC de S&P avant diversification	NS	5,8	5,7	5,7	4,9
Ratio RAC de S&P après diversification	NS	4,8	4,6	4,5	4,2
Fonds propres ajustés / Capital total ajusté	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu d'intérêt net / Revenus d'exploitation	70,4	74,6	76,4	78,5	79,4
Commissions / Revenus d'exploitation	13,5	11,6	9,6	9,9	9,8
Revenu des opérations de marché / Revenus d'exploitation	13,3	10,0	10,2	9,8	8,5
Dépenses hors intérêts / Revenus d'exploitation	47,8	46,5	48,3	45,9	47,2
Résultat d'exploitation / Actifs moyens	2,4	2,4	2,3	2,6	2,4
Résultat net / Actifs moyens gérés	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5

(ND : Non disponible. NS : Non significatif)

Tableau n°4 : Données sur le RACF (cadre de capital ajusté par le risque) du GBCP

(En Millions MAD)	Exposition en cas de défaut	Bâle II Actifs pondérés	S&P Actifs pondérés	S&P Poids du risque moyen (%)
Risque de crédit				
Etat et Banques Centrales	32.365	0	15.109	47
Institutions	19.119	11.620	16.083	84
Corporate	136.280	140.704	212.976	156
Retail	60.210	30.039	58.531	97
Hypothèque	34.592	0	22.139	64
Sécurisation	464	-	1.161	250
Autres actifs	10.679	18.614	22.589	212
Risque de crédit total	259.116	200.977	326.448	126
Risque de marché				
Actions dans le portefeuille bancaire	7.936	-	62.273	785
Risque de marché sur le portefeuille de trading	-	-	19.536	-
Total risqué de marché	-	11.577	81.809	-
Risque d'assurance				
Total risque d'assurance	-	-	0	-
Risque opérationnel				
Total risque opérationnel	-	19.819	21.596	-

(En Millions MAD)	Bâle II Actifs pondérés	S&P Actifs pondérés	S&P Poids du risque moyen (%)	
Ajustements de diversification				
Actifs pondérés avant diversification	232.373	429.853	100	
Total ajustements de diversification/concentration	-	88.346	21	
Actifs pondérés après diversification	-	518.200	121	
(En Millions MAD)	Capital Tier 1	Ratio Tier 1 (%)	Total Capital Ajusté	Ratio RAC de S&P (%)
Ratio du capital				
Ratio du capital avant ajustements	-	-	25.101	5,8
Ratio du capital après ajustements	23.304	10	25.101	4,8

(Sources : Données de la banque à fin décembre 2012 - Standard & Poor's)

Position en matière de risque : Détérioration de la qualité des actifs reflétant le ralentissement de l'économie marocaine

Nous évaluons la position du GBCP en matière de risque comme étant «adéquate». Cependant, le taux des créances en souffrance s'est accru à 6,3% et le coût du risque a atteint 50 points de base (pb) au cours du 1^{er} semestre 2013. Cette montée provient de quelques grands comptes de promoteurs immobiliers et de la détérioration de la qualité du crédit en raison du ralentissement dans les secteurs non agricoles. Les créances en souffrance en 2013 comprennent également des prêts douteux liés à l'acquisition de Groupe ABI, qui a encore augmenté le taux de créances en souffrance. Cette acquisition a apporté au GBCP 20,7 milliards de dirhams d'actifs et 9,6 milliards de créances. Grâce à ce deal, le GBCP détient des actifs plus risqués avec des rendements relativement élevés.

Le ratio de couverture du GBCP (couverture des créances en souffrance par les provisions) s'est légèrement dégradé de 77% à 68%, mais il reste en ligne avec les concurrents locaux. En plus, une importante provision générale de 2,1 milliards de dirhams de la Watch List (plus de 1% du total des créances, au-dessus des exigences réglementaires) donne à la banque un matelas de sécurité efficace pour faire face à une éventuelle augmentation du coût du risque. Nous restons prudents quant au secteur de l'immobilier, avec une exposition du GBCP sur les promoteurs immobiliers et les prêts hypothécaires aux particuliers représentant respectivement environ 12,1% et 21,1% du total des prêts locaux à fin mars 2013. Par ailleurs, le GBCP affiche une concentration élevée par secteur et par contrepartie avec les 20 premiers risques ayant représenté 20% du total des créances sur la clientèle à fin décembre 2012 (même si cela est en ligne avec les normes des marchés émergents).

D'autre part, la pression potentielle sur la qualité des actifs, résultant d'opérations de la banque à l'étranger, reste marginale, jusqu'à présent, en raison de la concentration du GBCP sur le marché local. Nous considérons que la banque maintiendra son approche prudente de crédit et d'acquisition. À notre avis, le GBCP adopte une approche de croissance prudente et tente de minimiser les risques de la qualité des actifs de ses acquisitions.

Tableau n°5 : Ratios de la position du GBCP en matière de risque

(En %)	Jun 2013	2012	2011	2010	2009
Croissance des créances sur la clientèle	4,2	9,4	15,9	10,0	20,0
Total actifs gérés / Fonds propres ajustés (x)	10,5	10,8	10,2	8,5	8,8
Provisions des pertes sur créances / Créances clientèle moyennes	0,5	0,7	0,4	0,6	0,3
Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle + autres biens en propriété	6,3	5,2	5,4	5,2	4,0
Provisions/ Créances en souffrance brutes	67,8	76,9	62,8	60,7	72,6

Financement et liquidité : Moyens, avec un bon accès aux dépôts non rémunérés

Le GBCP a un financement moyen et une liquidité adéquate. Il continue de bénéficier d'un profil de financement et de liquidité relativement satisfaisant comparativement aux confrères, avec un bon accès aux dépôts non rémunérés (ces derniers ont représenté 64,8% du total des dépôts au 30 septembre 2013). A la même date, le ratio crédits/dépôts s'est situé à 92% légèrement en hausse par rapport aux années précédentes. Nous prévoyons que le ratio crédits/dépôts augmenterait davantage à moyen terme sous l'effet d'une croissance rapide des crédits sans une augmentation proportionnelle de la base de dépôts.

En outre, le GBCP demeure le leader du marché en matière de dépôts des Marocains Résidant à l'Etranger (52,5% de part de marché au premier semestre 2013), soit près de 40% de la base des dépôts en 2013. Bien que le groupe a jusqu'ici bénéficié du niveau relativement élevé de la rigidité de ces dépôts, les Marocains Résidant à l'Etranger ont vécu la crise économique en Europe. Il en a résulté une légère érosion des transferts de l'étranger. Cette tendance, si elle se prolonge, pourrait amplifier le décalage entre les dépôts et la croissance des crédits.

La faible dépendance de gros financements non garantis est une source de force. Toutefois, la BCP a besoin, à notre avis, de trouver d'autres sources de financement pour financer la croissance interne (avec la montée potentielle de la concurrence en matière des dépôts). Le groupe a exprimé en juillet 2013 son intention d'émettre à court terme, des instruments libellés en dollars.

Sur une note positive, la banque réinvestit l'excédent des dépôts dans un portefeuille de titres de bons du Trésor marocains et des obligations qui peuvent être utilisés dans des opérations Repo sur le marché ou auprès de la Banque Centrale pour couvrir ses besoins de financement, ce qui conforte davantage sa liquidité.

Tableau n°6 : Ratios de financement et de liquidité du GBCP

(En %)	Jun 2013	2012	2011	2010	2009
Base de Dépôts / Base de Financement	82,8	84,5	88,5	93,5	92,3
Créances sur la clientèle (nettes) / Dépôts de la clientèle	93,2	91,8	92,4	86,1	81,6
Ratio de financement à long terme	86,3	87,7	91,8	95,2	94,2
Ratio de financement stable	104,7	105,5	104,8	ND	ND
Financement total à court terme / Financement de base	15,2	13,7	9,2	5,5	6,6
Actifs étrangers liquides / Financement total à court terme	1,5	1,6	1,9	ND	ND
Actifs étrangers nets liquides / dépôts de la clientèle à court terme	11,6	11,4	11,3	ND	ND
Financement total à court terme / Financement total	88,5	88,4	79,6	84,6	86,6

Soutien extérieur : Probabilité élevée d'un soutien extraordinaire de l'Etat, mais sans augmentation du rating

Conformément à nos critères, nous considérons GBCP comme une entité publique liée (GRE), eu égard :

- au rôle «très important» du groupe dans l'économie marocaine en raison notamment, du financement de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, des prestations de services bancaires dans les régions, et des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger dans lesquels il détient une position de leader sur le marché ;
- Bien que la part actuelle de l'Etat dans le capital de la BCP ait diminué au cours des deux dernières années à 6,3 %, le groupe demeure un outil politique fort pour le gouvernement. Légalement, l'Etat a un contrôle fort de la BCP. Il reste impliqué dans les décisions stratégiques et les choix politiques. Le gouvernement ne s'ingère pas dans la gestion opérationnelle, mais la majorité des membres du Comité Directeur du GBCP représente l'Etat, dont le Président est proposé par le Chef du Gouvernement à l'initiative du Ministre des Finances et nommé par dahir, après délibération en Conseil des Ministres. La nouvelle législation considère la BCP comme étant une «institution stratégique» pour l'économie marocaine.

Malgré sa classification en tant qu'entité publique liée (GRE), notre rating de la BCP est au même niveau que celui de son profil autonome de crédit (**BB+**) et n'est pas augmenté de la note de soutien exceptionnel de l'Etat, attendu en cas de besoin. Après la baisse de la note souveraine du Maroc en monnaie locale, nous avons enlevé la note de soutien de l'Etat que nous avons intégrée précédemment dans le rating de la BCP (voir la table 6 de l'article « Critères Généraux : Rating des entités publiques liées « BRE », Méthodologie et Hypothèses », publié le 9 décembre 2010), reflétant notre avis sur la faible capacité de l'Etat à fournir une aide exceptionnelle à la BCP, en cas de besoin

Facteurs de notation additionnels : Aucun

Aucun facteur additionnel n'affecte ce rating

ANALYSE ET CRITERES LIES

- Banques : Méthodologie de notation et hypothèses, le 9 novembre 2011.
« *Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011* »
- Evaluation du risque-pays de l'industrie bancaire (BICRA) : Méthodologie et hypothèses, le 9 novembre 2011.
« *Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011* »
- Rating des entités publiques liées (GRE) : Méthodologie et hypothèses, le 9 décembre 2010.
« *Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, Dec. 9, 2010* »

Matrice d'Ancrage

Risque de l'industrie	Risque Economique									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	Bb	bb	bb-	b+	b+
8	-		bb+	bb	bb	Bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Détail du Rating

Banque Centrale Populaire

Rating de contrepartie de crédit : BB+/Stable/B

Historique du rating de contrepartie de crédit

20-Novembre-2013 : BB+/Stable/B
 12-October-2012 : BBB-/Négative/A-3
 24-Mars-2010 : BBB-/Stable/A-3

Rating souverain

Royaume du Maroc :
Devise étrangère BBB-/Négative/A-3

- **Contact supplémentaire:** Financial Institutions Ratings Europe;
 FIG_Europe@standardandpoors.com